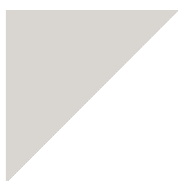


# Rapports divers

# 2018

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance du 28 septembre 2018





# SOMMAIRE

-----

## PREMIERE COMMISSION : AFFAIRES FINANCIERES, LE PATRIMOINE ET LES RESSOURCES HUMAINES

### 1ère C - Ressources Humaines

1 Convention de participation prévoyance (ID WD : 15458).....	11
2 Le personnel (ID WD : 15623).....	18

## DEUXIEME COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES

### 2ème C - Habitat et Logement

3 Désignation des représentants du Conseil départemental aux Conférences Intercommunales du Logement (ID WD : 15384).....	22
--	----

## TROISIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

### 3ème C - Infrastructures et Transports

4 Changement de nom de la Commune de PORTS (ID WD : 16032).....	23
---	----

### 3ème C - Aménagement du Territoire et Economie

5 Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (ID WD : 13585).....	24
--	----

### 3ème C - Environnement

6 Motion adoptée par le comité de bassin Loire-Bretagne (ID WD : 15224).....	97
7 Adhésion à l'Etablissement Public Loire de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (ID WD : 15500) .....	101
8 ENS-Avis sur l'application du régime forestier sur le site de "Bois Chétif" (Cantons de Chinon et de Langeais) (ID WD : 15697).....	102

## QUATRIEME COMMISSION : AFFAIRES EDUCATIVES ET DES COLLEGES

9 Les aides en faveur de l'éducation physique et sportive - Année 2019 (ID WD : 15512).....	106
10 La restauration scolaire - Les tarifs de demi-pension et d'internat (ID WD : 15556).....	110

### 4ème C - Collèges

11 Dotation globale de fonctionnement des collèges publics - Année 2019 (ID WD : 15506).....	113
--	-----

## CINQUIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT, TOURISME - CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

### 5ème C - Culture

12 Désignations de membres du Conseil départemental pour siéger au sein d'organismes extérieurs (ID WD : 15853).....	118
---	-----

## TROISIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

### 3ème C - Aménagement du Territoire et Economie

13 Avenant n°1 à la convention Région - Département 2015 - 2021 (ID WD : 15648).....	119
--	-----

## SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018

-----

Le Conseil départemental se réunit L'an deux mille dix huit, le vingt huit septembre, à 09 heures 30, en l'Hôtel du Département, dans la salle Guillaume-Louis, sous la présidence de M. Jean-Gérard PAUMIER , Président de l'Assemblée départementale.

### **Sont présents :**

Mmes ARNAULT, BALLESTEROS, MM. BOIGARD, BOURDY, CARLES, Mmes CHEVILLARD, COCHIN, CORNIER-GOEHRING, DARNET-MALAQUIN, MM. DATEU, DELETANG, Mmes DEVALLEE, DUPUIS, M. GASCHET, Mme GALLAND, M. GELFI, Mmes GINER, HADDAD, MM. LEBRETON, LEMOINE, P. LOUAULT, M. V. LOUAULT, MARTEGOUTTE, MICHAUD, Mme MONMARCHÉ-VOISINE, MM. OSMOND, PAUMIER, Mmes RAIMOND-PAVERO, SARDOU, TOURET, TUROT, ZULIAN.

### **Sont absents et excusés :**

Mme CHAIGNEAU a donné pouvoir à M. CARLES  
M. CHAS a donné pouvoir à Mme TOURET  
M. DUBOIS a donné pouvoir à Mme GALLAND  
Mme GERVES a donné pouvoir à M. Pierre LOUAULT  
M. LEVEAU a donné pouvoir à Mme CORNIER-GOEHRING  
M. LOIZON a donné pouvoir à Mme RAIMOND-PAVERO

\*

\*       \*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018  
PAR JEAN-GERARD PAUMIER  
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

M. le Président. – Mes chers collègues, mesdames, messieurs, bonjour, la séance est ouverte.

Mme CHAIGNEAU a donné pouvoir à M. CARLES  
M. CHAS a donné pouvoir à Mme TOURET  
M. DUBOIS a donné pouvoir à Mme GALLAND  
Mme GERVES a donné pouvoir à M. Pierre LOUAULT  
M. LEVEAU a donné pouvoir à Mme CORNIER-GOEHRING  
M. LOIZON a donné pouvoir à Mme RAIMOND-PAVERO.

Mes chers collègues, mesdames, messieurs, en ouvrant cette séance, mes premiers mots, vous le comprenez, vont vers mon binôme Mounia HADDAD, épouse MENAA, qui revient siéger dans notre assemblée après une dure épreuve familiale qui l'en a éloignée.

Chère Mounia, je t'ai protégée au maximum tout au long de ces mois de souffrance, et en accord avec toi, je l'ai fait dans la discrétion pour d'évidentes raisons de sécurité. Tu as reçu des témoignages de réconfort et d'amitié venant de tous les bancs de notre Assemblée. Ton combat est d'abord celui de ton choix pour le droit au bonheur, qui est une liberté fondamentale pour tout être humain. Mais au-delà de ta personne, ton combat marque aussi un moment de la conscience universelle pour les droits de toutes les femmes.

Chère Mounia je crois que ces mots de l'artiste Jean Lurçat font écho à ce que tu viens de vivre et que tu vis :

« Pour qui tente de vivre droit, la vie est chose sucrée et salée, douce et amère, convulsive et sereine ».

Nous te souhaitons tous ici maintenant, avec ton mari, de mener une vie douce et sereine.

Et pour te marquer notre affection dans cette épreuve et désormais ton étape de reconstruction, je vous demande mes chers collègues d'applaudir Mounia.

### ***Applaudissements***

Cette session sera marquée tout à l'heure par la venue du Président de la Région, Monsieur François BONNEAU, qui poursuit en Indre-et-Loire son tour des départements. C'est une première dont je me félicite car après quelques mots d'accueil de ma part et la présentation de l'avenant à la convention Région-Département, il interviendra et répondra ensuite à vos questions. Pour ma part, je lui ai déjà indiqué comme probable qu'il serait questionné notamment sur l'aéroport, les lignes ferroviaires, les transports scolaires, le numérique, etc...

Depuis le vote des quatre grands plans d'investissement 2018-2022 en juillet dernier que je vous rappelle :

- un plan pour les collègues,
- un pour l'autonomie
- un pour les espaces naturels sensibles,
- un en matière de performance énergétique

qui se mettent en œuvre progressivement, de grands dossiers avancent :

le déploiement du numérique dans le Département se poursuit et j'en remercie très sincèrement Sylvie GINER ; des travaux dans la traversée de Truyes et Cormery sont en cours et j'en remercie Patrick MICHAUD ; tout comme je l'en remercie pour les travaux de sécurisation à Bridoré et une étude avec COFIROUTE entre la 943 et l'A 85 qui seront lancés avant la fin de l'année et Pierre qui était à l'origine notamment de cette étude, je t'en remercie aussi ; la Délégation de Service Public pour la colonie de Longeville-sur-Mer sera attribuée avant la fin 2018, dossier qui est mené par Nadège ARNAULT et tout le comité de pilotage.

L'année 2019, pour la colonie, sera une année de transition pour garantir la continuité de l'offre de service de notre collectivité et permettre à 230 enfants de partir : en stoppant l'exploitation du centre de Mayet de Montagne et dans l'attente de la réalisation de tous les travaux de Longeville. A ce titre, le prestataire travaille sur deux

pistes : 80 places sur un site à Quiberon ou 80 places sur un autre site à Biscarosse. De manière à ce qu'il n'y ait pas moins d'enfants dans les colonies l'année prochaine qu'il n'y en avait cette année.

Ainsi, comme les années précédentes, 230 enfants d'Indre-et-Loire pourront profiter d'un séjour, tous à compter de 2019 sur la côte Atlantique dans des modalités d'accueil et de prestations identiques. Ces éléments seront confirmés courant octobre.

Autre projet qui avance, les appels à projets enfance sont en cours d'examen.

Pour mémoire, 4 appels à projets permettant d'apporter une réponse en adéquation avec les besoins de l'enfant, à partir d'une meilleure diversification des dispositifs notamment en renforçant les mesures d'accompagnement « hors les murs ». Dans la foulée de l'adoption du Schéma en session le 2 février de cette année, les cahiers des charges des appels à projets ont été votés par notre assemblée le 20 avril ; les candidats ont eu jusqu'au 4 septembre pour déposer leur(s) offre(s), après publication. 9 partenaires ont fait acte de candidature sur tout ou partie des 4 appels à projets, parmi lesquels figurent 2 nouveaux opérateurs. L'attribution des appels à projet fera l'objet d'une approbation par l'Assemblée départementale de décembre prochain, considérant que les Commissions de sélection ad hoc se réuniront à compter de ce jour après-midi jusqu'au 6 novembre prochain pour le classement des candidatures.

En ce qui concerne les MNA, l'augmentation se poursuit, je rappelle : 2015 : 209, 2016 : 269, 2017 : 553, 2018 : au 25 septembre 1070 (+ 24 % depuis 1 mois) et on sera sur ces bases à plus de 1500 en fin d'année. Les 5 renforts en personnel pour les MNA annoncés à la Conférence de Presse du 31 août sont tous opérationnels depuis le 24 septembre.

Les jeunes mis à l'abri depuis 3 semaines sont contactés pour avancer leur date d'évaluation.

Le dispositif conjoint Etat/Conseil départemental de mise à l'abri sur le site de Chambray-lès-Tours ; la concertation avec les services de l'Etat permettra au Conseil départemental de disposer de 24 places de mise à l'abri supplémentaire à compter de début novembre, à raison de 4 studios de 6 places, accessibles via les transports en commun, sécurisés avec un service de gardiennage. Une consultation est actuellement en cours pour désigner un opérateur.

Egalement, nous avons lancé l'Accueil Solidaire en famille. Actuellement, sur les 10 dossiers retirés par des familles, 2 sont abandonnés, 5 en attente de retour et 3 complets pour lesquels une rencontre avec la famille doit avoir lieu ainsi qu'une visite à domicile, puisqu'il s'agit de mineurs, nous devons prendre des précautions car nous avons une responsabilité. Comme vous le constatez nous ne sommes pas dans ce domaine de l'Accueil Solidaire débordés par les demandes y compris venant des associations.

Autre sujet, le Département prend la main pour la rénovation de la Boisnière, pour les personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie. En effet, la pleine propriété du site par le Conseil départemental doit le conduire aujourd'hui à reprendre la main sur la maîtrise d'ouvrage du projet immobilier, pour rattraper le retard, avec pour objectifs : d'une part, répondre aux besoins des établissements et services existant sur le site, y compris pour le public des jeunes en aménagement Creton afin de rendre concrètement possible la « Société inclusive », pour les personnes atteintes de handicap ; priorité rappelée par Mme la Secrétaire d'Etat Sophie CLUZEL lors de sa venue en Indre-et-Loire le 10 septembre dernier sur le site de la Boisnière, d'autre part envisager, si nécessaire, dans le cadre d'un appel à projet, de nouvelles places en faveur des personnes handicapées vieillissantes qui libéreront des places pour d'autres personnes plus jeunes.

Autre sujet, le plan pauvreté : l'Indre-et-Loire est Département pilote retenu par l'Etat pour une expérimentation de la lutte contre la pauvreté. La qualité de nos politiques sociales, qui sont menées depuis un certain nombre d'années, au cœur de nos compétences, motive ce choix, destiné à venir en aide des plus fragiles. M. PERRIN a déjà pris contact avec les collaborateurs de la mission ministérielle pour commencer à écrire le contenu de cette expérimentation.

Deux choses avancent également pour nos monuments et le tourisme ; une innovation pour la visite du château de Loches que l'on appelle histopad, la réalité augmentée, sera inaugurée avant Noël, dans le cadre de Noël au pays des châteaux et la même innovation histopad pour le château de Chinon sera mise en place pour Pâques prochain.

Et une nouvelle illumination du château de Chinon sera inaugurée en décembre de cette année.

***Retour sommaire***

Je conclurai mes chers collègues par les Libertés locales. Je vous ai mis sur vos tables « l'appel de Marseille », ainsi que ma lettre au Président LARCHER et les propositions que je lui ai faites. En effet, j'ai signé « l'appel de Marseille », déclaration du rassemblement fondateur des élus locaux pour les « Territoires unis », mais dans le même temps, j'ai tenu aussi à faire des propositions au Gouvernement et au Président du Sénat pour de nouvelles relations entre l'Etat et les Collectivités Locales.

Le Département souhaite avoir avec l'Etat une relation de partenaire exigeant comme il l'est financièrement et je crois légitimement pour le financement des Mineurs Etrangers Non Accompagnés et de partenaire concret dans les propositions à faire pour le redressement de notre pays.

Merci de votre attention

Madame CORNIER-GOEHRING.

Mme CORNIER-GOEHRING. - Merci M. le Président, je voulais juste revenir sur le sujet des MNA. Tu en as parfaitement parlé. L'urgence est là. Le nombre de mineurs étrangers isolés arrivant en Indre et Loire ne cesse de croître tous les jours, tu l'as rappelé. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Cet été, un campement de fortune a accueilli des adolescents en quête d'une vie meilleure à Saint Pierre des Corps. Aujourd'hui je ne me permettrai pas de juger ou de créer une polémique, je sais que les médias raffolent de tout ça, je n'en vois pas l'intérêt c'est totalement stérile ; sur les responsabilités non tenues par les uns ou les autres ça n'avancera à rien. Aujourd'hui, je voudrais juste tenter de faire entendre la gravité de la situation. La Constitution française prône la protection de tout mineur par les institutions. Notre devoir, en tant qu'élus, est de protéger ces jeunes. On écrit des motions, des beaux textes, mais est-il possible aujourd'hui d'alerter l'ensemble des élus, pas seulement les élus du Conseil départemental, pour qu'enfin soit trouvées, ensemble, tous ensemble, de vraies solutions.

J'ai entendu des récits de vie de certains de ces jeunes encore il y a quelques jours, puis après je suis rentrée bien chaudement à la maison et je n'ai pu m'empêcher de comparer mes filles qui n'ont que quelques années de plus que Chantal ou Dizou qui venaient de me parler quelques minutes auparavant. Quelques années d'écart mais pas le même pays de naissance, là je me suis dit et si c'était elles. Aujourd'hui, une seule question me vient et si c'était nous. Voilà merci pour votre attention, merci M. le Président.

M. le Président. : Merci Laurence. Nous partageons tous cette inquiétude forte d'une telle progression et de multiplication par cinq en moins de trois ans. C'est un sujet majeur et ici j'ai alerté à maintes reprises c'est d'abord un sujet qui concerne l'Etat et quand je dis l'Etat je devrais dire immédiatement l'Etat en lien avec toute l'Europe pour des actions concrètes précises. Mes chers collègues, vous le savez dans cette question, lors de la contractualisation à conclure avant le 30 juin, nous avons demandé une assurance formelle écrite de l'Etat que les dépenses qui étaient de 4 millions et qui sont passées à 12 ne soient pas comprises dans l'effort des Départements au titre du protocole de Cahors. Nous avons eu une réponse vague et ce vague ne nous a pas permis de conclure. Je l'ai redit l'autre jour devant M. le Premier Ministre qui nous a reçu en Préfecture lors de sa venue, c'est ça la difficulté ; parce qu'une telle augmentation, malgré la rationalisation des dépenses et les recherches multiples, il y a des limites à tout et vous voyez bien dans cette difficulté où nous faisons beaucoup au niveau du Département, quand vous évoquez le canton de Saint Pierre des Corps c'est l'Hôtel Ambacia à Saint Avertin qui en accueille 50. Je n'ai pas proposé d'autres communes. J'ai pris celle dont je suis l'élu, parce que c'est un sujet important. Mais voyez bien que pour l'accueil en familles, aujourd'hui ça ne se bouscule pas au portillon. Les associations ne nous envoient pas des flots de volontaires.

En plus, ma chère collègue, le sujet préoccupant qui est pour tout le monde aujourd'hui dans les 1070 qui arrivent nous avons 40% de mineurs, 60% de majeurs. Que fait l'Etat et que fera l'Etat pour les 60% de majeurs ? Pour les mineurs, on sait ce qu'il faut faire, la loi nous le dit. Mais pour les majeurs que se passe-t-il ? On les reconduit ? On fait silence et on laisse faire comme ça ? On n'en sait rien, donc j'attire votre attention sur cette grave difficulté. C'est la raison pour laquelle sur ce sujet, c'est un sujet national et vous voyez bien qu'on est passé de l'entrée par l'Italie à l'entrée par l'Espagne.

Ma chère collègue, tous les récits se ressemblent. Il suffit de demander aux collaborateurs. On est venu par des filières, on est passé par l'Espagne qui a donné de l'argent pour passer en France en disant qu'il ne fallait pas le dire. Voilà le récit clair et net. Mais aujourd'hui, c'est une situation très compliquée, je vous assure que les services font le maximum et que l'on trouve les solutions partout où l'on peut les trouver mais que c'est bien compliqué. Donc, j'entends votre alerte mais je vous assure que le Département fait tout ce qu'il faut et quand j'entends maintenant les associations qui disent qu'elles sont elles-mêmes débordées, que chacun mesure ses responsabilités parce que il ne faut pas non plus contribuer à l'appel d'air, chacun a sa responsabilité. Donc il faut faire attention, chacun doit mesurer ses responsabilités.

Y a-t-il une autre intervention ?

Monsieur BOURDY.

**Retour sommaire**

M. BOURDY – Je ne voulais pas aborder ce sujet, mais puisqu'il est abordé... De toute façon, je l'aborderai avec le Président BONNEAU puisque peut-être qu'un certain nombre d'entre vous ont reçu un message d'une association, je ne suis pas sûr que ce soit une association d'ailleurs, qui s'appelle « Jazz région centre » et qui - certains l'ont reçu ? – j'ai eu ce plaisir et qui donne l'âge des migrants et donne un texte assez long parlant de tout sauf de jazz d'ailleurs, donc je voulais savoir simplement si c'est une association qui est subventionnée par la Région pour faire de la musique ou si ils utilisent leur propre partition, c'est toujours intéressant quand on reçoit ce genre de chose.

En ce qui concerne les migrants, réfugiés économiques, politiques, etc... on a beaucoup de mal maintenant à savoir exactement d'où ils viennent et qui ils sont, on sait bien que l'appel d'air est important et on sait bien aussi que le problème est parfaitement humain quelle que soit la cause et l'origine de cette migration. On connaît bien aussi les limites qui sont données puisque les collectivités territoriales font ce qu'elles peuvent. On l'a vu M. le Président dans votre intervention qu'un certain nombre de dossiers et pas des petits dossiers avançaient et avançaient bien. Celui-là est un dossier national bien sûr, je dirais même international et puisqu'on a la chance d'avoir un phénix qui vole de sommet en sommet, je regrette qu'il n'est pas pris à bras le corps – il ne suffit pas de piailler en tapant sur un pupitre- mais il aurait été bon qu'il aille se battre dans les pays plutôt que de se dire faisons un petit peu de communication et puis autour de ça vivons jusqu'au bout tandis qu'un certain nombre de mes collègues plutôt de mes ministres quittent le navire voyant qu'il y a péril en la demeure.

Je voudrais revenir maintenant à ce qui nous concerne et au local, simplement pour dire que nous sommes dans une période où il faut un moment donné poser un certain nombre de limites. Nous l'avons fait hier avec Pascale par rapport à la loi GEMAPI dans la communauté de communes en votant contre, ça ne sert pas à grand-chose mais au moins on dit que l'on n'est pas d'accord et je crois qu'à un moment donné les collectivités territoriales, et vous l'avez dit, vous l'avez fait, je pense que le fait que l'on soit maintenant dans le plan pauvreté est aussi une conséquence de ce travail qui a été réalisé, les collectivités territoriales éprouvent leur propre limite. Il y a des désirs et il y a des besoins. On a vu depuis longtemps que l'on ne répondait plus forcément aux désirs de nos concitoyens mais au moins on répond à leurs besoins y compris les besoins culturels, y compris les besoins sportifs, y compris les besoins du quotidien. Cette session est consacrée en grande partie à des dossiers qui peuvent paraître simples mais qui sont des dossiers du quotidien qui demandent un énorme travail et moi je voulais saluer le travail des services, je voulais dire aussi qu'on pouvait apporter notre pierre positive par rapport à ce type de travail parce que l'on sait les efforts qui sont demandés à chacune et à chacun dont je tenais les uns et les autres, majorité et opposition, à vous remercier.

M. le Président. – Merci Patrick. Effectivement, ces services sociaux du département marquent un dévouement exemplaire dans un contexte bien difficile.

Monsieur LEMOINE.

M. LEMOINE – M. le Président, chers collègues, M. le Président dans la fin de votre intervention vous parlez du plan de pauvreté. Je pense que ce plan de pauvreté est absolument nécessaire d'avoir un vrai plan pauvreté parce qu'on ne peut pas laisser non plus nos concitoyens dans la misère, il faut penser à tous nos concitoyens, mais au travers de ce plan de pauvreté – même si nous sommes Département pilote – j'aimerais bien connaître exactement quel est le périmètre du travail mais quel est aussi le périmètre financier. Je n'ai pas voulu voter, vous vous souvenez la dernière fois, même votre contre-proposition ou votre autre proposition auprès de la Préfète d'accepter une contractualisation avec 1,2 % seulement d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement dans le cas où l'Etat prendrait en charge les 8 millions d'euros pour les MNA. Et je crois que j'ai eu raison parce qu'aujourd'hui on ne peut qu'admettre qu'il faut aussi augmenter le RSA et je vous le disais à l'époque. Et si le RSA augmente, qu'est-ce que ça va donner ? Aujourd'hui on voit qu'il y a les projets d'augmenter d'1,5 % le RSA, alors je ne sais pas si c'est tout de suite ou si c'est en début d'année prochaine. Le RSA c'est plus de 80 millions je crois que c'est 87 millions et quid à ce moment-là de nos 1,2 % d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement. D'un côté on a une inflation qui va friser les 2 %, donc on va perdre 0,8 % de fonctionnement, puisque c'est 1,2 % inflation comprise mais à côté on a les dépenses de MNA comme on l'avait dit qui augmentent et effectivement, je rejoins ce que disait ma collègue et ce que vous disiez. Il y a d'une part un appel d'air et d'autre part il faut quand même faire face aux humains qui arrivent, parce que ce sont des humains. Donc, je pense que le Département, contrairement à ce que l'on peut lire à droite et à gauche, le Département fait son travail, mobilise tout ce qu'il peut mobiliser pour essayer de répondre à ce difficile problème pour les MNA mais si on rajoute en plus une augmentation du RSA, si on rajoute en plus une augmentation des dépenses sociales, et c'est notre métier premier, comment on maintient les 1,2 %. Voilà pourquoi je n'avais pas voulu voter les 1,2 % et voilà pourquoi je me dis qu'en écoutant ce que disait M. BUSSEREAU à l'ADF dernièrement, il avait raison.

M. le Président. – Merci Monsieur LEMOINE. M. LEMOINE, je me demande si vous n'allez pas évoluer parce que vous prenez l'habit d'un magistrat de la Cour des comptes qui vient de rendre un rapport sur la contractualisation à propos du 1,2 % en disant qu'il n'est pas tenable d'avoir une butée unique pour tous les niveaux de collectivités en raison de leur spécificité. Je prendrai un seul exemple mes chers collègues, il faut 1,2 pour le personnel, or



dans la masse des personnels territoriaux, les Départements, le personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement c'est 22 %, pour Tours Métropole c'est 35 % et la Ville de Tours c'est 60 % est ce qu'on peut traiter le même sujet de la même façon pour les trois. Moi je n'en suis pas sûr, donc la Cour des comptes met le doigt sur le sujet, ce que je pense c'est qu'il y aura des évolutions de ce système mais c'est une vraie difficulté.

Sur le plan pauvreté, je vous ai envoyé à tous le dossier de presse de l'Elysée, je ne connais à ce jour que cela, je n'ai pas de périmètre précis. J'ai eu un appel de Mme la rectrice en matière d'éducation pour ce qui est dans le plan pauvreté. Il m'a semblé qu'il y avait sûrement des choses à faire dans les collèges mais que ça n'était pas une urgence absolue. Donc j'ai répondu que l'on verrait d'abord par approche globale avant d'aller par approche sectorielle mais j'attends après les premiers contacts techniques et exploratoires que l'on connaisse mieux le périmètre d'action, les périmètres financiers et les mécanismes financiers. Pensez bien mon cher collègue que je ne prendrai aucun engagement sur ce sujet sans m'entourer de l'avis de toute l'Assemblée départementale. Pour l'instant le contenu reste à préciser.

Madame DUPUIS.

Mme DUPUIS. – Merci Monsieur le Président.

En tant que Conseillère départementale en charge du droit des femmes, je tenais à soutenir Mounia comme on l'a fait tous ici depuis le début. Je voulais m'adresser à toi Mounia, te remercier pour ton courage. Ce drame familial concerne plus de 70 000 jeunes filles en France qui luttent justement contre ces mariages arrangés, ces mariages forcés. Tu as été très courageuse et je t'en remercie beaucoup. Beaucoup d'émotion dans ma voix, je sais mais nous sommes des femmes sensibles et je tenais à te passer ce petit message et te remercier pour toutes ces jeunes filles qui se battent pour cette violence faite aux femmes parce que n'oublions pas ces mariages arrangés, ces mariages forcés sont une certaine violence. Alors merci pour ton courage Mounia et je te souhaite ainsi qu'à ton mari tous mes meilleurs vœux de bonheur.

M. le Président. – Merci Brigitte

Monsieur DATEU.

M. DATEU. - Je vais revenir au sujet des MNA, j'entends les messages des uns et des autres mais je suis un peu ulcéré depuis quelque temps et ce message s'adresse aussi à certaines associations. Les gens du centre droit et de la droite ont un cœur. J'en ai assez que l'on soit obligé de se défendre face à un certain nombre de personnes qui mettent en cause notre humanité comme si nous étions quelque part des méchants gestionnaires qui hurlaient sur des dépenses et pas sur la réalité de ces jeunes. Aujourd'hui mon propos est de dire et je pense que c'est largement partagé que ce procès d'intention qu'ils n'ont pas de cœur, qu'ils n'ont pas de ceci, qu'ils n'ont pas de cela c'est normal ce sont des gens de droite, etc... ils n'ont pas d'humanité, etc... un peu ras le bol donc qu'ils s'occupent de leurs associations surtout quand ils ont des relais suffisamment puissants et nationaux pour pouvoir faire changer la loi et je m'inquiète d'ailleurs très sincèrement du manque de soutien qu'obtient de la part d'autres collectivités ou d'autres élus le Département dans cette charge-là. Je n'ai pas vu beaucoup de déclaration de nos parlementaires, députés nationaux sur ce sujet-là. Ils ont voté tous, le Cahors et tout le reste, ils nous ont tous mis dans la difficulté, tous ceux qui ont voté ce système là et ce que tu disais tout à l'heure, justement financièrement et ce que le Président vient de dire sur les différentes strates de collectivités et peut être une adaptation en fonction des budgets tout simplement aurait été une bonne chose.

Je ne les ai pas entendu être solidaires du territoire dans lequel ils sont élus pour soutenir l'action du Département, et ça c'est profondément choquant et nous dire à nous que nous sommes les méchants, devenant presque les gestionnaires d'une crise humanitaire qui nous dépasse largement bien évidemment et je ne vais pas revenir là-dessus. Un peu ras le bol donc que chacun s'occupe de ce qu'il a à faire comme il doit le faire, je pense que le Département n'a aucune leçon à recevoir. J'ajoute simplement quelque chose par rapport au Cahors, n'oubliez pas que cette augmentation exceptionnelle entre 2016 et 2017, à aucun moment nous n'avons demandé la compensation des montants de l'Etat. Sur 12 millions, on a reçu 172 000 €. Il ne s'agissait même pas de faire prendre en charge ce montant par quelqu'un d'autre, nous l'avons assumé parce que c'est notre rôle et nous le faisons, on demandait simplement à ce que ça ne nous pénalise encore pas plus à cause de ce fameux Cahors - pour autant c'est un bon cépage le Cahors – mais celui-là il était quand même un peu vinaigré.

M. le Président. – Merci Xavier

Monsieur LOUAULT.

M. LOUAULT Pierre – Tout simplement pour dire, et je pense que l'on a le même comportement avec Isabelle, on a eu l'occasion à maintes reprises de défendre et de mettre en cause un certain nombre de faiblesses des accords de Cahors. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'échanger avec le Président et de lui faire part de mes interventions en commission ou en hémicycle, et qu'on a plusieurs difficultés aujourd'hui.

Un, ça n'est pas nouveau que l'Etat fasse des économies sur le dos des collectivités. L'essentiel des économies de l'Etat, ce sont des transferts de dépenses vers les collectivités : Département en première ligne depuis

longtemps.

Deux, il est inacceptable que les MNA soient pris en charge financièrement par les Départements, que les Départements aient la responsabilité, c'est de leur compétence d'accueillir les jeunes, le financement dans ce cas-là non.

Le troisième point, c'est que la contractualisation, en soit, n'est pas une mauvaise chose, mais aujourd'hui c'est une contractualisation non négociée et imposée. Et c'est ça le vrai problème. Un moment où il faut faire des économies et je crois que notre Département est exemplaire, exemplaire sur la tenue de son budget depuis trois ans, parce qu'effectivement les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, pas de hausse d'impôt en même temps et exemplaire sur la gestion et l'ouverture d'esprit de tous nos dispositifs sociaux et je crois que si l'on a été appelé par le Président de la République à servir de Département test mais en même temps de conseil dans ce qui va se mettre en place dans les mois et les années à venir, c'est effectivement parce qu'on a su gérer avec responsabilité les dispositifs qui nous sont confiés et avec un peu d'innovation en plus. Et je crois qu'aujourd'hui le vrai défi et la difficulté pour l'Etat c'est que l'Etat est incapable de faire confiance aux collectivités locales. C'est vraiment le problème, ça n'est pas nouveau et Jean Gérard tu évoquais la Cour des comptes tout à l'heure, effectivement il y a des constats de la Cour des Comptes notamment sur la contractualisation qui sont favorables aux collectivités mais en même temps, la Cour des Comptes dit il aurait fallu continuer à baisser les dotations et la baisse des dotations, dieu sait si ça a été douloureux depuis 4 ans, même plus que ça pour les Départements. Donc voilà ce que je voulais dire mais je puis vous dire qu'avec mes collègues du Département on essaie de faire comprendre au Gouvernement qu'il a un vrai problème d'écoute des collectivités et qu'il croit trop que l'Etat et ses technocrates ont la vérité, c'est tout son problème.

M. le Président. – Merci Pierre

Madame RAIMOND-PAVERO.

Mme RAIMOND-PAVERO. – Je te remercie Pierre et je ne vais pas reprendre ce que tu as dit. Effectivement pour répondre à Xavier, on a fait un travail conséquent dans l'hémicycle que ce soit toi, moi ou Serge également et ça je pense qu'il faut le souligner. Nous avons soutenu nos collectivités à maintes reprises, soit par des débats, soit par des questions, soit directement nous avons interpellé les ministres également par courrier. Je voudrais revenir sur la question des MNA. Je suis dans la commission des affaires étrangères et de la défense du pays. C'est un dossier d'une très grande complexité, qui est sensible et je crois qu'il faut l'aborder avec une vision globale. Notre Président l'a souligné, il faut avoir une vision européenne, j'irais beaucoup plus loin que ça. Je dis qu'aujourd'hui, autour de la table il faut que la dimension internationale soit prise en compte. Nous avons dans la commission des armées des généraux qui se sont exprimés, car effectivement ils ont identifié que ce soient les passages, et les différentes routes qui sont utilisées, ainsi que les passeurs. Tout est absolument répertorié. Aujourd'hui, il ne s'agit que d'une volonté du Gouvernement de vouloir faire face à son destin, c'est-à-dire celui de l'Europe, celui de traiter correctement ce problème de l'immigration. Mais il faut avoir le courage d'évoquer les différents problèmes sur ce sujet. Il n'est pas toujours facile, je l'entends, de trouver les mots justes pour exprimer ces différents problèmes, échanger sur ce qui se passe aujourd'hui avec certains pays et on voit l'axe fort européen se former aujourd'hui. C'est parti des pays du nord, en passant par la Slovaquie, la Turquie, la Slovénie, la Hongrie, puis l'Allemagne et l'Italie. Il faut être très très prudent. Il ne faut pas pousser les pays à avoir des réactions qui sont d'ordre extrême, extrémiste je dirais. Donc il faut un débat, il est important. Ce débat est nécessaire au niveau de l'Europe et de l'international et peut apporter aussi une solution sur le problème du dossier des MNA aujourd'hui. Mais tout dépend, bien entendu, d'une volonté politique de vouloir conduire correctement ce dossier.

Et tu l'as souligné, la contractualisation, aujourd'hui, elle ne peut absolument pas se faire sans les territoires. On doit être impérativement à leur écoute, parce que c'est avec eux uniquement qu'on pourra construire l'avenir de notre pays demain et surtout celui de nos territoires avec toute l'écoute nécessaire sur ce sujet. Merci.

M. le Président. – Merci Isabelle

Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'intervention complémentaire, je vous propose de passer à l'ordre du jour. Nous avons l'adoption des procès-verbaux des séances des 23 mars, 20 avril et 29 juin 2018. Y-a-t-il des remarques particulières ? On peut les considérer comme adoptés ? **Les procès-verbaux des 23 mars, 20 avril et 29 juin 2018 sont adoptés.**

\*

\* \*

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 1 CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE (ID WD : 15458)

#### **RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

**Nom du rapporteur : M. Thomas GELFI**

Protection sociale complémentaire « prévoyance » en faveur du personnel départemental

#### **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « PREVOYANCE » EN FAVEUR DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL**

L'Assemblée Départementale, lors de sa séance du 23 mars dernier, a donné son accord, après avis favorable du Comité Technique du 12 mars 2018, sur le renouvellement de la protection sociale complémentaire en faveur du personnel départemental en application des dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011. De plus, le Comité Technique a rendu un avis le 14 septembre 2018 sur le choix du prestataire.

#### **RAPPEL DES DÉCISIONS PRISES**

- Le choix du type de garantie : la prévoyance : c'est la couverture des risques incapacité de travail (garantie de base) et invalidité permanente, perte de retraite et décès (garanties optionnelles) ;
- Le choix de la procédure : la convention de participation : la collectivité signe une convention de participation avec une mutuelle ou une institution de prévoyance, après mise en concurrence, pour sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par les textes. Lors du Comité Technique du 12 mars 2018, avait été faite la proposition de mener les deux procédures (convention de participation + labellisation) concomitamment ;
- Le lancement de la mise en concurrence avec l'approbation du cahier des charges et des critères de sélection des candidats et de jugement des offres ;
- L'accord sur le maintien du versement d'une participation financière du Conseil départemental sur la garantie de base (maintien de traitement).

#### **LA MISE EN ŒUVRE DE CES DÉCISIONS**

##### **1. La mise en concurrence**

La première étape a consisté à lancer la consultation dès le mois d'avril 2018 avec un retour des offres demandé pour le 11 juin 2018.

Il faut rappeler que c'est une procédure spécifique de mise en concurrence fixée par le décret, s'agissant des conventions de participation qui ne constituent pas des marchés publics. Ainsi, un avis d'appel public à la concurrence est paru dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales (BOAMP) ainsi que dans une publication spécialisée dans le secteur des assurances (l'Argus de l'assurance). En outre, s'agissant d'un montant annuel prévisionnel de participation de la collectivité supérieur à 100 000 €, un avis a dû être publié au Journal Officiel de l'Union Européenne selon le modèle fixé par arrêté. Ces avis précisaient les modalités de présentation des offres, les niveaux minimaux de capacité demandés aux candidats, les caractéristiques essentielles de la convention prévue et les critères de sélection des candidats et de jugement des offres. Enfin, cette consultation était en ligne sur la plate-forme AWS des marchés publics de la collectivité.

Une publicité relative à des offres labellisées a également été faite sur l'Argus de l'assurance au mois d'avril 2018 avec un retour des offres demandé pour le 11 juin 2018.

##### **2. Les résultats de la consultation**

Dans le cadre de la procédure de labellisation, une seule offre a été faite. Celle-ci a été écartée car elle appliquait un taux de cotisation individuel selon l'âge de l'agent. Le principe de solidarité intergénérationnelle recherché n'était donc pas rempli.

***Retour sommaire***

Cinq offres ont été remises dans les délais pour la procédure de convention de participation.

Après ouverture des plis puis examen des dossiers de candidature, une analyse précise de ces cinq offres a été effectuée en application de l'article 6 du règlement de consultation relatif aux conditions de sélection des candidats et aux critères de jugement des offres.

À l'issue de cette première analyse, la négociation, telle que prévue dans le règlement de consultation, a été engagée le 4 juillet dernier avec les trois candidats dont les offres étaient les mieux placées. Les candidats ont tous participé à cette négociation. Son objectif était d'adapter au mieux l'offre de chacun à la demande de la collectivité au regard des critères posés et ainsi d'améliorer les conditions du contrat tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Suite à cette négociation une seconde analyse des offres a été effectuée.

### 3. Les éléments d'information importants avant présentation des résultats des analyses des offres

Avant de présenter les résultats des analyses des offres, il convient d'apporter quelques précisions et rappels importants :

#### Rappel des garanties

- **Base : incapacité de travail** : maintien de salaire à hauteur de 86 % (niveau 1) ou 90 % (niveau 2) du TIB, de la NBI brute, du RI brut, du transfert prime/points brut et de l'indemnité compensatrice CSG brute (hors prime annuelle liée à l'évaluation).

**Rappel important** : C'est sur cette garantie de base et seulement sur celle-ci qu'interviendra la participation financière de la collectivité.

#### - **Options** :

- **Rente d'invalidité permanente** : versement d'une rente en cas de perte de traitement suite à une invalidité permanente survenue avant l'âge légal de départ à la retraite, versée en complément de la pension d'invalidité perçue par l'agent ;
- **Minoration de retraite** : versement d'un capital ou d'une rente en complément de la pension de retraite réduite suite à une invalidité permanente. La rente est versée dès la retraite de l'agent jusqu'à son décès. Le capital est versé au moment de la retraite de l'agent ;
- **Décès ou perte totale et irréversible d'autonomie** : versement d'un capital en cas de décès survenu avant la limite d'âge de départ à la retraite (montant : un an de traitement brut).

#### Rappel des critères de jugement des offres et de leur pondération

- **Rapport qualité des garanties/tarifs proposés en adéquation avec le cahier des charges : 50 points** :
  - soit 10 points pour la qualité des garanties/respect du cahier des charges,
  - soit 40 points au titre de la comparaison des tarifs proposés sur la solution de base (niveaux 1 et 2) dont :
    - 25 points au titre des taux proposés sur la solution de base (niveaux 1 et 2) ;
    - 7 points au titre de l'appréciation de la durée de la période de stabilité des taux de cotisations associés à la non résiliation pendant cette période en regard de résultats techniques déficitaires ;
    - 8 points au titre du plafonnement d'une éventuelle majoration annuelle du taux de cotisations à 10 % au-delà de la période de stabilité ;
- **Degré effectif de solidarité : 5 points**  
Le candidat calcule, sur la base de deux hypothèses d'adhésions (adhésion totale et adhésion partielle), le montant de transferts intergénérationnels égal à la somme des écarts constatés, pour chacun des adhérents ou souscripteurs d'un âge supérieur à 50 ans de la collectivité, entre les prestations versées et les cotisations correspondantes ;
- **Les moyens destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques : 5 points**  
Le candidat fournit une note sur les moyens qu'il prévoit de mettre en œuvre et destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés au risque ;

**Retour sommaire**

#### - **La maîtrise financière du dispositif : 10 points**

Le candidat décrit son approche générale du pilotage des régimes proposés pour en assurer l'équilibre financier dans le temps et ainsi garantir la pérennité des tarifs proposés.

Le candidat décrit également les outils de suivi des régimes sur le plan financier et son organisation (outils d'analyse, de reporting, exemples de comptes de résultats, outils utiles pour assurer la maîtrise des dépenses et la stabilité financière des régimes...).

Il présente les documents suivants :

- une note décrivant la politique de développement et les prévisions d'adhésion envisagées sur la durée totale de la convention ;
- pour les cinq premiers exercices comptables de la convention, les comptes de résultats prévisionnels des opérations concernées sur la base de deux hypothèses comparées :
  - l'ensemble de la population éligible adhère au dispositif ;
  - seuls les agents envisagés selon les prévisions d'adhésion, adhèrent au dispositif ;
- une projection sur la durée totale de la convention, de l'équilibre technique des opérations, sur la base des hypothèses retenues concernant les évolutions de tarifs prévues dans les offres.

#### - **La qualité de la gestion administrative et de la communication : 30 points**

Le candidat fournit une note détaillée sur les points suivants :

##### L'organisation des liens avec la collectivité :

- Référent dédié pour la gestion et le suivi des contrats ;
- Référent dédié pour la gestion des prestations ;

##### Les modes d'accompagnement proposés sur les différents aspects suivants :

- Juridiques, fiscaux, sociaux ;
- Mise en place des régimes ;
- Organisation de réunions d'informations à destination des agents ;
- Modalités de présence sur sites (permanences, forum, agence locale...) ;

##### Le processus de gestion proposé :

- Définition et mise en œuvre des processus de gestion des régimes de prévoyance ;
- Modalités et délais de règlement des prestations (ITT, Invalidité et décès) ;

##### Les services annexes proposés.

#### **Rappel des principes réglementaires de solidarité**

Les contrats et règlements auxquels les agents pourront souscrire en matière de prévoyance, prévoient a minima la couverture du risque « incapacité de travail » (demi-traitement en cas de maladie). Peuvent s'y ajouter les risques d'invalidité permanente, minoration de retraite et liés au décès.

La cotisation doit être au même taux pour tous les agents affiliés et elle doit être exprimée en pourcentage de la rémunération.

L'adhésion des agents au contrat ou au règlement ne peut être conditionnée par leur âge ou leur état de santé (pas de questionnaire médical). Les agents peuvent adhérer pendant les six premiers mois qui suivent la date de prise d'effet du contrat ou règlement.

Les garanties proposées doivent être complémentaires aux garanties statutaires.

#### **Précisions importantes :**

##### - **Anonymat des candidats**

Compte tenu des procédures spécifiques qui régissent la mise en place du dispositif de protection sociale complémentaire qui, si elles ne relèvent pas du code des marchés publics, s'y apparentent fortement et, afin d'éviter tout recours qui pourrait en résulter, il est nécessaire de ne pas dévoiler l'identité des candidats en raison des délais relativement importants et incontournables qui séparent les étapes réglementaires entre la consultation du Comité Technique et la décision de l'Assemblée Départementale sur le choix du candidat. En effet, la notification des décisions d'attribution et de non attribution du contrat ne pourront pas intervenir avant le 28 septembre prochain.

## - Consultation du Comité Technique

En application de l'article 18 du décret du 8 novembre 2011 précité, la collectivité fonde son choix par délibération, après avis du Comité Technique, sur les principes de solidarité (rappelés ci-dessus) et sur des critères cités qui sont ceux retenus dans le règlement de consultation relatif au jugement des offres (rappelés ci-dessus). Le Comité Technique a émis un avis favorable.

## 4. Présentation des résultats de la consultation

Candidats	Critères de sélection								Total (100 points)
	Qualité des garanties/tarifs (50 points)				Degré effectif de solidarité (5 points)	Couverture des plus âgés et des plus exposés (5 points)	Maîtrise financière du dispositif (10 points)	Gestion administrative et communication (30 points)	
	La qualité des garanties/ respect cahier des charges (10 points)	Taux de cotisations (40 points)							
		Taux (25 points)	Période de stabilité (7 points)	Plafonnement majoration (8 points)					
Candidat 1	3	17,11	0	0	4	2	2	14	42,11
Candidat 2	2	23,55	0	0	4	4	2	15	50,55
Candidat 3	6	25	3	0	4	2	2	11	53
Candidat 4	9	22,89	7	8	4	5	9	25	89,89
Candidat 5	8	16,25	5	4	3	4	7	22	69,25

N.B. : L'ordre de présentation des candidats correspond à l'ordre de dépôt des offres

## 5. Choix du prestataire

L'analyse des offres après négociation, telle que présentée ci-dessus, montre que l'offre du candidat 4 est celle économiquement la plus avantageuse et c'est donc celle-ci qui sera proposée à l'Assemblée Départementale de retenir lors de sa séance du 28 septembre prochain.

Il s'agit d'une mutuelle connue et très implantée dans le secteur public qui a mentionné dans son offre que celle-ci est en tous points conforme à notre cahier des charges.

### POINTS FORTS DE L'OFFRE

#### 1. Qualité des garanties/tarif

C'est le mieux disant parmi les cinq offres, principalement pour la garantie de base. Le taux proposé se rapproche de celui existant sur la convention en cours avec la mutuelle Intériale.

Il n'y aura pas d'augmentation du taux de cotisations durant la période de stabilité, à savoir 4 ans. De plus, les conditions fixées par l'article 20 du décret n° 2011-1474 qui permettent à l'assureur d'augmenter les taux de cotisations dans certains cas ne pourront s'appliquer durant la période de stabilité. Au-delà de celle-ci, les cotisations ne pourront être augmentées que dans la limite de 10 % par an.

Il faut préciser que ces deux critères (période de stabilité et plafonnement de la majoration) ont été ajoutés au cahier des charges pour cette nouvelle convention de participation. Ces dispositions permettent une meilleure protection des agents et un contrat plus attractif.

**Retour sommaire**

Par rapport à la convention actuelle avec la mutuelle Intériale, la collectivité a souhaité que deux niveaux d'indemnisation et donc de cotisations soient proposés aux agents pour l'incapacité temporaire de travail (et pour l'invalidité permanente), à savoir :

Niveau 1 : 86 % du traitement de référence brut \*

Niveau 2 : 90 % du traitement de référence brut.

\* *Traitement de référence brut : TIB + RI brut + NBI brute + transfert prime/points brut + indemnité compensatrice CSG brute.*

## 2. Les conditions d'adhésion

Elles sont possibles pendant six mois après la date d'effet du contrat sans questionnaire médical.

Au-delà de cette période, les agents pourront adhérer avec un délai de stage de six mois mais toujours sans questionnaire médical.

Pour les autres conditions, elles sont conformes au cahier des charges.

## 3. Les prestations

Le calcul du versement des prestations est effectué sur un traitement de référence brut comme le calcul des cotisations (TIB + RI brut + NBI brute + transfert prime/points brut + indemnité compensatrice CSG brute). Ce candidat répond à cette exigence ;

## 4. Le respect des dispositions du décret du 8 novembre 2011

### Le respect des principes de solidarité :

- Le contrat prévoit a minima la couverture du risque « incapacité de travail » (demi-traitement en cas de maladie) ;
- La cotisation est au même taux pour tous les agents affiliés et elle est exprimée en pourcentage de la rémunération ;
- L'adhésion des agents au contrat ou au règlement ne peut être conditionnée par leur âge ou leur état de santé (pas de questionnaire médical) ;
- Les garanties proposées sont complémentaires aux garanties statutaires ;
- Les montants des transferts intergénérationnels ont été calculés, conformément au décret, pour les adhérents de plus de 50 ans, par différence entre leurs cotisations et leurs prestations et selon deux hypothèses d'adhésion (totale – 100 % - et partielle – 70 %) et ce, sur la durée de la convention ;
  - À titre indicatif, ce montant est de 289 619 € sur les six ans sur la base d'une adhésion totale, et de
  - 202 733 € sur les six ans sur la base d'une adhésion à 70 %.
- Les moyens destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques sont précisés et reposent principalement sur un plan de communication spécifique et ciblé qui est détaillé dans l'offre ;

### La maîtrise du dispositif :

**La politique de développement** basée sur l'expérience du candidat pour la mise en place de la convention de participation :

- Une équipe dédiée et stable avec un interlocuteur référent ;
- Un interlocuteur dédié de proximité ;
- Une équipe de déploiement de 19 personnes identifiées ;
- Un plan d'accompagnement spécifique des services RH avec une réunion dès la notification du marché, deux réunions d'accompagnement pendant les six premiers mois de la mise en place de la convention, la formation des agents gestionnaires du Département ;
- Un plan d'accompagnement des agents avec des réunions d'informations en nombre illimité, des permanences en nombre illimité et des rendez-vous personnalisés sur site ou en agence ;
- Un planning de mise en œuvre validé par la collectivité ;
- Des engagements pris sur la durée avec un reporting dédié ;

- La possibilité pour les agents nouvellement recrutés ou pour les agents de retour après arrêts de travail, de disposer des informations nécessaires pour adhérer et ce sur toute la durée de la convention ;
- Un programme et des actions de prévention spécifiques ;

**Comités techniques de pilotage et réunions au moins deux fois par an**, avec des représentants de la collectivité et du prestataire, seront mis en place pour la mise en œuvre et le suivi du dispositif, pour un reporting régulier, pour le suivi du respect du cahier des charges...En outre, des outils d'analyse et de reporting permettent de fournir des statistiques régulières liées directement à la population du contrat ainsi qu'à la consommation réelle du contrat (détail des dépenses, cadence de règlement, remboursement par assuré...).

**Les prévisions d'adhésion** sont évaluées à 70 % minimum sur la durée de la convention.

**Les comptes de résultats prévisionnels** sont présentés, conformément au décret, pour les cinq premiers exercices comptables de la convention et sur la durée totale de la convention sur la base des deux hypothèses : adhésion totale au contrat et adhésion prévue.

Ainsi, pour la première hypothèse (adhésion totale) dès la première année et sur la durée de la convention, les taux d'adhésion retenus dans les simulations sont de 100 % pour la garantie « maintien de salaire niveau 1 ». Pour la seconde hypothèse (adhésion prévue) dès la première année et sur la durée de la convention, les taux d'adhésion sont de - 70 % pour la garantie « maintien de salaire niveau 1 ».

Les simulations montrent l'équilibre technique des tarifs proposés sachant qu'une mutualisation importante est un facteur déterminant de l'équilibre du contrat.

## 5. La qualité de la gestion administrative et de la communication

Des équipes dédiées sont constituées au service des assurés :

**-Le canal papier** : notice d'information, guide pratique, présentation du contrat et des garanties, kit d'adhésion et supports de présentation lors des réunions d'information, etc. Ces supports de communication sont pris en charge financièrement par le candidat et sont préparés en lien avec la collectivité et à la demande en cas d'évolution réglementaire ;

**-Le canal physique** : les agents du Département pourront se rendre dans les agences du candidat (9 sur le département) pour obtenir toutes les informations qu'ils souhaitent. Ce maillage de proximité important est un gage de succès dans la mise en place et le développement de la convention ;

**-Le canal téléphonique** : un numéro d'appel unique est mis à disposition des agents tout au long de la convention. Les conseillers seront formés aux spécificités du contrat ;

**-Le canal web** : un extranet agents avec un espace et un compte adhérent (consultation des droits, consultation de documents, suivi des prestations, démarches administratives, etc) ;

Des équipes dédiées sont également constituées au service de la collectivité (DRH) : une équipe dédiée sur le déploiement de la convention et le suivi de terrain, une équipe dédiée gestionnaire de la convention et des prestations, des interlocuteurs spécifiques dédiés au Département, un extranet RH, un guide de procédures, etc. Tout cela s'ajoute aux diverses réunions et formations prévues.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### **Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION**

**Retour sommaire**



*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- de retenir le candidat 4 : le groupe Vyv,*
- d'approuver les termes de la convention de participation avec le prestataire et d'autoriser M. le Président à la signer au nom et pour le compte du département.*

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 2 LE PERSONNEL (ID WD : 15623)

#### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : M. Thomas GELFI**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification du tableau des effectifs</li> </ul> |
|---|

#### **MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Différentes modifications du tableau des effectifs sont nécessaires au bon fonctionnement des services, à la gestion des mouvements de personnels et des remplacements. Ces transformations sont indiquées ci-dessous et dans le tableau en annexe 1.

#### **Direction générale adjointe Solidarités**

##### Territoire Tours-Sud-Est – Maison départementale de la Solidarité de Loches

Afin d'assurer le remplacement du Directeur de territoire (poste n°000012), des mesures de publicité élargies ont été mises en œuvre sur les grades d'attaché et de conseiller socio-éducatif. Toutefois, au regard de la pénurie de profils dans le domaine social, de la situation géographique, il est proposé, dans l'hypothèse d'absence de candidatures statutaires, pour les besoins du service d'ouvrir la possibilité de recourir à un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. L'agent devra disposer d'une solide expérience sur des postes similaires et sa rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un des indices d'un des grades des cadres d'emplois de conseiller socio-éducatif ou d'attaché territorial.

#### **Direction générale adjointe Territoires**

##### Direction de l'Education et du Patrimoine : Service Etudes et Bâtiments

Afin de permettre le remplacement de deux ingénieurs territoriaux (postes n°002282 et 000114) affectés au service Etudes et Bâtiments en qualité d'architecte, de nombreuses mesures de publicité du poste sont mises en place. Toutefois, au regard de la rareté des compétences et diplômes exigés (Architecte DPLG, et diplômé de l'École de Chaillot), il est proposé, dans l'hypothèse d'absence de candidature statutaire, d'ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels, en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. Les agents devront disposer de la formation requise et d'une solide expérience sur des postes similaires. Leur rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un indice d'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

##### Direction de l'Education et du Patrimoine : Service Education

Dans le cadre du recrutement d'un référent numérique actuellement en cours (poste n° 000593) au service Education, une large publicité a été réalisée. L'agent devra assurer à la fois le suivi du plan numérique et des expérimentations numériques, et le suivi des appels à projets innovants dans les collèges départementaux. Il participera également aux études liées à la sectorisation des collèges et il gèrera les dossiers liés au conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN). Ainsi, au regard de la spécificité du poste, et pour les besoins du service, il est proposé, dans l'hypothèse d'absence de candidature statutaire d'ouvrir la possibilité de recourir à un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. L'agent devra disposer de la formation requise et d'une solide expérience sur des postes similaires. Sa rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un indice d'un des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Votes :**

Pour : Unanimité

**Retour sommaire**

Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

*D'approuver les termes du présent rapport*



## ANNEXE 1

21

Postes avant transformation (cadre d'emplois)	Postes après transformation	Date d'effet
Ingénieur : 1 N° 002683	Technicien pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/10/2018
Technicien : 1 N° 000180	Adjoint administratif pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/12/2018
Agent de maîtrise : 1 N° 001654	Adjoint technique des établissements d'enseignement pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/10/2018
Adjoint technique des établissements d'enseignement : 1 N° 002469	Adjoint technique pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/10/2018
Adjoint technique : 1 N° 000904	Technicien pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/10/2018
Adjoint technique 30h40 (TNC) : 1 N°001105	Adjoint technique pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/10/2018
Rédacteur : 1 N° 000509	Educateur de jeunes enfants pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/10/2018
Rédacteur : 4 N° 001147 - 000504 - 001906 - 002459	Adjoint administratif pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 2	01/10/2018
Rédacteur : 1 N° 001900	Attaché pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 2	01/10/2018
Assistant socio-éducatif : 1 N° 001733	Educateur de jeunes enfants pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 2	01/10/2018
Cadre de santé paramédical : 1 N° 000433	Puéricultrice pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 2	01/10/2018

## HABITAT

### 3 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUX CONFÉRENCES INTERCOMMUNALES DU LOGEMENT (ID WD : 15384)

#### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : MME Pascale DEVALLEE**

Le présent rapport a pour objet de désigner les représentants du Conseil départemental au sein de la Conférence intercommunale du logement de la Communauté de communes Touraine Est Vallées.

Conformément aux lois ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 et Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, les EPCI d'Indre-et-Loire ayant l'obligation de réaliser un Programme Local de l'Habitat et/ou comptant au moins un quartier politique de la ville, ont l'obligation de créer une Conférence Intercommunale du Logement.

Dans le cadre de la réforme de la demande et des attributions de logement social, les Conférences intercommunales du logement réunissent les acteurs du logement (Etat, Conseil départemental, EPCI, communes, associations, bailleurs sociaux, autres organismes...). Elles doivent notamment définir un document cadre d'orientations d'attributions devant tendre vers une meilleure mixité sociale dans le logement, et être associées à l'élaboration et au suivi des nouveaux plans partenariaux de gestion de la demande locative sociale.

L'Assemblée départementale a désigné le 24 juin 2016 les représentants suivants :

- pour la Conférence Intercommunale du Logement de Tours Métropole : Madame Pascale DEVALLEE, Vice-Présidente en charge de l'habitat et du logement, représentante titulaire, et Monsieur Judicaël OSMOND en tant que représentant suppléant ;
- pour la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Madame Pascale DEVALLEE.

Il est proposé de désigner pour la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté de communes Touraine Est Vallées :

- Monsieur Patrick DELETANG.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- *De désigner Monsieur Patrick DELETANG pour représenter le Conseil départemental à la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté de communes Touraine Est Vallées.*

## INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

### 4 CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE DE PORTS (ID WD : 16032)

#### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : M. Patrick MICHAUD**

Par courrier du 17 janvier 2018, Monsieur le Maire de la Commune de Ports a informé le Département de son souhait de changer le nom de sa Commune en la dénommant désormais « Ports-sur-Vienne ». Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette demande est décidée par décret en Conseil d'Etat après consultation du Conseil départemental qui doit en délibérer.

Au moment où la géolocalisation prend une dimension importante, tant au plan des services publics qu'au plan de la sécurité des biens et des personnes, il importe que la cohérence territoriale du nom de la Commune soit affichée.

Face aux difficultés d'accès rencontrées (GPS, internet...), la Commune a décidé d'engager une procédure de changement de nom afin de clarifier la situation et d'officialiser la pratique actuelle pour être reconnue sous l'appellation de « Ports-sur-Vienne ».

Considérant que depuis de nombreuses années, la Commune est dénommée « Ports-sur-Vienne », de par sa situation géographique sur la rive gauche de la Vienne, il convient d'accéder à la demande de changement de nom de la Commune de Ports en « Ports-sur-Vienne », pour laquelle l'avis du Département est sollicité.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- *D'émettre un avis favorable à la demande de la Commune de Ports relative à son changement de nom en « Ports-sur-Vienne ».*

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 5 SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (ID WD : 13585)

#### **RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

**Nom du rapporteur : MME Jocelyne COCHIN**

Approbation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Vu la loi n°82- 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

Vu la Loi n° 2014- 58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu La loi n° 2015- 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui contient des dispositions consacrées à l'accessibilité des services à la population, et son article 98, applicable à compter du 1er janvier 2016 qui indique le cadre d'élaboration du « Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public » (SDAASP) ;

\*\*  
.....

À travers le vote de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et en lien avec la politique d'égalité des territoires, le Gouvernement a souhaité renforcer l'accessibilité des services au public afin de mieux répondre aux usagers dont certains éprouvent des difficultés à accéder aux transports, aux commerces de proximité, aux services de santé, de l'emploi..., et de manière générale aux services, qu'ils soient publics ou privés.

Dans ce sens, un chapitre de la loi sur la décentralisation est entièrement consacré à ce sujet en prévoyant la création de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Depuis juin 2016, une démarche partenariale a été engagée, pilotée par le Conseil départemental d'Indre et Loire et l'État, en associant au sein d'un comité de pilotage, la Région, les EPCI, les communes, les opérateurs de services et les autres partenaires concernés.

Les objectifs du schéma ont été précisés pour s'adapter au contexte de la Touraine :

- Dégager des priorités d'intervention territorialisées et définir un niveau de services adapté ;
- Prendre en compte les services dont le Conseil départemental et les services de l'État sont opérateurs et financeurs ;
- Porter une attention particulière aux publics les plus fragiles ;
- Mettre en œuvre les enjeux de démocratie participative au travers d'associations d'usagers ;
- Rechercher des solutions concrètes et partenariales permettant d'améliorer l'offre ;
- Porter un regard particulier aux questions de mutualisation et de recours aux nouvelles technologies.

Le schéma permet de repérer les principales caractéristiques en matière de présence et d'accessibilité de ces services (diagnostic et analyse territoriale) et de proposer des actions qui permettront d'apporter des réponses à ces problématiques identifiées.

Le plan d'actions du schéma s'articule autour de 7 priorités stratégiques :

- Accès au premier accueil social inconditionnel ;
- Accès aux droits par des coopérations accrues entre opérateurs des politiques sociales dans le département ;

***Retour sommaire***



- Accès à la santé et au parcours de soins ;
- Accès à la mobilité de proximité ;
- Accès au parcours éducatif ;
- Accès au sport, à la culture et aux services de grande proximité ;
- Accès au numérique pour tous.

Véritable condition de réussite, un programme de 17 actions prévues sur six ans, piloté et animé par un comité de suivi, sera conduit afin de garantir une mise en œuvre efficace du schéma et une capacité d'amélioration continue.

Les différents organismes associés lors de l'élaboration du schéma participeront à sa mise en œuvre, en tant que partenaires ou maîtres d'ouvrage des actions.

Ce projet de schéma a été transmis, pour avis, aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre du département, au Conseil régional « Centre-Val de Loire » ainsi qu'à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP). En tenant compte des avis recueillis, il est soumis pour approbation au Conseil départemental d'Indre et Loire.

À l'issue de ces délibérations, la Préfète arrêtera définitivement le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

M. le Président. – Merci Jocelyne. Je trouve que c'est un travail très long, très lourd qui a été fait avec l'appui des services et je tiens à t'en remercier.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- *d'approuver le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public joint en annexe*
- *d'autoriser le Président, ou son(sa) représentant(e), à signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.*





**Schéma Départemental d'Amélioration de  
l'Accessibilité des Services au Public  
d'Indre et Loire  
(SDAASaP 37)**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>3</b>
UN DIAGNOSTIC QUALITATIF DE L'OFFRE DE SERVICES ET LA CONSTRUCTION D'UN OUTIL CARTOGRAPHIQUE FIN PERMETTANT UN SUIVI STRATEGIQUE DE L'EVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICES.....	3
UNE DEMARCHE CONCERTEE ET QUALITATIVE .....	6
<b>LES PRINCIPES DU SDAASAP 37.....</b>	<b>7</b>
UN SDAASAP QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE DE MUTATIONS ... QU'IL AMBITIONNE D'INTEGRER ET ACCOMPAGNER .....	7
UN SDAASAP 37 QUI NE VISE PAS A REINTERROGER DES STRATEGIES THEMATIQUES ETABLIES DANS D'AUTRES CADRES MAIS QUI PROMeut UNE APPROCHE TRANSVERSALE AUTOUR DE L'ACCESSIBILITE .....	8
UN SDAASAP DE NIVEAU DEPARTEMENTAL MAIS QUI AMBITIONNE D'ETRE UNE RESSOURCE DE PROXIMITE, ADAPTE A LA DIVERSITE DES TERRITOIRES .....	9
UNE APPROCHE TERRITORIALISEE .....	9
UN DISPOSITIF GLOBAL D'ANIMATION ET DE SUIVI.....	12
<b>ARMATURE DU SDAASAP 37 : LES CHANTIERS PRIORITAIRES ET LES ACTIONS .....</b>	<b>13</b>
<b>CHANTIER A : ACCES AU PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL.....</b>	<b>14</b>
RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES .....	14
ACTIONS PROPOSEES .....	17
<b>CHANTIER B : ACCES AUX DROITS PAR DES COOPERATIONS ACCRUES ENTRE OPERATEURS DES POLITIQUES SOCIALES DANS LE DEPARTEMENT .....</b>	<b>23</b>
RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES .....	23
ACTIONS PROPOSEES .....	24
<b>CHANTIER C : ACCES A LA SANTE ET AU PARCOURS DE SOINS .....</b>	<b>31</b>
RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES .....	31
ACTIONS PROPOSEES .....	33

<b>CHANTIER D : ACCES A LA MOBILITE DE PROXIMITE .....</b>	<b>39</b>
RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES .....	39
ACTIONS PROPOSEES .....	41
<b>CHANTIER E : ACCES AU PARCOURS EDUCATIF.....</b>	<b>49</b>
RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES .....	49
ACTIONS PROPOSEES .....	51
<b>CHANTIER F : ACCES AU SPORT, A LA CULTURE ET AUX SERVICES DE GRANDE PROXIMITE.....</b>	<b>54</b>
RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES .....	54
ACTIONS PROPOSEES .....	56
<b>CHANTIER G : ACCES AU NUMERIQUE POUR TOUS .....</b>	<b>60</b>
RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES .....	60
ACTIONS PROPOSEES .....	63
<b>SYNTHESE DES PILOTAGES PRESENTIS PAR ACTION.....</b>	<b>68</b>

# Avant-Propos

En application de la Loi Notre, le SDAASAP d'Indre et Loire vise « **un objectif global de renforcement de l'offre de services notamment dans les zones du département présentant un déficit d'accessibilité** ».

L'élaboration de ce schéma a été conduite entre le printemps 2016 et l'été 2017. La démarche a **été co-pilotée par la Préfecture et le Conseil Départemental**. Une **large instance de pilotage** (COFIL) a été mise en place pour permettre l'implication progressive de l'ensemble des partenaires qui ont vocation à faire vivre ce SDAASAP (EPCI, Région, différents organismes publics ou privés opérateurs de services au public...).

La maîtrise d'œuvre de l'étude a été assurée, de manière conjointe et partenariale par :

- *L'OE2T, pour la phase de diagnostic et la formalisation d'un atlas cartographique*
- *Nouveaux Territoires Consultants (NTC), pour les phases de concertation, d'enjeux stratégiques et de programmation*

La Préfecture et le Conseil Départemental ont souhaité mettre l'accent sur deux points pour l'élaboration de ce premier SDAASAP 37 :

## ***Un diagnostic qualitatif de l'offre de services et la construction d'un outil cartographique fin permettant un suivi stratégique de l'évolution de l'offre de services.***

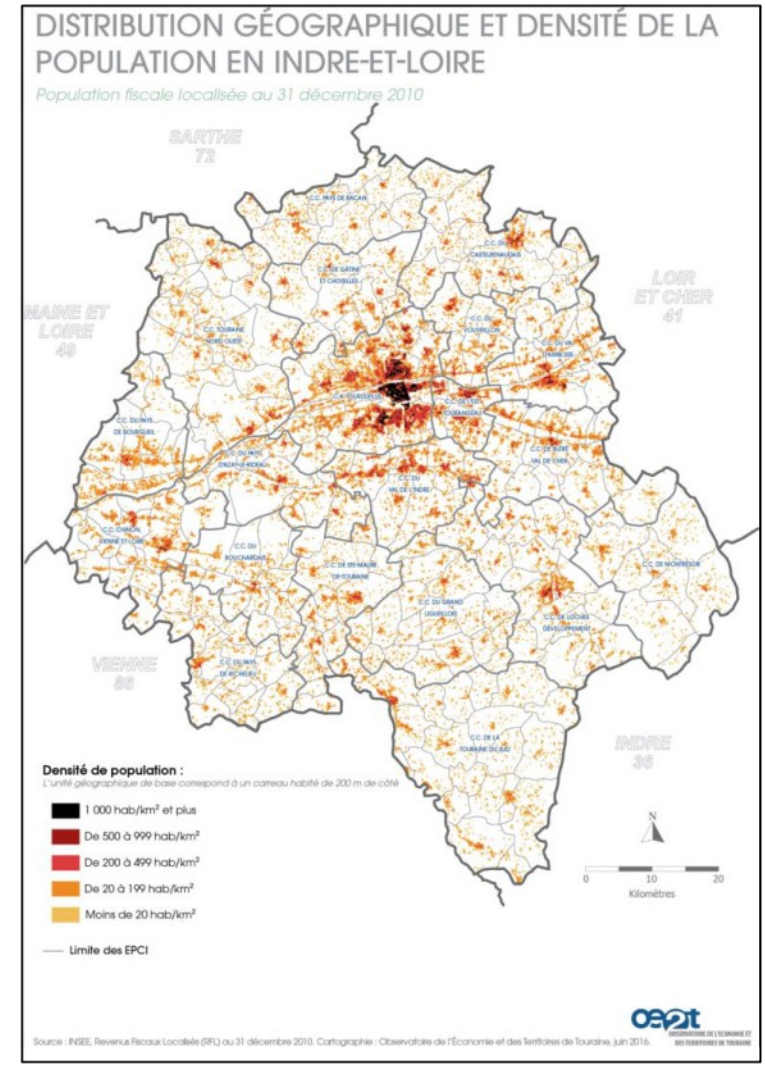
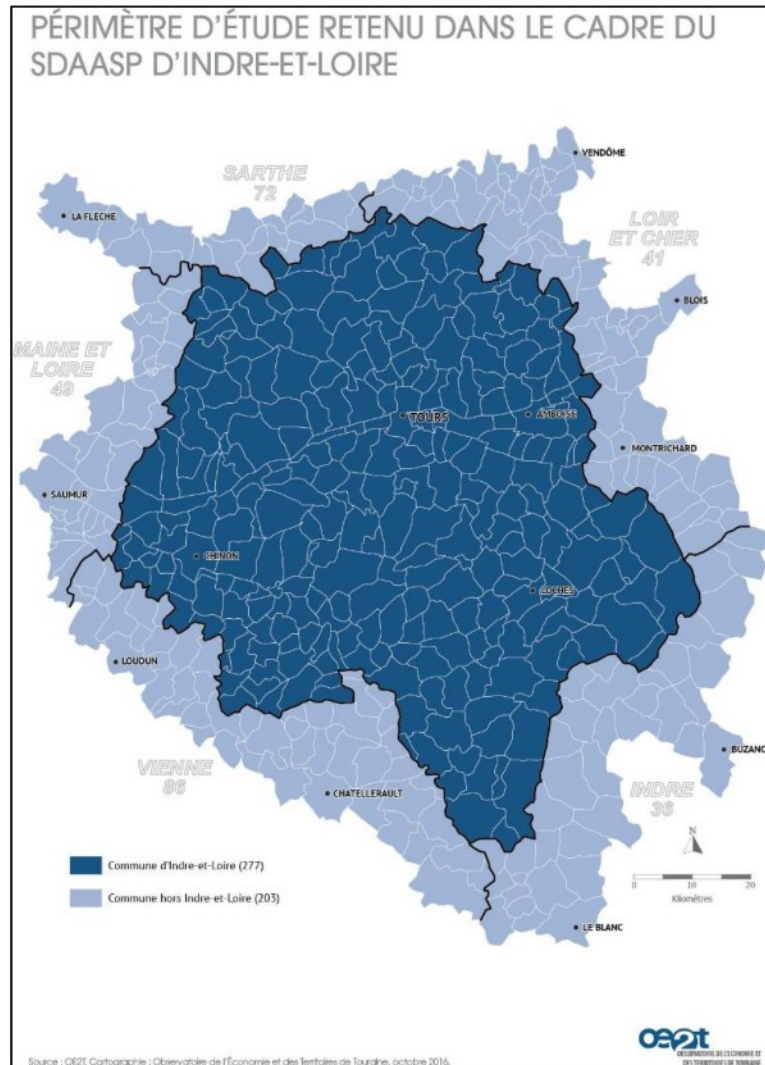
---

Ce travail a été conçu sur les principes suivants :

- Une **prise en considération qualitative de l'offre de services** : ouverture le week-end, nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire, capacités...
- Une analyse portant sur **90 types de services et équipements, pour 9 thèmes de travail** : « *Commerces et services marchands de proximité* » / « *Sécurité* » / « *Enfance, jeunesse et enseignement* » / « *Services administratifs et action sociale* » / « *Santé et dépendance* » / « *Activités sportives, culturelles, de loisirs* » / « *Emploi / orientation / insertion* » / « *Déchetteries* » / « *Transport, mobilité et réseaux* »
- **5 paniers de services** ont donné lieu à une analyse de synthèse : « *Commerce et services marchands* » / « *Culture, sport, loisirs* » / « *Santé* » / « *Enfance et petite enfance* » / « *Services publics de proximité et action sociale* »

Au total, cette analyse aura suscité **l'inventaire et la géolocalisation de 16.500 services**

- Un **territoire d'études large** intégrant, outre toutes les communes du département, 202 communes des départements limitrophes
- Une **analyse d'accessibilité** intégrant, pour unité géographique de base, le « **carreau habité de 200 m de côté** », ce qui permet de prendre en compte la distribution réelle de la population sur le territoire, mais également de réaliser des estimations précises des populations concernées (part de la population située à moins de 5 min en voiture d'un service ou d'un équipement par exemple).

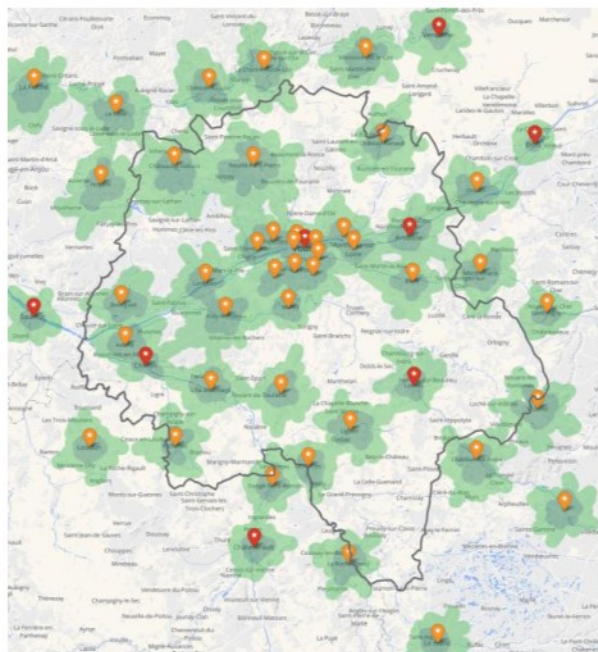


→ La **détermination de « pôles de services »** : En matière d'accessibilité, plus que de s'assurer de la présence de services ou équipements dans les communes, il a semblé pertinent de mettre en relief leur concentration dans une même commune (ou groupe de communes en cas de continuité urbaine). L'analyse a permis d'identifier trois différents types de pôles selon la gamme de services présents :



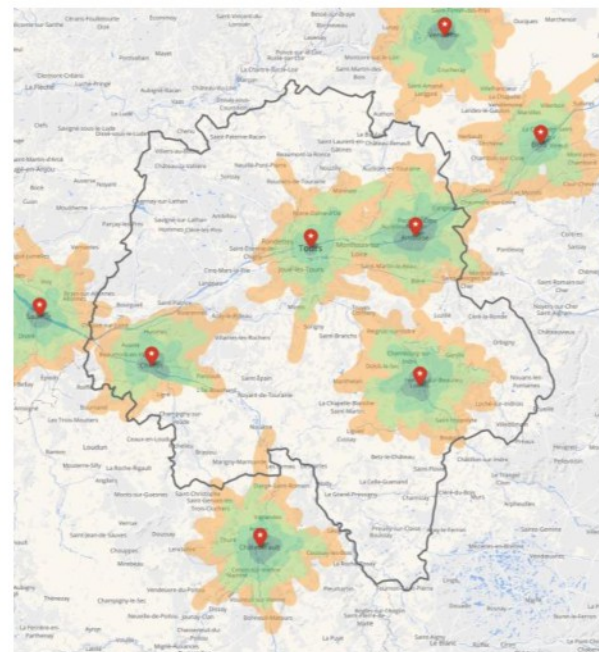
#### **60 pôles de la gamme « proximité »**

- 453 540 habitants  
(75% de la population départementale)
- 10 446 services et équipements  
(78% des services recensés)
- Caractérisés par la présence de services de proximité : (alimentation, école, médecin généraliste, Ets de la poste...)
- 53% de la population réside à moins de 5 minutes d'un pôle de proximité, intermédiaire ou supérieur



#### **29 pôles de la gamme « intermédiaire »**

- 364 188 habitants  
(60,7% de la population départementale)
- 8 251 services et équipements  
(61,6% des services recensés)
- Caractérisés par la présence de services de proximité mais plus occasionnels et/ou plus rares : (équipements sportifs, auto-écoles, collèges, salles de spectacle, supermarchés...)
- 82% de la population réside à moins de 10 minutes d'un pôle intermédiaire ou supérieur



#### **4 pôles de la gamme « supérieure »**

- 164 250 habitants  
(27% de la population départementale)
- 3 509 services et équipements  
(26,2% des services recensés)
- Caractérisés par la présence de services peu courants et/ou rares : (équipements culturels, services d'urgence, CFA, Lycées hypermarchés, centres hospitaliers, gare SNCF...)
- 73% de la population réside à moins de 20 minutes d'un pôle supérieur



La mise à disposition de cette ressource cartographique est accessible sur internet : <http://www.economie-touraine.com/SDAASAP37/>

**Cet inventaire, outre quelques cartes de synthèse, n'est pas reprise dans ce présent document**

### ***Une démarche concertée et qualitative ...***

---

La Préfecture et le Conseil départemental ont souhaité attribuer à l'élaboration du SDAASAP 37 **une importante dimension qualitative et participative**. Il s'est agi, dès l'engagement de la démarche, d'y associer l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels collectivités locales et opérateurs, afin de les sensibiliser à cette initiative et de donner aux propositions d'actions un caractère opérationnel. Ainsi :

- Les grands opérateurs de services ont été rencontrés afin d'apprécier leurs propres logiques quant aux conditions d'accessibilité de leurs prestations
  - Des rencontres de sensibilisation ont été tenues dans chaque communauté de commune avec les élus et/ou les services impliqués (dans la configuration territoriale de 2016, avant nombre de fusions)
  - Divers ateliers de mise en partage et de débat ont été animés, dans des configurations diverses : ateliers thématiques, réunions territorialisées
  - Des instances de suivi et de pilotage ont permis d'orienter et d'ajuster progressivement la démarche.
- ... pour un SDAASAP 37 qui se veut pragmatique et utile

## Les principes du SDAASAP 37

Le SDAASAP 37 se veut opérationnel, pragmatique et évolutif. Plusieurs principes caractérisent la manière dont il a été conçu et, plus encore, la manière dont il sera mis en œuvre :

### ***Un SDAASAP qui s'inscrit dans un contexte de mutations ... qu'il ambitionne d'intégrer et accompagner***

---

Le premier SDAASAP 37 se déroule sur la période 2018/2023. Or, certaines problématiques, très influentes sur la question de l'accessibilité aux services, connaissent des évolutions, voire des mutations importantes. Le SDAASAP ne peut donc pas être figé. Il **doit pouvoir s'adapter à ces évolutions, les anticiper et les prendre en considération**. A ce titre, on peut évoquer :

- **Les mutations des logiques territoriales et des formes de mobilités** : extension continue des aires urbaines et diffusion péri-urbaine, volontés de (re)constituer des polarités intermédiaires, développement des déplacements quotidiens et diversification des formes de mobilités, redéploiement des activités commerciales et de prestations de services en fonction des flux de circulation (gares, périphérie des centres-villes, axes routiers, ...), ...
- **Les mutations du paysage institutionnel et des organisations territoriales** : recomposition des périmètres d'EPCI et évolution du partage de compétences, refonte des stratégies territoriales des opérateurs sur des critères d'évolution de prestations de services et/ou des critères de rationalisation de moyens, ...
- **Les mutations des comportements et des modes de vie** : évolution des pratiques d'accès à certains services (e-commerce par exemple), évolution des « temps » (accès à des services dématérialisés 7jours sur 7 / 24heures sur24, élargissement attendu des plages horaires d'accès à certains services), ...
- **Les mutations des besoins sociaux** : impacts du vieillissement démographique en termes de services, apparition de nouvelles formes de précarisation et de non-recours au droit, besoins liés à la fracture numérique, ...
- **La mutation des offres de services** : effets majeurs de la dématérialisation, cadres stratégiques propres à chaque opérateur, croisement accru des sphères publiques, privées, associatives ...

## **Un SDAASAP 37 qui ne vise pas à réinterroger des stratégies thématiques établies dans d'autres cadres mais qui promeut une approche transversale autour de l'accessibilité**

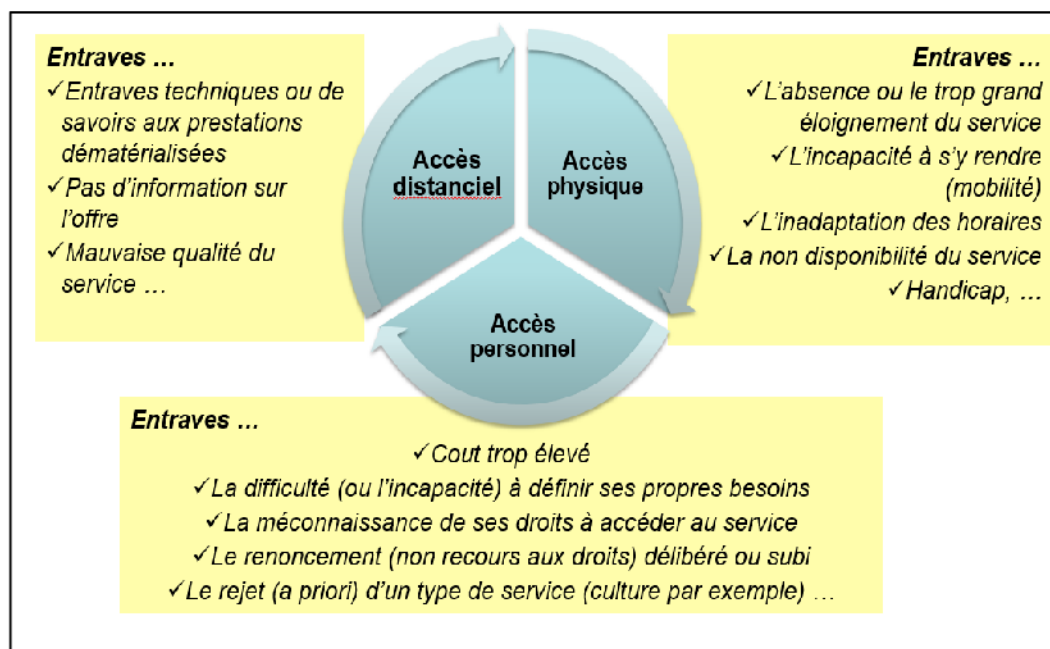
Le SDAASAP 37 ne vise aucunement à se substituer à des démarches stratégiques déjà formalisées dans de très nombreux domaines (actions sociales, insertion et emploi, enfance, famille, santé, etc., ...) ; de même qu'il ne s'agit pas de fixer aux opérateurs ou aux collectivités une nouvelle contrainte formelle.

En revanche, il s'agit d'**interroger les conditions d'accessibilité** de l'ensemble des services. Cette notion d'accessibilité à un service dépend de nombreux critères :

→ **L'accessibilité physique** renvoie à la capacité des usagers à accéder physiquement à une prestation. Elle interpelle donc principalement le maillage des équipements et services sur le territoire départemental mais également leurs périodes et horaires d'ouverture. Complémentairement, le déplacement des personnes pour accéder aux offres constitue une composante essentielle de cette accessibilité physique, de même que la prise en considération de toutes les formes d'handicaps.

→ **L'accessibilité distancielle** renvoie aux prestations réalisées à distance (démarches administratives mais aussi e-commerce par exemple). La correspondance « papier » et la relation téléphonique constituent en ce sens des outils « historiques ». Depuis une quinzaine d'années, le développement des technologies de l'information et des communications a considérablement étoffé l'offre dématérialisée et modifie en profondeur les conditions (et les entraves) d'accès aux services

→ **L'accès personnel**. Il est plus complexe à appréhender. Il fait référence aux contraintes de coûts financiers mais aussi au rapport que chaque usager peut avoir à l'égard des services qui le concernent : difficulté à définir ses propres besoins et à connaître ses droits, renoncement, délibéré ou subi à certaines prestations, ...



## ***Un SDAASAP de niveau départemental mais qui ambitionne d'être une ressource de proximité, adapté à la diversité des territoires***

---

- Le SDAASAP 37 s'inscrit par nature dans un cadre départemental :
  - Il vise à contribuer à **la structuration de politiques plus intégrées et partenariales**, sur des objectifs partagés. Il suggère à ce titre des interventions de mutualisation, de coordination et d'animation de stratégies inter-opérateurs, ... pour rendre l'offre de services plus lisible et efficiente.
  - L'échelle départementale interroge aussi **des problématiques d'équité territoriale** à l'échelle de l'Indre et Loire. Il a donc vocation à contribuer à une amélioration de l'offre dans les espaces ou vers les publics les plus contraints en matière d'accessibilité aux services.
- Le SDAASAP 37 revendique d'être **un outil de travail au service des opérateurs et des territoires** :
  - Il vise à **accompagner les acteurs locaux dans des démarches de réflexions et d'animation adaptées à leurs propres spécificités territoriales**. Au premier rang de ces acteurs locaux, on trouve bien entendu les collectivités locales (EPCI et communes), mais aussi l'ensemble des opérateurs institutionnels, associatifs ou privés.
  - Il doit inciter et **constituer une ressource** pour les initiatives locales visant, là encore, à intégrer la question transversale de l'accessibilité aux services.

## ***Une approche territorialisée***

---

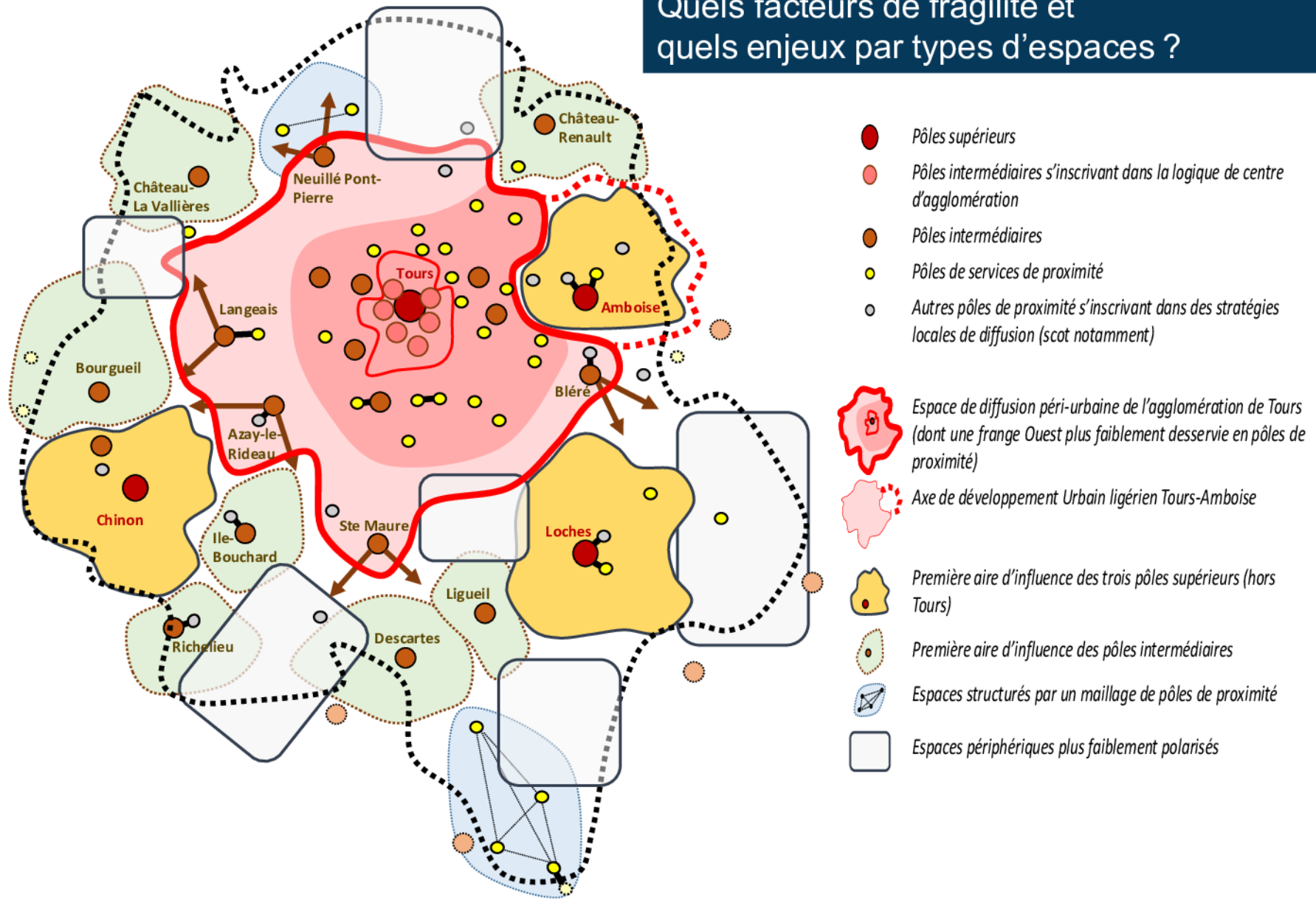
Si le SDAASAP 37 vise « *un objectif global de renforcement de l'offre de services **notamment dans les zones du département présentant un déficit d'accessibilité*** », il est apparu opportun de considérer que des entraves à l'accessibilité de certains services peuvent concerner l'ensemble du territoire départemental, avec des enjeux spécifiques par type de territoires.

La carte de synthèse ci-dessous propose une caractérisation générale de ces enjeux. Etablie sur la base de l'appréciation des polarités urbaines et des flux, elle vise à éclairer la réflexion sur les logiques territoriales susceptibles de prédéterminer des problématiques particulières en matière d'accessibilité aux services.

Elle est une carte de travail. Elle a, de fait, vocation à être affinée à des échelles plus locales. A l'échelle départementale, on peut souligner les grandes logiques territoriales suivantes :

- Un **vaste espace de diffusion péri-urbaine de l'agglomération de Tours** au sein duquel, en moyenne, la population est plus active, plus mobile et moins âgée.
  - o L'espace aggloméré, en tant que tel, se caractérise par **l'agrégation de plusieurs pôles urbains d'envergure, périphériques à Tours**, avec des logiques d'organisation des services propres à chacun d'entre eux.
  - o La **première couronne de cet espace**, la plus dense et au sein de laquelle les revenus sont plus élevés, dispose d'un maillage relativement serré de pôles intermédiaires (Vouvray, Montlouis, Ballan-Miré ...) et de pôles de services de proximité. Ces pôles rayonnent peu et l'enjeu d'accès aux services se décline largement à l'échelle de la commune. Les logiques de flux sont déterminantes dans l'organisation spatiale et l'attractivité des services.
  - o La **seconde couronne** est clairement moins polarisée. Ce territoire, qui capte les taux de croissance les plus élevés, est fortement résidentiel. Les demandes de services à la population y sont importantes mais les réponses susceptibles d'y être apportées sont complexes à mettre en œuvre : maillage urbain peu dense, prédominance des flux vers l'agglomération qui rend difficile l'émergence de polarités intermédiaires attractives, pratiques sociales des habitants, partagés entre leur territoire résidentiel et l'agglomération.
  - o En **périphérie immédiate de cet espace périurbain, un ensemble de pôles intermédiaires** (Bléré, Ste Maure, Azay-le-Rideau, Langeais, Neuillé-Pont-Pierre) marque la transition vers une couronne plus rurale du département. Ces pôles ont un rôle important en matière d'offre de services mais leur espace naturel d'influence s'étend essentiellement vers les communes périphériques les plus éloignées de Tours.
- Au-delà, de cet espace de diffusion péri-urbaine, **trois pôles supérieurs structurent le territoire départemental** (Loches, Chinon, Amboise). Pour ces pôles de services et dans l'intérêt d'un maillage départemental équilibré, l'enjeu est bien de préserver certaines fonctions structurantes de centralité, notamment dans les domaines de la santé et de l'enseignement. La question se pose aussi des conditions de diffusion de ces pôles au sein de leur zone d'influence respective (mobilité, information, structuration d'un maillage périphérique relais, ...)
- Plusieurs **pôles intermédiaires, de moindre importance** (Château-Renault, Château-La -Vallières, Bourgueil, Descartes, ...), assument aussi une fonction de centralité au sein de territoires ruraux relativement étendus. Les enjeux, nuancés pour chacun d'entre-deux, concernent la (re)structuration d'un niveau de services attractant, dans le contexte d'une évolution de stratégie de plusieurs opérateurs. La qualité des prestations proposées dans ces pôles détermine largement l'attractivité des espaces ruraux environnants.
- Certains espaces périphériques offrent aussi des configurations un peu différentes, marquées notamment par un **maillage de petits pôles de proximité et des logiques d'animation singulières** (Sud Touraine, secteur de Racan, ...).
- Quelques espaces, enfin, **apparaissent moins polarisés**. Des réflexions locales sur des solutions alternatives de préservation de services de grande proximité et d'itinérance sont à poursuivre.

# Quels facteurs de fragilité et quels enjeux par types d'espaces ?



## ***Un dispositif global d'animation et de suivi***

---

Le SDAASAP 37 se positionne comme un cadre et un processus d'accompagnement. Sa mise en œuvre relève donc d'un dispositif qui intégrera :

- **Une instance resserrée d'animation et de suivi (comité de suivi)**
  - Le comité de suivi sera composé ainsi :
    - La Préfecture et le Conseil Départemental, maitres d'ouvrage du SDAASAP,
    - L'ensemble des pilotes de chantiers,
    - Trois représentants des collectivités locales : un élu représentant de Tours Métropole Val de Loire, un maire désigné par l'Association des maires ruraux 37, un président de Communauté de communes désigné par l'association des maires et des présidents de communautés 37.
  - Il pourra accueillir des acteurs locaux (opérateurs ou collectivités) autant que de besoins, selon les thèmes traités.
  - Un « comité de suivi » se réunira au moins trois fois par an.
  - Deux référents techniques du Conseil Départemental et de la Préfecture en assureront l'animation. Cette animation comprendra :
    - La structuration et le suivi régulier de la réalisation des actions, sur la base des indicateurs proposés dans ce présent document
    - Un contact étroit avec les pilotes de chaque action, afin d'apprécier l'avancement des démarches et/ou d'apporter des ressources nécessaires en cas de difficultés
    - L'engagement d'actions de communication et de promotion du SDAASAP 37, en particulier auprès des collectivités et des opérateurs,
    - La diffusion et la valorisation des bonnes pratiques
- **Une instance de pilotage, élargi aux acteurs (comité de pilotage)**
  - Le comité de pilotage sera composé du comité de suivi et des grands opérateurs / collectivités impliqués dans la mise en œuvre de ce SDAASAP
  - Le comité de pilotage se réunira tous les ans
  - Il sera l'occasion de :
    - Faire le bilan de l'avancement des actions,
    - De valider une évaluation plus formelle à mi-parcours (fin 2020) et à l'issue des 6 années (fin 2023),
    - D'envisager l'ajustement du plan d'actions : validation de nouvelles actions jugées opportunes, abandon et modifications d'actions.
- **Une instance technique de mise en œuvre pour chaque action (coordonnées à l'échelle des chantiers)**
  - Elle sera présidée par le pilote identifié, qui organisera son travail comme il le souhaite,
  - Il pourra mobiliser le comité de suivi du SDAASAP : organisation, mobilisation de moyens, ...

## Armature du SDAASAP 37 : les chantiers prioritaires et les actions

Accès au premier accueil social inconditionnel	1	<i>Qualifier le maillage local du premier accueil social inconditionnel</i>
	2	<i>Animer les réseaux d'écoute et de veille de grande proximité</i>
Accès aux droits par des coopérations accrues entre opérateurs des politiques sociales dans le département	3	<i>Mettre en place une démarche qualité du premier accueil social inconditionnel en Indre et Loire</i>
	4	<i>Animer un observatoire social inter-opérateurs</i>
	5	<i>Expérimenter une démarche inter-opérateurs sur la problématique du non recours au droit</i>
Accès à la santé et au parcours de soins	6	<i>Définir une stratégie départementale d'attractivité pour les professionnels de santé libéraux</i>
	7	<i>Promouvoir les projets locaux de santé</i>
	8	<i>Favoriser les démarches de coordination médicale, sociale et médicosociale</i>
Accès à la mobilité de proximité	9	<i>Elaborer des stratégies locales de mobilité de manière concertée et intégrée</i>
	10	<i>Expérimenter des démarches locales de réduction / réaménagement des besoins de mobilité</i>
	11	<i>Expérimenter et conforter les démarches favorisant l'accès à la mobilité individuelle</i>
	12	<i>Promouvoir un panel diversifié d'offre de mobilité collective ou collaborative</i>
Accès au parcours éducatif	13	<i>Anticiper et accompagner l'évolution de l'offre éducative locale</i>
Accès au sport, à la culture et aux services de grande proximité	14	<i>Expérimenter des démarches favorisant les pratiques culturelles et sportives pour tous</i>
	15	<i>Promouvoir le développement et l'animation de lieux de vie et de services de grandes proximité</i>
Accès au numérique pour tous	16	<i>Développer les interfaces numériques entre opérateurs locaux et usagers en diffusant des ressources départementales mutualisées d'informations et d'accompagnement</i>
	17	<i>Susciter la mise en place de programmes locaux d'accès et d'usage au numérique</i>



# Chantier A : Accès au premier accueil social inconditionnel

## ***Rappel des principaux enjeux et objectifs stratégiques***

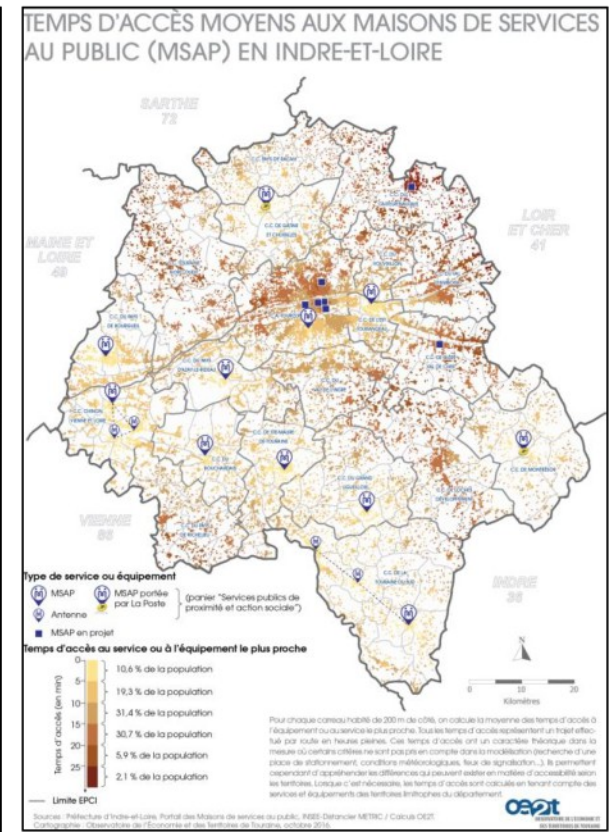
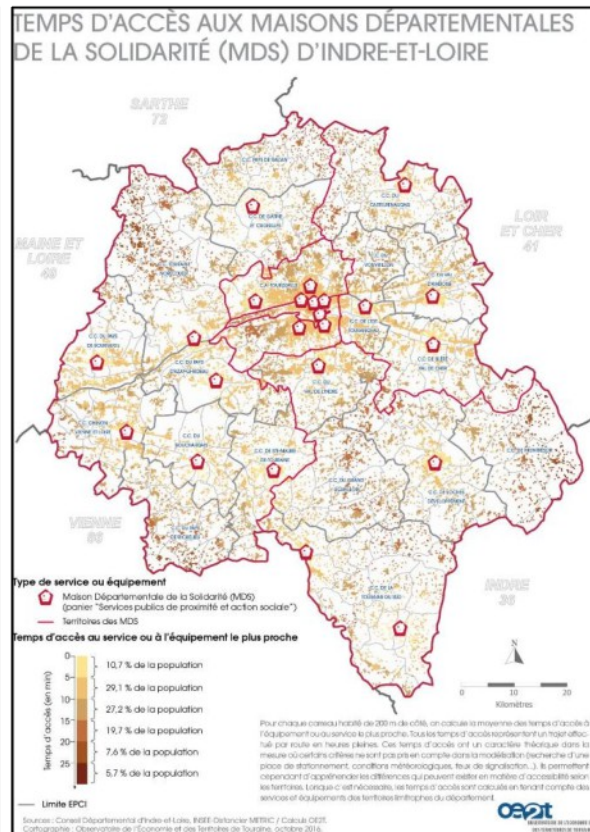
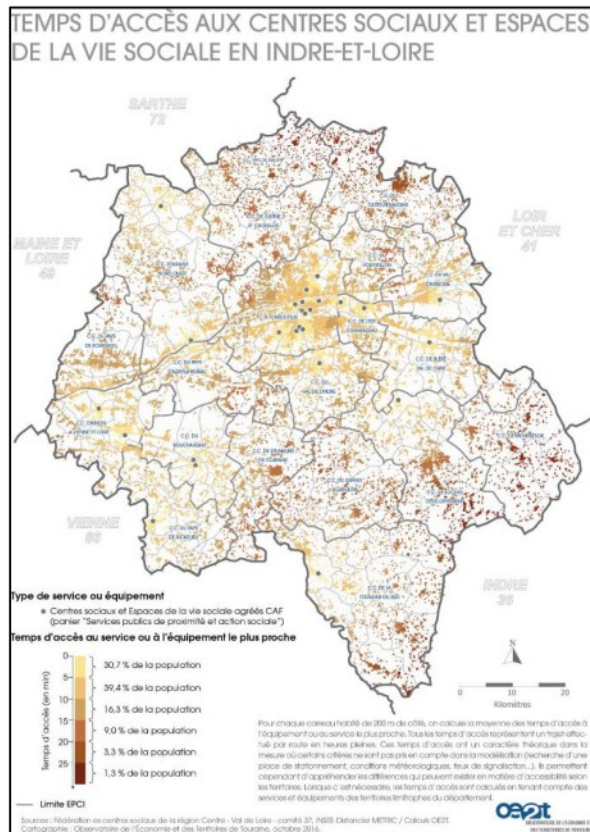
---

- Les objectifs généraux du premier accueil social inconditionnel de proximité, mesure 4 du " *plan d'actions interministériel en faveur du travail social et du développement social* ", sont établis au niveau national ; de même que certains critères permettant de qualifier cet accueil. Une organisation efficiente de ce premier accueil en Indre et Loire exige des coopérations stratégiques et fonctionnelles accrues entre opérateurs, parties prenantes de l'accès aux droits. Ce point relève du chantier B.
- Elle exige aussi de **structurer et de qualifier les lieux et les dispositifs qui concrétisent ce premier accueil au niveau local** (échelle opérationnelle des bassins de vie / échelle de structuration des offres : communautés de communes et périmètres des Maisons Départementales des Solidarités (MDS)). **Tel est l'objectif stratégique de ce chantier : accompagner les territoires dans une démarche qualitative et adaptée à leurs propres problématiques.**
- Deux finalités sont particulièrement visées :

### → **Déployer et qualifier les dispositifs locaux d'accès aux droits en coordonnant les acteurs impliqués localement et les lieux d'accueil (action 1)**

- Plusieurs **démarches et leviers alimentent la réflexion quant au déploiement de ce « premier accueil social inconditionnel de proximité »** en Indre et Loire :
  - o Un positionnement du Conseil Départemental, coordinateur sur cette fonction, qui fait évoluer de manière significative la territorialisation de sa présence en matière d'action sociale : autonomisation accrue des **Maisons Départementales de Solidarité (MDS)**, refondation des permanences de l'action sociale (réduction des points de permanences, élargissement des créneaux horaires dans les MDS, déssectorisation des assistantes sociales)
  - o En application du plan national, un **déploiement des Maisons de Services au Public (MSAP)** au sein du département, dans un cadre relativement hétérogène :
    - Des MSAP plus ou moins développées mais qui s'appuient sur l'antériorité et l'expérience de Relais de Services Publics (RSP) : Sud Touraine (Descartes, Grand Pressigny, Preuilly), Ligueil, Bourgueil, Panzoult, Cheillé, Sainte Maure, ...

- Des MSAP récentes, créées dans le cadre du déploiement national engagé en 2016, et s'inscrivant dans des portages divers :
  - Montrésor et Neuillé Pont Pierre, portées par la Poste, sans démarche communautaire particulière,
  - Montlouis (porté par la ville), Avoine (portée par la Communauté de communes)
  - Quartiers de la politique de la ville de la métropole (portages municipaux ou associatifs) : Europe, Maryse Bastié, Courteline, La Rabière
- Plusieurs projets, plus ou moins avancés : Loches, Richelieu, Langeais, Château-La Vallières, Bléré, Château-Renault, Montbazou
- Un réseau départemental de **centres sociaux et d'espaces de vie sociale**, assurant des fonctions généralistes d'accueil et des prestations diverses visant l'implication des usagers
- Un maillage de CCAS et de CIAS parfois déjà engagés dans l'accueil généraliste des publics.



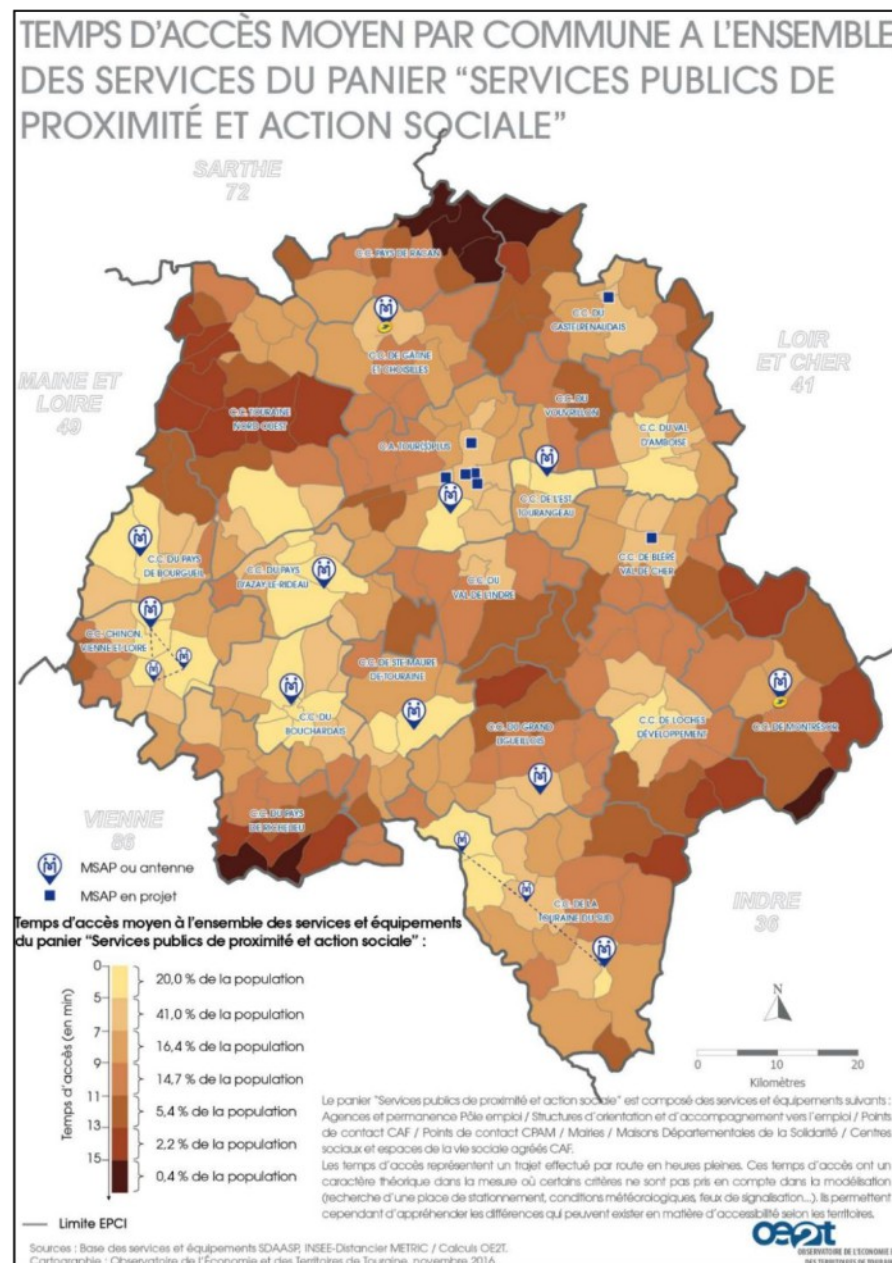
- Dans ce contexte complexe et hétérogène, il s'agit de promouvoir des démarches locales, qualitatives et opérationnelles pour organiser les conditions d'accueil de l'accès aux droits. Ce qui n'a pas été fait partout.

→ **En première étape du dispositif structuré de « premier accueil social inconditionnel », travailler localement sur la mobilisation des réseaux d'écoute et de repérage de grande proximité (action 2)**

- Il apparaît clairement que de nombreux acteurs et relais locaux, contribuent à une étape préalable de ce « premier accueil social inconditionnel » :
  - o Soit parce qu'ils peuvent être sollicités directement par les usagers,
  - o Soit parce qu'ils peuvent repérer des situations de fragilité et de « besoins » lors de leurs propres actions

Ces acteurs sont multiples : secrétaires de mairie, associations, ... Il s'agit là, localement, de mobiliser ces relais et d'organiser une interaction efficace vers les dispositifs structurés de premier accueil

Notons que les actions de ce chantier prioritaire s'appuient par ailleurs sur les enjeux repérés dans le cadre du diagnostic commun réalisé par le Conseil Départemental (Direction Générale Adjointe Solidarités) et la CAF.



## Actions proposées

<b>Action 1 : Qualifier le maillage local du premier accueil social inconditionnel</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b> <b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Il s'agit d'engager, dans les territoires, des démarches qualitatives d'animation inter-opérateurs afin de qualifier les conditions du premier accueil social inconditionnel.</li><li>→ L'accompagnement proposé doit permettre :<ul style="list-style-type: none"><li>○ D'initier les processus partenariaux dans certains territoires</li><li>○ De conforter dans d'autres territoires, des démarches déjà engagées, parfois partiellement, pour améliorer les partenariats et l'efficience de ce qui a déjà été entrepris</li></ul></li><li>→ En contenu, l'accompagnement peut concerner toutes les thématiques qui permettent de qualifier ce premier accueil social inconditionnel :<ul style="list-style-type: none"><li>○ L'articulation des prestations proposées par les MSAP, les MDS et autres acteurs implantés localement (dont centres sociaux)</li><li>○ L'organisation des partenariats et conventionnements avec les opérateurs impliqués</li><li>○ La lisibilité de cette offre pour les usagers : information, renvois mutuels, ...</li><li>○ La détermination et la qualité du ou des lieux d'accueil :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Localisation, éventuelles conditions de déploiement sur le territoire (permanences / itinérance), légitimité/reconnaissance de ces lieux d'accueil</li><li>▪ Professionnalisation et formation du personnel d'accueil (travailleurs sociaux et personnels socio-administratifs),</li><li>▪ Pérennité financière de cette fonction d'accueil, ...</li></ul></li><li>○ Les prestations proposées : accès à du matériel informatique, bornes Visio-guichet, lieu de convivialité, lieu de confidentialité, animation des lieux au-delà du seul accueil, ...</li></ul></li></ul>
<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Cette action vise tous les usagers de ce premier accueil social inconditionnel.</li><li>→ Elle pourrait donner lieu à des ciblage locaux particuliers vers des publics particulièrement fragilisés</li></ul>

<p><b>Cadre territorial</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Ces démarches doivent être menées dans le cadre des EPCI, en intégrant, pour certaines d'entre-elles, des logiques intra-communautaires plus restreintes.</li> <li>→ Potentiellement, tous les territoires du département semblent devoir être concernés. L'objectif étant une couverture la plus complète possible de démarches qualitatives.</li> <li>→ Les <b>priorités d'interventions restent à préciser parmi les dynamiques en cours suivantes</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La CC Loches Sud-Touraine, qui se caractérise par une antériorité et un réseau de MSAP déjà abouti et qualitatif en Touraine du Sud, une démarche en cours sur Loches, associant notamment le CIAS et la MDS et à laquelle une MSAP pourrait être adossée, une démarche récente mais isolée sur Montrésor. La coordination de ces initiatives à l'échelle de la CC pourrait constituer un cadre exemplaire</li> <li>○ Trois CC, issues de fusion, qui portent sur leur territoire des démarches déjà structurées de MSAP et des bassins de proximité qui en sont dépourvus, avec des enjeux locaux forts : CC Touraine Val de Vienne (projet dans le bassin de Richelieu), CC Touraine Ouest Val-de-Loire (projets à Château-la-Vallière et Langeais), CC Touraine Vallée de l'Indre (projet à Montbazou)</li> <li>○ Deux CC qui accueillent une MSAP récente avec des enjeux de cohérence globale et de diffusion de l'offre d'accueil (CC Gâtine et Choisilles – Pays de Racan et CC Touraine Est Vallées),</li> <li>○ Des projets en cours : projet très avancé dans la CC de Bléré, avec une vision très ouverte des fonctions assurées par cette MSAP et une articulation qui se structure avec le Centre social ; un projet émerge dans la CC du Castelrenaudais</li> <li>○ Les territoires spécifiques de la politique de la ville (Tours Métropole Val de Loire) au sein desquels l'offre d'accueil est souvent importante et exige une coordination forte, alors même que les MSAP viennent d'être créées ou sont en projet</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Acteurs impliqués</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Pilote pressenti : Le Conseil Départemental (Direction Générale Adjointe Solidarités (DGAS)), au titre de son rôle de coordinateur sur cette fonction.</b> Une implication active des Maisons Départementales de Solidarité semble importante. <b>La Préfecture</b>, qui structure et accompagne le déploiement des MSAP devrait pouvoir co-piloter l'action.</li> <li>→ Dans le sillage de l'initiative d'accompagnement, <b>le portage local de la démarche doit être assumé par les communautés de communes.</b></li> <li>→ Durant la démarche, il convient ensuite d'associer tous les opérateurs locaux <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les communes potentiellement impliquées</li> <li>○ Les CCAS ou CIAS potentiellement engagés dans l'accueil généraliste des publics</li> <li>○ Les Maisons de l'emploi, les missions locales</li> <li>○ Les MSAP existantes ou les acteurs qui en portent le projet</li> <li>○ Le ou les centres sociaux présents (si tel est le cas)</li> <li>○ D'autres acteurs potentiellement impliqués localement</li> </ul> </li> </ul>

<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diagnostic commun réalisé par le Conseil Départemental (Direction Générale Adjointe Solidarités) et la CAF</li> <li>→ Cette démarche peut s'appuyer et valoriser utilement les acquis des réflexions et expériences de plusieurs territoires, dont par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La démarche actuellement menée à l'échelle de la communauté de communes Loches Sud Touraine visant une « charte d'accueil des MASP de Loches Sud Touraine.</li> <li>○ Les réflexions engagées à l'échelle de la politique de la ville au sein de Tours Métropole Val de Loire : projets sociaux, articulation des différentes initiatives existantes : « Maisons de la réussite », « centres porte ouverte » (consultation médicale), démarches " nos quartiers ont du talent ", BIJ, multiples accompagnements associatifs, ...</li> <li>○ Des démarches locales multi-partenariales engagées sur des thématiques d'accès aux droits et/ou sur des thématiques plus ciblées comme par exemple la « Maison des Initiatives Locales et de l'Emploi (MILE) » sur le territoire de (l'ex) CC de Ste Maure de Touraine visant à mettre en place un service de proximité sur les questions " Emploi et Formation " en milieu rural, ou encore l'Espace Emploi du Val de l'Indre (PISE)</li> </ul> </li> <li>→ Les investissements susceptibles d'être engagés pour qualifier les conditions d'accueil peuvent être soutenus dans le cadre des Contrats de ruralité</li> </ul>																								
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>1 : Détermination des territoires prioritaires</b></li> <li>→ <b>2 : Engagement des démarches d'accompagnement</b></li> <li>→ <b>Suivi des projets, s'intégrant plutôt à la démarche de mise en réseau (chantier 2 / action 2.1)</b></li> </ul>																								
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th style="padding: 5px;">Etapas</th> <th style="padding: 5px;">2017</th> <th style="padding: 5px;">2018</th> <th style="padding: 5px;">2019</th> <th style="padding: 5px;">2020</th> <th style="padding: 5px;">2021</th> <th style="padding: 5px;">2022</th> <th style="padding: 5px;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>1</b></td> <td style="padding: 5px; background-color: #ffff00;">X</td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>2</b></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: #ffff00;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: #ffff00;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: #ffff00;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>	X							<b>2</b>							
Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
<b>1</b>	X																								
<b>2</b>																									
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur de réalisation des démarches d'accompagnement : Oui / Non. Nombre de démarches accompagnées</li> <li>→ Indicateur de mise en œuvre : maillage des lieux de premier accueil social inconditionnel s'inscrivant dans un dispositif lisible pour les usagers <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Critère de maillage départemental : couverture permettant une accessibilité pour tous à moins de 10 minutes</li> <li>○ Critère qualitatif de constitution de réseau local</li> </ul> </li> </ul>																								

## Action 2 : Animer les réseaux d'écoute et de veille de grande proximité

### Objectifs opérationnels Description

- Les acteurs locaux (outre les travailleurs sociaux) susceptibles de repérer des situations de fragilité et/ou de recevoir une première sollicitation sont nombreux :
- Mairies (secrétaires de mairie, élus locaux, agents) ... clairement identifiées comme le lieu référent de proximité par excellence
  - Associations locales (caritatives, services à domicile, activités diverses, ...)
  - Professionnels de santé
  - Écoles, structures de loisirs
  - Facteurs,
  - Commerçants, voisins, ...
- Face à une demande ou au simple constat d'une situation problématique, ces acteurs peuvent facilement être démunis : ne pas répondre à la sollicitation du tout, apporter une information incomplète ou erronée, ...
- L'objectif de cette action est de « valoriser » ce réseau potentiel d'écoute de très grande proximité et de le « connecter » aux dispositifs locaux de première accueil social inconditionnel** afin de diffuser au mieux l'accès aux droits et l'accompagnement
- A l'échelle locale, il s'agit **tout d'abord de les identifier** (notamment en ce qui concerne les associations) et **de les alerter sur le rôle potentiel qu'ils pourraient avoir** en matière de repérage, d'écoute et de transmission du lien de confiance dont ils auront été dépositaires à un instant donné :
- Prise de contacts directs avec ces acteurs relais potentiels,
  - Constitution de réseau d'acteurs locaux sur cette question (réseau des secrétaires de mairies en lien avec une MSAP par exemple)
  - Conventionnements éventuels (proposition de prestations de services de la poste : rôle de veille et d'alerte des facteurs par exemple)
  - Actions de communication et d'informations, ...
- **Il s'agit ensuite de pouvoir mettre à leur disposition des outils pour cette transmission**
- Outils informatifs simples : répertoire actualisé des acteurs locaux du « premier accueil social inconditionnel » (référénts nominatifs), supports informatifs pour « avoir la bonne attitude »,
  - Outils plus élaborés pour favoriser la transmission, au-delà de la simple information : agendas partagés vers l'accueil des MASP (pour les secrétaires de mairies par exemple)
  - Mobilisation d'outils ciblés du type « **plateforme territoriale d'appui** » pour les professionnels de santé et qui structurent les liens avec les partenaires sociaux-médicaux et sociaux (dispositif permettant d'éviter les ruptures de prise en charge et d'assurer la continuité des soins pour les situations complexes ressenties par le professionnel de santé).

<b>Publics cibles</b>	→ Cette action vise <b>les publics les plus fragilisés</b> qui n'accèdent pas facilement au parcours classique d'accès aux droits : par méconnaissance des dispositifs, par méconnaissance de leurs droits, voire par difficultés à exprimer leurs propres besoins
<b>Cadre territorial</b>	→ Cette action doit être organisée à l'échelle locale (bassin de vie). Elle mérite d'être abordée à l'occasion de la structuration locale du premier accueil social inconditionnel (action 1)
<b>Acteurs impliqués</b>	→ <b>Pilote pressenti : Le Conseil Départemental (Direction Générale Adjointe Solidarités), au titre de son rôle de coordinateur sur cette fonction.</b> Une implication active des Maisons Départementales de Solidarité semble importante. <b>La Préfecture</b> , qui structure et accompagne le déploiement des MSAP devrait pouvoir co-piloter l'action. → Dans le sillage de l'initiative d'accompagnement, <b>le portage local de la démarche doit être assumé par les communautés de communes et les acteurs locaux</b> impliqués dans le premier accueil social inconditionnel → <b>Les acteurs locaux à mobiliser</b> sont donc nombreux et divers. On peut mettre en avant en priorité, pour des actions plus structurées : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les secrétaires de mairies</li> <li>○ Les professionnels de santé</li> <li>○ Les associations caritatives</li> <li>○ Les associations intervenant à domicile</li> <li>○ Les facteurs</li> </ul>
<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	→ Diagnostic commun réalisé par le Conseil Départemental (Direction Générale Adjointe Solidarités) et la CAF → Valorisation des multiples initiales engagées localement dans ce domaine ; par exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Forum entre secrétaires de mairies avec une plateforme d'échanges « Accès " SVP " service juridique » en lien à la MSAP de Sainte Maure de Touraine</li> <li>○ Nombreuses démarches d'animation engagées depuis le réseau des MSAP de (l'ex)CC de la Touraine du sud : mobilisation des secrétaires de mairies, des assistantes maternelles, ...</li> </ul> → Les ressources à mobiliser s'inscrivent dans le cadre général du déploiement du premier accueil social inconditionnel



<b>Étapes de mise en œuvre</b>	Démarche à adosser à la mise en place des dispositifs locaux de premier accueil social inconditionnel → <b>1 : Identification des relais locaux potentiels et actions de communication /sensibilisation</b> → <b>2 : Mise en œuvre d'outils favorisant la transmission</b> .																								
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" data-bbox="510 320 2112 416"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>1</b></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>2</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>	X							<b>2</b>							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
<b>1</b>	X																								
<b>2</b>																									
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	→ Indicateur de réalisation de cette démarche de mobilisation et d'information : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de structures / acteurs sollicités et impliqués dans la démarche</li> </ul> → Indicateur de mise en œuvre d'outils partagés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Outils informatifs partagés : Oui / Non</li> <li>○ Dispositifs plus élaborés : Oui / Non</li> </ul>																								

# Chantier B : Accès aux droits par des coopérations accrues entre opérateurs des politiques sociales dans le département

## ***Rappel des principaux enjeux et objectifs stratégiques***

---

- Dans un contexte de mutations (missions affectées à chaque opérateur, contraintes liées à la rationalisation des moyens, transformation des modalités de contacts avec l'utilisateur, dématérialisation d'un nombre grandissant de prestations, mutualisation des fonctions d'accueil, ...), l'objectif stratégique de ce chantier est **d'accroître l'efficacité des interventions par des coopérations stratégiques et fonctionnelles accrues entre opérateurs**, parties prenantes de l'accès aux droits.
- Si des partenariats sont déjà engagés, dans des cadres généraux ou dans ceux de conventions plus ciblées (convention d'accompagnement global pôle emploi / Conseil Départemental par exemple), des marges de progrès sensibles existent néanmoins, de l'expression même des intéressés. **Les actions de ce chantier doivent permettre de déterminer un cadre formel pour structurer et pérenniser ces partenariats, dans l'intérêt des usagers.**
- Deux finalités sont particulièrement visées :

### → **Structurer et qualifier le premier accueil social inconditionnel, à l'échelle départementale (action 3)**

- Il s'agit ici de mobiliser collectivement les acteurs du Département d'Indre-et-Loire, parties prenantes de l'accès aux droits, pour :
  - o Fixer un cadre et une ambition partagés visant à une équité de traitement sur l'ensemble du territoire départemental,
  - o Adapter ces enjeux du « premier accueil social inconditionnel » aux contextes sociaux et territoriaux départementaux, marqués notamment par la forte métropolisation de Tours
  - o Articuler les structures et dispositifs qui contribuent à ce premier accueil social inconditionnel, et notamment, les Maisons Départementales de Solidarités (MDS), les MSAP et les centres sociaux
  - o Établir les conditions propices à l'animation d'un réseau départemental des « accueils locaux »
  - o Se doter d'outils mutualisés appropriés à une mise en œuvre adaptée à des situations locales infra départementales nuancées
  - o Valoriser des acquis locaux importants dans l'organisation locale de ce premier accueil social inconditionnel

→ **Conforter un cadre mutualisé pour, au-delà de schémas départementaux thématiques, disposer d'une base informative et stratégique partagée (actions 4 et 5) :**

- Une lisibilité plus grande dans l'accès aux droits pour les usagers,
- L'engagement d'actions ciblées sur certaines thématiques, permettant notamment une intermédiation entre prestataires pour certains publics fragilisés : conventionnement, échange d'informations, organisation opérationnelle de cette interface, ...
- Une stratégie partagée en matière de territorialisation de l'action sociale

## **Actions proposées**

<b>Action 3 : Mettre en place une démarche qualité du premier accueil social inconditionnel en Indre et Loire</b>	
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Description</b></p>	<p>→ <b>Mettre en place un référentiel 37</b> : Ce référentiel départemental doit préciser et qualifier les objectifs et les conditions du « premier accueil inconditionnel de proximité » tel qu'il est jugé souhaitable de le voir se diffuser en Indre-et-Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Engagements mutuels des différents acteurs : opérateurs de services, relais locaux, ...</li> <li>○ Caractérisation des conditions d'accueil et d'informations</li> <li>○ Reconnaissance des compétences des personnels intervenants dans le cadre de cette mission (travailleurs sociaux, personnels socio-administratifs)</li> </ul> <p>→ <b>Promouvoir ce référentiel par l'animation d'un réseau départemental et d'outils partagés</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Construction et animation d'un réseau départemental des dispositifs locaux de premier accueil social inconditionnel. Ce réseau doit être souple et opérationnel. Il doit probablement se construire en fédérant et en articulant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un <b>réseau des MSAP départementales</b>, tel que la Préfecture du 37 souhaite le constituer et l'animer à court terme</li> <li>▪ Les <b>Maisons Départementales de la Solidarité</b>, relais de la politique sociale du Département</li> <li>▪ La <b>Fédération Départementale des Centres Sociaux</b></li> </ul> </li> <li>○ Mise en place <b>d'outils mutualisés</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils informatifs partagés mis à disposition de tous les relais locaux : suivi des évolutions législatives, évolution des offres proposées par les opérateurs locaux, ...</li> <li>▪ Détermination de " référents " départementaux facilement mobilisables sur des questions particulières (au sein de chaque structure partenaire) / Détermination de référents des dispositifs locaux, éventuellement mobilisables sur des expertises ou expériences particulières</li> <li>▪ Structuration des dispositifs de formation continue des personnels socio-administratifs</li> <li>▪ Evènements / réunions permettant les échanges, l'émergence de projets partagés, valorisation des bonnes pratiques</li> </ul> </li> </ul>

<b>Publics cibles</b>	<p>→ Cette action concerne directement <b>les acteurs locaux en charge de structurer et d’animer cette fonction</b> de premier accueil social inconditionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans la structuration : le Conseil Départemental, les collectivités, les opérateurs, les structures relais impliquées (La poste, les centres sociaux)</li> <li>○ Dans l’animation : les travailleurs sociaux et personnels socio-administratifs impliqués sur ces missions</li> </ul>
<b>Cadre territorial</b>	<p>→ <b>Par nature, cette action s’inscrit dans une logique départementale.</b> Ce référentiel et ce réseau ont pour objet la qualification des conditions d’accueil sur l’ensemble du territoire. En revanche, ce référentiel devra intégrer des conditions de déploiement qui pourront être nuancées sur le territoire départemental.</p>
<b>Acteurs impliqués</b>	<p>→ <b>Pilote pressenti : Le Conseil Départemental (Direction Générale Adjointe Solidarités), au titre de son rôle de coordinateur sur cette fonction.</b>  <b>La Préfecture</b>, qui structure et accompagne le déploiement des MSAP devrait pouvoir co-piloter l’action, en particulier concernant le volet « mise en réseau »</p> <p>→ <b>Autres acteurs impliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les opérateurs du secteur social, au sens large du terme : CAF, organismes de protection sociale, Pôle Emploi, Missions locales,</li> <li>○ Les fédérations départementales des prestataires associatifs potentiellement impliqués : centres sociaux, ...</li> <li>○ La poste, impliquée dans plusieurs MSAP (Montrésor, Neuillé-Pont-Pierre), ...</li> </ul>
<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<p>→ Diagnostic commun réalisé par le Conseil Départemental (Direction Générale Adjointe Solidarités) et la CAF</p> <p>→ Cette démarche peut s’appuyer et valoriser utilement les acquis des réflexions et expériences de plusieurs territoires, engagés dans des « RSP » depuis de nombreuses années, avant d’être labellisés MSAP (Touraine du sud, Ridellois, ...). Il peut aussi s’appuyer et mettre en perspective la <u>démarche actuellement menée à l’échelle de la communauté de communes Loches Sud Touraine visant une « charte d’accueil des MASP de Loches Sud Touraine</u>.</p> <p>→ Le référentiel s’appuiera sur la Charte Nationale des MSAP, le référentiel Marianne et le Guide de premier accueil social inconditionnel de proximité</p>

<p><b>Étapes de mise en œuvre</b></p>	<p>→ <b>1 : Le référentiel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Mise en place d'un groupe projet</li> <li>b. Formalisation d'un document cadre reconnu et engageant pour l'ensemble des opérateurs.</li> <li>c. Communication et promotion de ce référentiel</li> <li>d. Suivi permettant, le cas échéant, de le faire évoluer en fonction d'évolutions légales ou institutionnelles</li> </ul> <p>→ <b>2 : Le réseau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Mise en place d'un groupe projet en fédérant le réseau des MSAP, les MDS et la Fédération des Centres sociaux</li> <li>b. Mise en place d'outils partagés : outil informatif / cadre commun de formations continues</li> <li>c. Événementiels / Promotion des bonnes pratiques et diffusion d'outils pédagogiques</li> </ul>																																																																
<p><b>Calendrier de mise en œuvre</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1a</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1b</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1c</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1d</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2a</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2b</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2c</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1a	X							1b		X						1c								1d								2a	X							2b								2c							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																																																										
1a	X																																																																
1b		X																																																															
1c																																																																	
1d																																																																	
2a	X																																																																
2b																																																																	
2c																																																																	
<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b></p>	<p>→ Indicateur de réalisation du référentiel : Oui / Non</p> <p>→ Indicateur de création du réseau départemental : Oui / Non</p> <p>→ Indicateur d'animation et de vitalité de ce réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de structures impliquées dans le réseau</li> <li>○ Indicateur qualitatif sur les productions de ce réseau</li> </ul> <p>→ Indicateur de mise en œuvre d'outils partagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Outils informatifs partagés</li> <li>○ Cadre commun de formations continues pour les agents</li> </ul>																																																																

## Action 4 : Animer un observatoire social inter-opérateurs

<b>Objectifs opérationnels</b>  <b>Description</b>	<p>→ <b>Création d'un observatoire départemental des données sociales</b>, dispositif partenarial destiné à favoriser le partage, l'échange et l'analyse des données sociales, par les principaux acteurs du domaine social d'Indre-et-Loire</p> <p>→ Cet observatoire aura pour vocation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De mettre en partage des données fiables concernant la population du département et les bénéficiaires des prestations,</li> <li>○ D'établir des diagnostics sociaux partagés à partir des données collectées et de mener des études communes</li> <li>○ De constituer un levier pour les actions et politiques à mettre en œuvre, que ce soit de manière commune ou en compétence propre, pour un meilleur service aux usagers du territoire (sur des thématiques ou des populations ciblées) - (cf. action 5)</li> <li>○ De constituer une ressource mobilisable par les territoires, dans le cadre de diagnostic sociaux locaux</li> </ul>
<b>Publics cibles</b>	<p>→ Cette action concerne directement <b>les opérateurs impliqués dans cet observatoire.</b></p> <p>→ Par extension, elle vise aussi l'ensemble des acteurs locaux, notamment les collectivités, qui pourraient utilement s'appuyer sur les productions de cet observatoire pour cibler leurs interventions locales.</p>
<b>Cadre territorial</b>	<p>→ <b>Par nature, cette action s'inscrit dans une logique départementale.</b></p>
<b>Acteurs impliqués</b>	<p>→ <b>Pilotes pressentis : Le Conseil Départemental</b> (Direction Générale Adjointe Solidarités /Touraine Ingénierie), au titre de son rôle de coordinateur sur cette fonction / la <b>DDCS</b>, en relais de <b>la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale / La CAF</b></p> <p>A termes, la perspective d'un pilotage tournant pourrait être envisagée pour garantir une dynamique et un renouvellement des démarches</p> <p>→ <b>Acteurs à mobiliser.</b> La structure générale de ce partenariat peut s'envisager de manière progressive, en y associant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Autres services de l'Etat, (DDT, DSDEN ? ...)</li> <li>○ Les grands opérateurs sociaux : la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Caisses d'Assurance Retraite, ...</li> <li>○ Pôle emploi</li> <li>○ Les structures productrices de données sociales, quantitatives ou qualitatives : L'OETT, ...</li> <li>○ Les fédérations départementales des prestataires associatifs potentiellement impliqués : centres sociaux, ...</li> </ul>

<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une démarche de cette nature a déjà été initiée dans le cadre du schéma des services aux familles. Il convient donc de s'appuyer sur cet existant et de l'ouvrir plus largement aux enjeux d'accès aux droits et aux services.</li> <li>→ Diagnostic commun réalisé par le Conseil Départemental (Direction Générale Adjointe Solidarités) et la CAF</li> <li>→ Les ressources à mobiliser sont les dispositifs d'observation et de traitement/valorisation déjà existants au sein de chaque institution</li> <li>→ Un rapprochement auprès de démarches comparables engagées ailleurs pourraient être une ressource méthodologique opportune. Un observatoire de cette nature a ainsi été mis en place en Seine-Saint Denis.</li> </ul>																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1 : Mise en place d'un groupe projet (à envisager de manière conjuguée avec l'action 3)</li> <li>→ 2 : Bilan et mise en commun des connaissances (dans la mesure de ce qui possible en termes de protections des données) et analyses de chaque partenaire, conventionnement inter-opérateurs</li> <li>→ 3 : Engagements d'études communes sur un thème, un public ou un territoire. Proposition d'une thématique d'études par an</li> </ul>																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th style="padding: 5px;">Etapas</th> <th style="padding: 5px;">2017</th> <th style="padding: 5px;">2018</th> <th style="padding: 5px;">2019</th> <th style="padding: 5px;">2020</th> <th style="padding: 5px;">2021</th> <th style="padding: 5px;">2022</th> <th style="padding: 5px;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>1</b></td> <td style="padding: 5px; background-color: yellow;">X</td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>2</b></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: yellow;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>3</b></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: yellow;">X</td> <td style="padding: 5px; background-color: yellow;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: yellow;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: yellow;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: yellow;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>	X							<b>2</b>								<b>3</b>			X				
Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
<b>1</b>	X																																
<b>2</b>																																	
<b>3</b>			X																														
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur de réalisation de l'observatoire : Oui / Non</li> <li>→ Indicateur d'animation et de vitalité de cet observatoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de structures impliquées</li> <li>○ Nombre de rencontres de travail</li> <li>○ Nombre d'études partagées engagées</li> </ul> </li> </ul>																																

## Action 5 : Expérimenter une démarche inter-opérateurs sur la problématique du non recours au droit

<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p><b>Description</b></p>	<p>→ Cette action relaie la précédente par la mise en œuvre, au-delà de l'observation et des études, <b>d'actions communes ciblées</b> concernant une problématique, un territoire ou une frange de populations,</p> <p>→ A titre expérimental, cette action pourrait concerner le « <b>non recours aux droits</b> » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un rapport de l'assemblée nationale (2015) fait état des taux de « non recours » suivants : » 35 % pour le RSA socle, destiné aux personnes n'exerçant aucune activité et n'ayant pas droit au chômage ou à l'ASS, et 68 % pour le RSA activité. Plus de 3 millions de personnes n'auraient en outre pas fait valoir leurs droits aux dispositifs de santé (1 million pour la CMU-C et 2 millions pour l'ACS).</li> <li>○ Les principales raisons invoquées sont le manque d'information sur les droits et la complexité des procédures</li> <li>○ Le Plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (2013), a introduit cet objectif d'actions.</li> </ul> <p>→ L'objectif est donc d'évaluer cette problématique en Indre-et-Loire et d'examiner collectivement les leviers permettant d'y apporter des éléments de réponse, étant entendu que des actions ont déjà été menées. Ces leviers pourront relever :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De campagnes communes de communication et/ou d'animations spécifiques sur des territoires</li> <li>○ De promotion d'outils permettant aux acteurs sociaux « relais » de mieux repérer les situations de non recours, ...</li> </ul> <p>→ Il pourra s'agir de porter un regard global sur cette question et/ou de cibler plus spécifiquement certaines prestations et/ou certains publics et/ou certains territoires. Par exemple, un premier travail pourrait concerner les jeunes « décrocheurs scolaires »</p>
<p><b>Publics cibles</b></p>	<p>→ Cette action vise les usagers concernés par le non recours au droit, quelles que soient les causes de ce non recours. Les interventions visant à réduire ce non recours pourront, le cas échéant viser des publics spécifiques.</p>
<p><b>Cadre territorial</b></p>	<p>→ <b>Par nature, cette action s'inscrit dans une logique départementale.</b> L'analyse commune doit en revanche permettre d'identifier les territoires vers lesquels des actions prioritaires semblent opportunes.</p>
<p><b>Acteurs impliqués</b></p>	<p>→ <b>Pilotes pressentis</b> : Le <b>Conseil Départemental</b> (Direction Générale Ajointe Solidarités), au titre de son rôle de coordinateur sur cette fonction / Les services de l'Etat, notamment la <b>Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)</b> / La <b>CAF</b></p> <p>→ <b>Acteurs à mobiliser</b> : <b>tous les prestataires de droits sociaux</b> dont la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), les Caisses d'Assurance Retraite, ...</p>

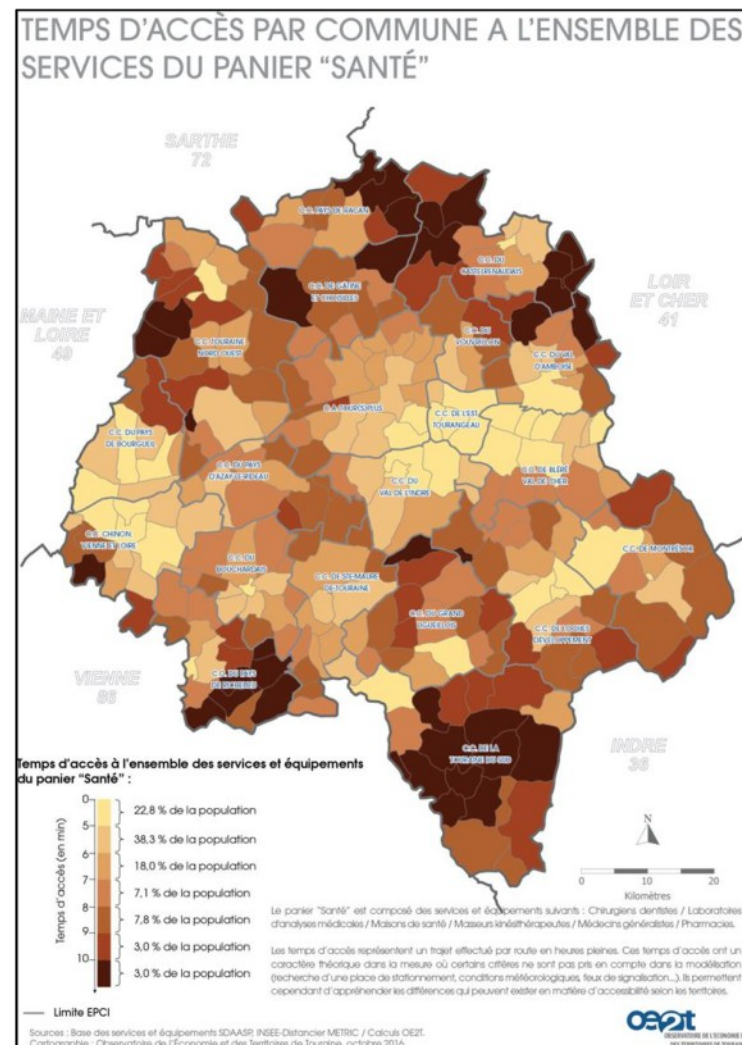


<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diagnostic commun réalisé par le Conseil Départemental (Direction Générale Adjointe Solidarités) et la CAF</li> <li>→ Les opérateurs locaux ont déjà travaillé sur cette question. Des réflexions, travaux et initiatives déjà prises constituent une première ressource (par exemple démarche de la CAF au travers de « la journée accès aux droits à Richelieu » en 2015, animée conjointement avec la CPAM, le Conseil départemental, Val Touraine Habitat, le CCAS de Richelieu, plusieurs associations.)</li> <li>→ Des ressources nationales sont aussi mobilisables, en termes de réflexions et d'études (ODENORE notamment) et en termes d'outils (portail « mesdroitssociaux.gouv.fr » par exemple)</li> </ul>																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1 : Bilan partagé des réflexions et actions déjà engagées sur cette thématique par chacun des opérateurs, prestataires de droits sociaux,</li> <li>→ 2 : Mobilisation de l'observatoire social inter-opérateurs (cf. action 4) pour diagnostiquer les prestations, les territoires ou les publics qui semblent devoir susciter des actions particulières</li> <li>→ 3 : Engagement d'actions partagées <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place mutualisée de dispositifs d'informations et d'expression de la demande sociale</li> <li>○ Mobilisation de réseaux locaux susceptibles de contribuer à un repérage de personnes qui ne recourent pas à leurs droits : professionnels de santé, référents du premier accueil social, mutuelles, associations...</li> </ul> </li> </ul>																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d9e1f2;"> <th style="padding: 5px;">Etapes</th> <th style="padding: 5px;">2017</th> <th style="padding: 5px;">2018</th> <th style="padding: 5px;">2019</th> <th style="padding: 5px;">2020</th> <th style="padding: 5px;">2021</th> <th style="padding: 5px;">2022</th> <th style="padding: 5px;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>1</b></td> <td></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>2</b></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>3</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>								<b>2</b>								<b>3</b>							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
<b>1</b>																																	
<b>2</b>																																	
<b>3</b>																																	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur d'engagements d'actions ciblées : Oui / Non – Nombre – Personnes directement touchées par ces actions</li> <li>→ Indicateur d'impacts : suivi des taux de non recours : A définir à l'occasion de la réflexion commune. Le cas échéant, évaluation du non recours pour certaines prestations particulières. Suivi annuel de cet indicateur ?</li> </ul>																																

# Chantier C : Accès à la santé et au parcours de soins

## Rappel des principaux enjeux et objectifs stratégiques

- Si l'Indre-et-Loire se caractérise globalement par une bonne couverture territoriale de l'offre hospitalière, **l'offre de santé ambulatoire** (médicale et paramédicale) apparaît **contrastée notamment entre Tours Métropole Val de Loire et les autres territoires**. Le département n'échappe pas au contexte national de **vieillesse des professionnels de santé** : 30% des médecins ont plus de 60 ans en 2016 en Indre-et-Loire.
- Des démarches de coopération et de coordination entre les professionnels de santé du secteur ambulatoire ont été engagées, sur la base du volontariat. On compte à ce jour, 9 Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) financées via des fonds publics et 3 projets en cours de construction, ainsi que 4 MSP financées par les professionnels de santé eux-mêmes. Par ailleurs, ces modes de travail en coopération entre professionnels de santé peuvent être à géométrie variable, allant de la simple mutualisation de locaux, ou secrétariats, à un véritable projet de santé partagé par l'ensemble des professionnels.
- On soulignera par ailleurs un **développement notoire de pratiques de télémédecine** sur le département. Sur 16 thématiques d'offres repérées par l'Agence Régionale de Santé, certaines sont déjà opérationnelles dans le département, telles que la télé dialyse dans les Centres Hospitaliers et à partir du CHU de Tours, des consultations de géro-psycho-geriatrie pour les EHPAD avec le CHU de Tours ou la rétinographie et les échographies numériques dans certaines MSP pour limiter le déplacement des spécialistes etc.



- En conséquence, il apparaît nécessaire **d'amplifier et d'améliorer les pratiques de coopération pour s'assurer de l'attractivité d'installation et de renouvellement des professionnels de santé, et tout particulièrement sur les secteurs ruraux du département.**
- Sur la base des éléments de diagnostic, **les secteurs de frange du département** sont ceux qui présentent **les plus fortes vulnérabilités en termes de temps d'accès aux services de santé** :
  - En franges Nord-Ouest et Nord : CC Touraine Ouest Val de Loire, CC Gâtine et Choisilles – Pays de Racan, CC du Castelrenaudais ;
  - En frange Sud : CC Loches Sud Touraine, CC Touraine Val de Vienne.
- On constate **l'émergence de politiques locales de santé** à la faveur notamment du dispositif « Contrat Local de Santé », porté à l'origine par les Pays, de niveaux d'avancement différenciés.
- Par ailleurs, on notera **le déploiement en cours et à titre expérimental du dispositif « Paerpa - Parcours Santé des aînés »** déployé sur la moitié est du département. Il vise à décroisonner les interventions sanitaires, médicosociales et sociales en direction des personnes de plus de 75 ans (médecins traitants, infirmiers, soins et services à domicile, travailleurs sociaux, etc.) en vue de détecter plus efficacement les symptômes de perte d'autonomie, d'éviter le recours excessif à l'hospitalisation ou de faciliter les sorties d'hospitalisation.
- En conséquence, l'amélioration de l'accès aux soins passe par **une structuration accrue des parcours de santé**, notamment **à destination des publics fragilisés et/ou à faible mobilité** (malades chroniques, personnes âgées, personnes isolées et précarisées, etc.). **Un renforcement des politiques de prévention, un décroisonnement des interventions médicosociales et sociales et une veille sociale partagée** entre les différents intervenants sont ici recherchés **à la faveur** notamment **de politiques locales de santé renforcées**. Il devrait contribuer à contrarier le non recours aux soins qui touche plus particulièrement certains publics fragilisés.
- Ainsi cet objectif de structuration des parcours de santé sera un objectif majeur **du nouveau Projet Régional de Santé**, qui sera déployé sur la période 2018-2022 et dans lequel seront prévues les modalités d'organisation de l'offre de soins ambulatoire, notamment.

## Actions proposées

Action 6 : Définir une stratégie départementale d'attractivité pour les professionnels de santé libéraux	
<b>Objectifs opérationnels</b> <b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Mise en œuvre du nouveau zonage pour les médecins</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Communication sur le nouveau zonage et les aides y afférent</li> </ul> </li> <li>→ <b>Mise en place d'une instance locale de veille sur la démographie médicale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Suivi local de la démographie médicale</li> <li>○ Travail sur l'attractivité des territoires, notamment en termes d'offre de soins</li> <li>○ Priorisation concertée avec les acteurs locaux des projets de MSP à l'échelle du 37, à l'aune des déficits d'offres de soins repérés et en prenant en compte les autres démarches de coopération entre professionnels (cabinets médicaux et paramédicaux ou autres lieux) ;</li> </ul> </li> <li>→ <b>Promotion et contribution au portail régional d'information et de services pour l'installation en région Centre-Val de Loire des étudiants, des internes, des remplaçants et des médecins déjà installés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Implémenter le portail avec les informations locales (aides spécifiques CD, communes, communautés de communes...)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Professionnels de santé et collectivités locales</b></li> </ul>
<b>Cadre territorial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Par nature, cette action s'inscrit dans le cadre départemental</b></li> <li>→ <b>Sur la base des éléments de diagnostic, les secteurs de frange du département sont ceux qui présentent les plus fortes vulnérabilités en termes de temps d'accès aux services de santé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En franges Nord-Ouest et Nord : CC Touraine Ouest Val de Loire, CC Gâtine et Choisses – Pays de Racan, CC du Castelrenaudais ;</li> <li>○ En frange Sud : CC Loches Sud Touraine, CC Touraine Val de Vienne.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Pilote : Agence Régionale de Santé (Délégation départemental 37)</b>, au titre de ses missions d'impulsion des initiatives locales et de contractualisation avec les territoires</li> <li>→ <b>Acteurs à mobiliser :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les intercommunalités et les communes ;</li> <li>○ Le Conseil départemental</li> <li>○ L'Assurance Maladie</li> <li>○ La Préfecture</li> <li>○ Les URPS</li> <li>○ Les ordres des professions de santé</li> <li>○ Les professionnels de santé</li> </ul> </li> </ul>

<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<p>→ CPER volet santé 2015-2020</p> <p>→ Diverses aides à l'installation des professionnels de santé (Assurance Maladie, collectivités locales, Préfecture, Direction départementale des finances publiques, ARS...)</p>																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<p>→ 1 – Mise en œuvre du nouveau zonage pour les médecins</p> <p>→ 2- Mise en place d'une instance locale de veille sur la démographie médicale</p> <p>→ 3- Promotion et contribution au portail régional d'information et de services pour l'installation en région Centre-Val de Loire des étudiants, des internes, des remplaçants et des médecins déjà installés</p>																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="510 560 685 592">Étapes</th> <th data-bbox="692 560 808 592">2017</th> <th data-bbox="815 560 1037 592">2018</th> <th data-bbox="1043 560 1265 592">2019</th> <th data-bbox="1272 560 1471 592">2020</th> <th data-bbox="1478 560 1677 592">2021</th> <th data-bbox="1684 560 1883 592">2022</th> <th data-bbox="1890 560 2112 592">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="510 596 685 628"><b>1</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="510 633 685 665"><b>2</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="510 670 685 702"><b>3</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>								<b>2</b>								<b>3</b>							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
<b>1</b>																																	
<b>2</b>																																	
<b>3</b>																																	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>→ Indicateur de mise en œuvre du nouveau zonage : Oui / Non</p> <p>→ Indicateur de mise en place d'une instance de veille sur la démographie médicale : Oui / Non</p> <p>→ Indicateur de la vitalité de la dynamique d'acteurs recherchée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de participants à l'instance de veille ou autres démarches / an ;</li> <li>○ Nombre de rencontres organisées par cette instance départementale / an ;</li> <li>○ Nombre de démarches d'exercice coordonné engagées / an ;</li> </ul>																																

## Action 7 : Promouvoir les projets locaux de santé

<b>Objectifs opérationnels</b> <b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Promotion/Sensibilisation au développement de projets locaux de santé ou à leur renouvellement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Actions de sensibilisation sur les initiatives en matière de politique de santé à destination première des intercommunalités et des professionnels de santé : dispositif « contrats locaux de santé » contrats locaux de santé mentale, communautés professionnelles territoriales de santé, prise de compétences communautaire « santé », etc.</li> </ul> </li> <li>→ <b>Accompagnement au développement des projets locaux de santé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diagnostic fin des enjeux locaux, stratégie et programme d'actions pluriannuelles, contractualisation avec les partenaires institutionnels et financiers ;</li> <li>○ Animation et mise en réseau des acteurs de la santé dans la durée ;</li> <li>○ Accompagnement/Évaluation en continu à la mise en œuvre des stratégies locales.</li> </ul> </li> <li>→ <b>Mener des réflexions avec les acteurs locaux sur les perspectives et les conditions d'amélioration de la prévention et de l'accès aux soins.</b></li> </ul>
<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Tous publics</b></li> <li>→ <b>Publics ciblés selon les priorités locales qui seront définies</b></li> </ul>
<b>Cadre territorial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Promotion/Sensibilisation au développement de projets locaux de santé :</b> actions déployées à l'échelle départementale ;</li> <li>→ <b>Développement/Accompagnement de projets locaux de santé :</b> actions déployées aux échelles locales (cadre communautaire privilégié dans le prolongement des démarches enclenchées à l'échelle des Pays, le cas échéant).</li> <li>→ <b>Ciblage territorial suggéré à l'aune du diagnostic :</b> cf. cartographie ci avant</li> </ul>
<b>Acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Pilote : Agence Régionale de Santé (Délégation départementale 37),</b> au titre de ses missions d'impulsion des initiatives locales et de contractualisation avec <b>les territoires</b></li> <li>→ <b>Acteurs à mobiliser :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les intercommunalités et les communes ;</li> <li>○ Les professionnels libéraux des secteurs médical et paramédical ;</li> <li>○ Les établissements de santé</li> <li>○ Les opérateurs du secteur médico-social et social : soins et services à domicile, acteurs sociaux du CD 37, organismes de protection sociale, CAF, etc.</li> <li>○ Les fédérations départementales des prestataires associatifs potentiellement impliqués : centres sociaux, etc.</li> </ul> </li> </ul>

<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Contrat Local de Santé (Agence Régionale de Santé)</b> : contractualisation pluriannuelle avec les territoires ; Mobilisation des CLS engagés à ce jour à l'échelle des Pays en Touraine ;</li> <li>→ <b>Contrat local de santé mentale</b></li> <li>→ <b>Dispositif des « Communautés professionnelles territoriales de santé »</b> à l'échelle des bassins de vie intercommunaux (Loi « Santé » du 26 janvier 2016)</li> </ul>																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1 - Mise en place d'une instance locale de veille sur la démographie médicale et sur l'accessibilité aux soins</li> <li>→ 2 - Actions de sensibilisation au développement de projets locaux de santé</li> <li>→ 3 - Développement/Accompagnement de projets locaux de santé</li> </ul>																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d9e1f2;"> <th style="padding: 5px;">Étapes</th> <th style="padding: 5px;">2017</th> <th style="padding: 5px;">2018</th> <th style="padding: 5px;">2019</th> <th style="padding: 5px;">2020</th> <th style="padding: 5px;">2021</th> <th style="padding: 5px;">2022</th> <th style="padding: 5px;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>1</b></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>2</b></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>3</b></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>								<b>2</b>								<b>3</b>							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
<b>1</b>																																	
<b>2</b>																																	
<b>3</b>																																	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur de la vitalité de la dynamique d'acteurs recherchée : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'actions de sensibilisation et « retours d'expériences » à destination première des intercommunalités / an ;</li> <li>○ Nombre de territoires accompagnés / an ;</li> <li>○ Nombre et état d'avancement des Contrats Locaux de Santé / an.</li> </ul> </li> </ul>																																

## Action 8 : Favoriser les démarches de coordination médicale, sociale et médicosociale

<b>Objectifs opérationnels</b> <b>Description</b>	<p>→ <b>Définition et mise en œuvre d'un projet de territoire sur les fonctions d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours complexes (Plateforme territoriale d'appui) autour de 3 missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'information et l'orientation des professionnels vers les ressources du territoire</li> <li>○ L'appui à l'organisation de la coordination des parcours complexes (évaluation, concertation pluri-professionnelle, planification, coordination des interventions)</li> <li>○ Le soutien aux pratiques et initiatives des professionnels</li> </ul> <p>→ <b>Développement d'autres démarches de coordination médicale et médicosociale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Démarches à destination d'autres publics que les + de 75 ans</li> </ul>
<b>Publics cibles</b>	<p><b>Tout public</b></p>
<b>Cadre territorial</b>	<p>→ <b>Actions déployées dans le cadre départemental</b></p>
<b>Acteurs impliqués</b>	<p>→ <b>Pilote : Agence Régionale de Santé (Délégation départementale 37)</b></p> <p>→ <b>Acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les intercommunalités et les communes ;</li> <li>○ Les professionnels libéraux des secteurs médical et paramédical ;</li> <li>○ Les professionnels hospitaliers des secteurs médical et paramédical ;</li> <li>○ Le Conseil Départemental 37</li> <li>○ La CAF</li> <li>○ La DDCS</li> <li>○ Les opérateurs du secteur médico-social et social : soins et services à domicile, etc.</li> <li>○ Les fédérations départementales des prestataires associatifs potentiellement impliqués : centres sociaux, etc.</li> </ul>
<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	

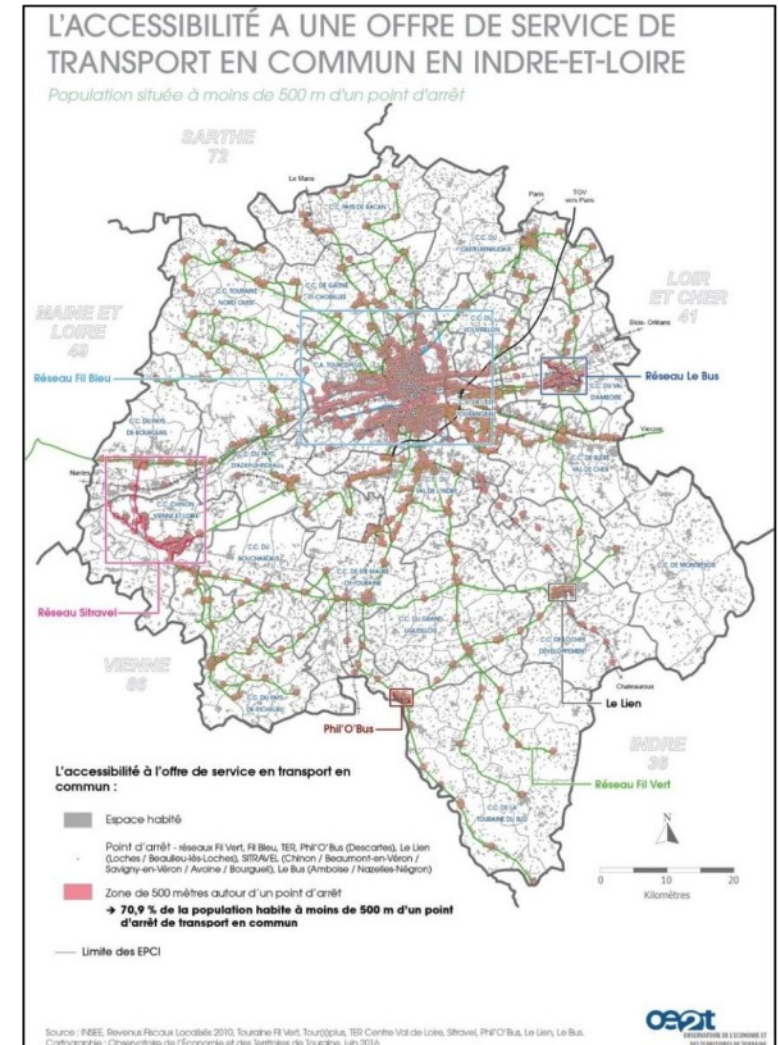


<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1 – Mise en place d'une plateforme territoriale d'appui aux professionnels</li> <li>→ 2 – Développement d'autres démarches</li> </ul>																								
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #d9e1f2;"> <th style="text-align: center;">Étapes</th> <th style="text-align: center;">2017</th> <th style="text-align: center;">2018</th> <th style="text-align: center;">2019</th> <th style="text-align: center;">2020</th> <th style="text-align: center;">2021</th> <th style="text-align: center;">2022</th> <th style="text-align: center;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: #fff2cc;"> <td style="text-align: center;"><b>1</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #fff2cc;"> <td style="text-align: center;"><b>2</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>								<b>2</b>							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
<b>1</b>																									
<b>2</b>																									
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur de sollicitation des fonctions d'appui par type de professionnels par territoire et par an</li> <li>→ Indicateur de la réalisation d'autres démarches de coordination médicale et médico-sociale : Oui / Non ; lesquelles ?</li> </ul>																								

# Chantier D : Accès à la mobilité de proximité

## Rappel des principaux enjeux et objectifs stratégiques

- Dans un contexte de **régionalisation de la politique de la mobilité interurbaine** - la Région devenant autorité organisatrice unique des transports interurbains en 2017 au titre de la loi NOTRe de 2015 - les offres de services en la matière seront amenées à évoluer et a priori à gagner en cohérence entre les différentes offres jusqu'ici déployées.
- Pour autant, **des enjeux d'amélioration demeurent ainsi que d'articulation avec les offres locales de transport**. En effet, si la Région apparaît en première ligne quant à l'évolution des offres de mobilité interurbaine, il n'en demeure pas moins que la capacité pour les territoires locaux à « faire remonter » et interpeller de manière efficace la Région sur les adaptations souhaitables des offres de mobilité interurbaines, constitue une contribution générale pour l'amélioration de l'accès au service des populations d'Indre et Loire.
- **En matière d'offres de mobilité locale**, il apparaît des **situations contrastées** selon les secteurs du département, de même qu'une diversité et multiplicité des réponses actuellement apportées ; réponses aux impacts pas toujours clairement évalués. On citera pour illustration :
  - o La politique jusqu'ici déployée par le Conseil départemental en matière de Transport à la demande (TAD) : dix territoires étaient desservis en 2015, soit 7.600 voyageurs pour 5.900 trajets. Du fait de la régionalisation de la politique de mobilité, des questionnements existent à ce jour quant aux modalités de poursuite de cette politique.
  - o Une multiplicité d'initiatives communales ou communautaires en matière de transport solidaire ou occasionnels : desserte des marchés locaux, navettes lors des manifestations sportives ou culturelles, etc.



- Mise à disposition de véhicules par des opérateurs de l'insertion professionnelle et sociale : maisons de l'emploi, missions locales, centres sociaux, etc.
- Accompagnement individualisé à la mobilité à destination de publics en insertion ou démarches autour de la mobilité collaborative et citoyenne (covoiturage, transport solidaire), etc.
- Dans un contexte général où tant les pratiques individuelles que collectives évoluent fortement, le **renforcement des conditions de mobilité locale**, à la faveur d'une offre renouvelée plus cohérente et diversifiée, participe grandement à l'amélioration de l'accès au service. Plusieurs objectifs sont ici recherchés :
  - Le développement et la structuration des offres locales de mobilité à l'échelle des bassins de vie intercommunaux ;
  - Le renforcement fonctionnel des espaces locaux d'intermodalités et leur qualification urbaine : gares ferroviaires, gares routières, etc.
  - Le renforcement et la qualification des initiatives citoyennes (transports solidaires, covoiturage) ;
  - Le renforcement et la qualification des actions d'accompagnement individualisé à la mobilité pour les publics fragilisés ;
  - L'amélioration de la lisibilité des offres de mobilité et des conditions d'information et de réservation des offres ;
  - L'optimisation dans l'usage des offres de mobilité à la faveur d'une gestion coordonnée des temps et des horaires d'ouvertures de services au public.

## Actions proposées

<b>Action 9 : Élaborer des stratégies locales de mobilité de manière concertée et intégrée</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b> <b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Établissement de diagnostics et de stratégies intercommunales en privilégiant des portages communautaires et en impliquant l'ensemble des opérateurs locaux de mobilité et tout opérateur de services, prescripteur d'offre de mobilité ;</li> <li>→ Promotion d'une approche intégrée et prospective des besoins de mobilité locale et état des lieux des offres existantes. Divers points pourront ainsi être approfondis :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Repérage fin des besoins locaux d'amélioration de la mobilité interurbaine et interpellation de la Région, autorité organisatrice unique des transports interurbains (loi NOTRe de 2015) ;</li> <li>○ État des lieux détaillé des offres existantes de mobilité locale et définition des actions de mise en cohérence et de renforcement des offres de mobilité locale (dont le Transport à la Demande) selon une logique de rabattement vers les pôles locaux de services et les points d'accès aux lignes de transport interurbain (intermodalité, gares locales) ;</li> <li>○ Définition des actions de renforcement et de requalification urbaine des lieux d'intermodalités : faire des gares routières locales, gares ferroviaires et autres espaces d'intermodalités, des lieux de vie à forte urbanité.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Tous publics</b></li> <li>→ <b>Publics à faible mobilité</b> : personnes âgées ou dépendantes, jeunes ou adultes non motorisés, personnes en insertion sociale et professionnelle, etc.</li> </ul>
<b>Cadre territorial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Par nature, cette action s'inscrit selon une logique locale et intercommunale</b> : logique de bassin de vie de proximité</li> </ul>
<b>Acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Pilote pressenti</b> : <b>Région</b> (autorité organisatrice des transports interurbains) et <b>Direction Départementale des Territoires</b></li> <li>→ Dans le sillage de l'initiative d'accompagnement, <b>le portage local de la démarche doit être privilégié par les EPCI</b></li> <li>→ <b>Autres acteurs impliqués</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conseil départemental (volet social des politiques en faveur de la mobilité)</li> <li>○ DRT / CEREMA</li> <li>○ Les opérateurs de mobilité locale : acteurs publics, associatifs et privés</li> <li>○ Tout opérateur de services, prescripteur d'offres de mobilité</li> </ul> </li> </ul>

<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Politique du Conseil départemental / Région de développement du Transport à la Demande (TAD)</b> : transfert de la compétence en cours (loi NOTRe de 2015)</li> <li>→ <b>Politique du Conseil Départemental : aménagement des aires de covoiturage</b></li> <li>→ <b>Valorisation des initiatives engagées (souvent à l'échelle des Pays) en matière de « Schéma Local de Mobilité »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Schéma Local de Mobilité du Pays de Loches Sud Touraine</b> élaboré en 2012 (enjeu de pérennisation de la politique engagée à l'échelle de la nouvelle intercommunalité)</li> <li>○ <b>Projet local de mobilité du Pays Loire Nature Touraine (2017), ...</b></li> <li>○ <b>Interventions menées par le PNR Anjou Touraine en matière de mobilité</b> dans le cadre de l'application du Plan Climat</li> </ul> </li> </ul>																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>1 - Actions de sensibilisation à destination des territoires sur les enjeux du politique locale intégrée en faveur de la mobilité de proximité</b> : Retours d'expériences innovantes dans et hors du département</li> <li>→ <b>2 - Accompagnement de démarches pilotes sur des territoires volontaires et valorisation à l'échelle du réseau départemental</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lancement de 2 à 4 appels à projets à destination des territoires : intercommunalités</li> <li>○ Organisation/valorisation des retours d'expériences à l'échelle du réseau départemental</li> </ul> </li> <li>→ <b>3 - Développement des stratégies locales en faveur de la mobilité en privilégiant les portages communautaires</b></li> </ul>																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d9e1f2;"> <th style="padding: 5px;">Étapes</th> <th style="padding: 5px;">2017</th> <th style="padding: 5px;">2018</th> <th style="padding: 5px;">2019</th> <th style="padding: 5px;">2020</th> <th style="padding: 5px;">2021</th> <th style="padding: 5px;">2022</th> <th style="padding: 5px;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>1</b></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>2</b></td> <td></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>3</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>								<b>2</b>								<b>3</b>							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
<b>1</b>																																	
<b>2</b>																																	
<b>3</b>																																	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur de réalisation d'actions de sensibilisation à destination des territoires : Oui / Non ; Nombre d'actions / an</li> <li>→ Indicateur de la réalisation de démarches pilotes sur les territoires volontaires : Oui / Non ; lesquelles ?</li> <li>→ Indicateur de réalisation/généralisation de démarches locales : Oui / Non ; lesquelles ?</li> <li>→ Suivi de la prise en compte dans les documents de planification</li> </ul>																																

## Action 10 : Expérimenter des démarches locales de réduction/réaménagement des besoins de mobilité

<b>Objectifs opérationnels</b>  <b>Description</b>	<p>→ <b>Définition des actions locales innovantes en vue de limiter les besoins de mobilité interurbaine notamment via la limitation des mobilités alternantes entre l'agglomération de Tours et les autres territoires du département :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création d'offres d'hébergements adaptés pour les personnes en formation initiale ou professionnelle, ouverture d'internats dans les lycées, etc.</li> <li>○ Création d'espaces de coworking et de tiers lieux professionnels, promotion du télétravail en vue de limiter les migrations domicile-travail ;</li> <li>○ Promotion locale du covoiturage et aménagement des aires, covoiturage, télétravail ;</li> <li>○ Développement de démarches du type « bureau des temps » en vue d'optimiser les offres de transport collectif ;</li> <li>○ Mise en place de « prestations conjuguées » entre opérateurs de services et opérateurs de mobilité ; etc.</li> </ul> <p>→ <b>Accompagnement de démarches pilotes sur des territoires volontaires et valorisation à l'échelle du réseau départemental :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lancement de 2 à 4 appels à projets à destination des territoires : intercommunalités</li> <li>○ Organisation/valorisation des retours d'expériences à l'échelle du réseau départemental</li> </ul>
<b>Publics cibles</b>	<p>→ <b>Publics ciblés en direction des actifs, des étudiants, des personnes en formation ou insertion professionnelle</b></p>
<b>Cadre territorial</b>	<p>→ <b>Cette action à caractère expérimental s'inscrit selon une double dimension territoriale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organisation de l'expérimentation à l'échelle du réseau départemental : appel à projets, valorisation des retours d'expériences</li> <li>○ Portage des démarches pilotes à l'échelle locale et portées prioritairement par les intercommunalités volontaires</li> </ul>
<b>Acteurs impliqués</b>	<p>→ <b>Pilote pressenti : Région (autorité organisatrice des transports interurbains) et Direction Départementale des Territoires</b></p> <p>→ Dans le sillage de l'initiative d'accompagnement, <b>le portage local de la démarche doit être assumé par les communautés de communes.</b></p> <p>→ <b>Autres acteurs impliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ DRT / CEREMA</li> <li>○ Les opérateurs de mobilité locale : acteurs publics, associatifs et privés</li> <li>○ Opérateurs locaux de services, entreprises et administrations locales qui sont générateurs de déplacements</li> <li>○ Instances consulaires</li> <li>○ Tout opérateur de services, prescripteur d'offres de mobilité</li> </ul>

<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	→ Mobilisation éventuelle du dispositif « Schéma Local de Mobilité »																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	→ 1 - Appel à projets à destination de 2 à 4 territoires volontaires → 2 - Définition concertée des stratégies locales et programmation pluriannuelle → 3 - Évaluation au fil de l'eau et organisation des retours d'expériences dans le cadre du réseau départemental d'acteurs																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="510 539 685 571">Étapes</th> <th data-bbox="685 539 806 571">2017</th> <th data-bbox="806 539 1037 571">2018</th> <th data-bbox="1037 539 1267 571">2019</th> <th data-bbox="1267 539 1473 571">2020</th> <th data-bbox="1473 539 1682 571">2021</th> <th data-bbox="1682 539 1888 571">2022</th> <th data-bbox="1888 539 2112 571">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="510 571 685 603">1</td> <td data-bbox="685 571 806 603"></td> <td data-bbox="806 571 1037 603"></td> <td data-bbox="1037 571 1267 603"></td> <td data-bbox="1267 571 1473 603"></td> <td data-bbox="1473 571 1682 603"></td> <td data-bbox="1682 571 1888 603"></td> <td data-bbox="1888 571 2112 603"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="510 603 685 635">2</td> <td data-bbox="685 603 806 635"></td> <td data-bbox="806 603 1037 635"></td> <td data-bbox="1037 603 1267 635"></td> <td data-bbox="1267 603 1473 635"></td> <td data-bbox="1473 603 1682 635"></td> <td data-bbox="1682 603 1888 635"></td> <td data-bbox="1888 603 2112 635"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="510 635 685 667">3</td> <td data-bbox="685 635 806 667"></td> <td data-bbox="806 635 1037 667"></td> <td data-bbox="1037 635 1267 667"></td> <td data-bbox="1267 635 1473 667"></td> <td data-bbox="1473 635 1682 667"></td> <td data-bbox="1682 635 1888 667"></td> <td data-bbox="1888 635 2112 667"></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
3																																	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	→ Indicateur de la réalisation de démarches pilotes sur les territoires volontaires : Oui / Non ; lesquelles ? → Indicateur de démarche de valorisation des retours d'expériences : Oui / Non ; lesquelles ?																																

## Action 11 : Expérimenter et conforter les démarches favorisant l'accès à la mobilité individuelle

<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p><b>Description</b></p>	<p>→ <b>Développement des démarches locales innovantes favorisant l'accès à la mobilité individuelle à l'attention de tous les publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développement des plateformes locales d'informations et de réservation toutes offres de mobilité confondues (billettique commune le cas échéant) en articulation avec la plateforme d'information régionale « j'y vais malin » ;</li> <li>○ Développement de services locaux en matière d'auto partage, de vélo partage, de mobylette partage, de bornes électriques, etc.</li> </ul> <p>→ <b>Développement des démarches innovantes favorisant l'accès à la mobilité à l'attention des publics en difficulté ou en situation particulière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement des démarches de médiation personnalisée et d'accompagnement à la mobilité à la faveur notamment de l'extension du dispositif WIMOOV ;</li> <li>○ Renforcement des actions autour de la mobilité sociale : soutien financier à l'obtention du permis de conduire, prêt de véhicules aux personnes en formation et insertion professionnelles, garage social, etc.</li> </ul>
<p><b>Publics cibles</b></p>	<p>→ <b>Tous publics</b></p> <p>→ <b>Publics en difficulté et/ou en insertion professionnelle</b></p>
<p><b>Cadre territorial</b></p>	<p>→ <b>Cette action s'inscrit selon une double dimension territoriale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organisation de l'appel à projets à l'échelle du réseau départemental : appel à projets, valorisation des retours d'expériences</li> <li>○ Portage des démarches pilotes à l'échelle locale et portées prioritairement par les intercommunalités volontaires</li> </ul>
<p><b>Acteurs impliqués</b></p>	<p>→ <b>Pilote pressenti : Région</b> (autorité organisatrice des transports interurbains) <b>et Direction Départementale des Territoires</b></p> <p>→ Dans le sillage de l'initiative d'accompagnement, <b>le portage local de la démarche doit être assumé par les communautés de communes.</b></p> <p>→ <b>Autres acteurs impliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conseil départemental (volet social des politiques en faveur de la mobilité)</li> <li>○ DRT / CEREMA</li> <li>○ Les opérateurs de mobilité locale : acteurs publics, associatifs et privés</li> <li>○ Opérateurs locaux intervenant dans le champ de l'action sociale et de l'insertion professionnelle</li> </ul>



<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Dispositif national et départemental WIMOOV</li> <li>→ <b>Pratiques illustratives</b> : Déploiement progressif du dispositif WIMOOV en Indre-et-Loire ; Intervention actuelle à partir de son implantation à Tours Métropole Val de Loire et perspectives d'extension progressif du dispositif dans les autres territoires</li> </ul>																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>1 - Appel à projets à destination de 2 à 4 territoires volontaires</b></li> <li>→ <b>2 - Définition concertée des actions innovantes</b></li> <li>→ <b>3 - Evaluation au fil de l'eau et organisation des retours d'expériences dans le cadre du réseau départemental d'acteurs</b></li> </ul>																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d9e1f2;"> <th style="padding: 5px;">Étapes</th> <th style="padding: 5px;">2017</th> <th style="padding: 5px;">2018</th> <th style="padding: 5px;">2019</th> <th style="padding: 5px;">2020</th> <th style="padding: 5px;">2021</th> <th style="padding: 5px;">2022</th> <th style="padding: 5px;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>1</b></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>2</b></td> <td></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>3</b></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>								<b>2</b>								<b>3</b>							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
<b>1</b>																																	
<b>2</b>																																	
<b>3</b>																																	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur de la réalisation de démarches pilotes sur les territoires volontaires : Oui / Non ; lesquelles ?</li> <li>→ Indicateur de démarche de valorisation des retours d'expériences : Oui / Non ; lesquelles ?</li> </ul>																																

## Action 12 : Développer des offres innovantes de mobilité collective ou collaborative

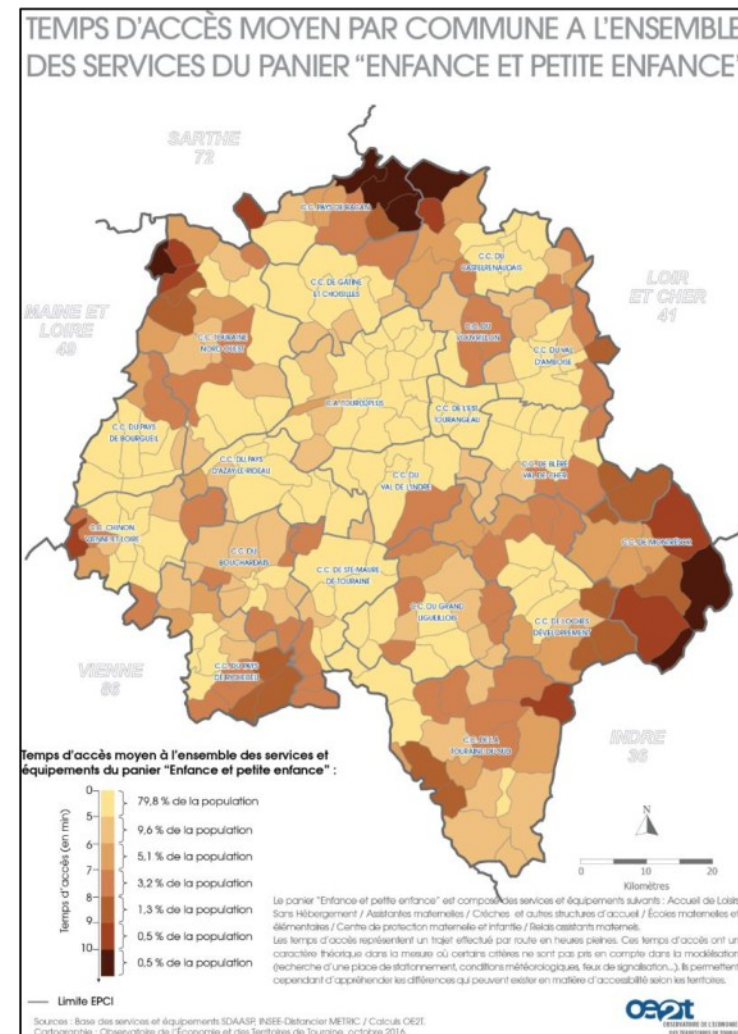
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p><b>Description</b></p>	<p>→ <b>Développement des actions innovantes en matière d'offres de mobilité locale privilégiant le rabattement vers les pôles locaux de services et les points d'accès aux lignes de transport interurbain :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Articulation et offres combinées en matière de Transport à la Demande, de transport solidaire, de transports occasionnels ciblés, etc. ;</li> <li>○ Plateforme locale de covoiturage ;</li> <li>○ Ecomobilité de grande proximité : pédibus, vélobus, etc.</li> </ul> <p>→ <b>Développement des actions innovantes en matière de renforcement, de requalification urbaine et de redynamisation des lieux d'intermodalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valorisation des différents points d'intermodalités : gares routières locales, gares ferroviaires et autres espaces d'intermodalités ;</li> <li>○ Aménagements urbains et mixité fonctionnelle de la ville et des quartiers : itinérance douce, parkings relais multi modaux et mutualisation des stationnements, soutien à l'achèvement des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), actions de requalification urbaine, etc.</li> <li>○ Elaboration en concertation avec la population de schémas des mobilités actives, (marche, vélo) ; le développement des mobilités actives et en particulier du vélo dans les petites villes étant largement liés à l'existence d'une offre d'itinéraires homogènes, sécurisés et confortable.</li> <li>○ Développement de services marchands et non marchands : points multi services, points de vente des produits du terroir, etc. dont la conception doit s'envisager en lien avec les activités commerciales et de services déjà présentes dans le ou les centres bourgs de proximité (logique de diffusion et non logique de concurrence)</li> </ul>
<p><b>Publics cibles</b></p>	<p>→ <b>Tous publics</b></p> <p>→ <b>Publics à faible mobilité</b></p> <p>→ <b>Navetteurs Domicile / Travail ; Navetteurs Domicile / Etudes</b></p>
<p><b>Cadre territorial</b></p>	<p>→ <b>Cette action s'inscrit selon une double dimension territoriale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organisation de l'appel à projets à l'échelle du réseau départemental : appel à projets, valorisation des retours d'expériences</li> <li>○ Portage des démarches pilotes à l'échelle locale et portées prioritairement par les communes ou les intercommunalités volontaires</li> </ul>

<b>Acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Pilote pressenti : Région</b> (autorité organisatrice des transports interurbains) <b>et Direction Départementale des Territoires</b></li> <li>→ Dans le sillage de l'initiative d'accompagnement, <b>le portage local de la démarche doit être assumé par les communautés de communes.</b></li> <li>→ <b>Autres acteurs impliqués :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conseil départemental (volet social des politiques en faveur de la mobilité)</li> <li>○ DRT / CEREMA</li> <li>○ Les opérateurs de mobilité locale : acteurs publics, associatifs et privés</li> <li>○ Opérateurs locaux intervenant dans le champ de l'action sociale et de l'insertion professionnelle</li> </ul> </li> </ul>																																
<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Politique régionale en faveur de la mobilité</li> <li>→ Pratiques illustratives : Politique jusqu'ici déployée par le Conseil départemental en matière de Transport à la demande (TAD) ;</li> <li>→ <b>Valorisation des multiples initiatives engagées par les pays, les communautés de communes ou communes.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promotion et accompagnement des TAD mis en place par le Conseil Départemental mais élaboré avec les communautés de communes, en fonction des besoins locaux. Actions complémentaires engagées par les CC en lien à ce dispositif (service de rabattement sur Bourgueil et la gare de Port-Boulay ; renforcement du service et actions locales d'accompagnement développées tel que l'agrandissement du parking de la gare de Port-Boulay),</li> <li>○ Mise en place de services spécifiques : transports en bus durant l'été au sein de(l'ex)CC du Pays de Racan, ...</li> <li>○ Mise à disposition de véhicules (minibus), ...</li> </ul> </li> </ul>																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>1 - Appel à projets à destination de 2 à 4 territoires volontaires</b></li> <li>→ <b>2 - Définition concertée des actions innovantes</b></li> <li>→ <b>3 - Évaluation au fil de l'eau et organisation des retours d'expériences dans le cadre du réseau départemental d'acteurs</b></li> </ul>																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d9e1f2;"> <th style="padding: 5px;">Étapes</th> <th style="padding: 5px;">2017</th> <th style="padding: 5px;">2018</th> <th style="padding: 5px;">2019</th> <th style="padding: 5px;">2020</th> <th style="padding: 5px;">2021</th> <th style="padding: 5px;">2022</th> <th style="padding: 5px;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>1</b></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>2</b></td> <td></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>3</b></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> <td style="background-color: #fff2cc;"></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>								<b>2</b>								<b>3</b>							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
<b>1</b>																																	
<b>2</b>																																	
<b>3</b>																																	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur de la réalisation de démarches pilotes sur les territoires volontaires : Oui / Non ; lesquelles ?</li> <li>→ Indicateur de démarche de valorisation des retours d'expériences : Oui / Non ; lesquelles ?</li> <li>→ Suivi de la prise en compte dans les documents de planification</li> </ul>																																

# Chantier E : Accès au parcours éducatif

## Rappel des principaux enjeux et objectifs stratégiques

- Le maillage territorial de l'offre d'enseignement de l'Indre-et-Loire connaît des évolutions contrastées :
  - **Un maillage territorial stable des lycées à partir des quatre pôles urbains principaux** (agglomérations de Tours, Amboise, Loches et Chinon). Néanmoins, les fortes fréquentations actuelles des établissements vont s'atténuer dans les années à venir au regard des dynamiques démographiques à l'œuvre.
  - **Un maillage territorial des collèges initialement construit à partir des anciens cantons, qui s'est étoffé depuis 30 ans** à la faveur notamment de la politique du Conseil Départemental. Sur les 54 collèges publics actuels, le fonctionnement des établissements de petite taille connaît quelques limites et invite à de nouvelles formes de coopérations inter-établissements : difficultés de recrutement et de fidélisation des enseignants, masse critique faiblement atteinte pour se doter des équipes pédagogiques suffisamment étoffées ou permettre une stimulation suffisante des élèves, coût du service rendu, etc.
  - **Un maillage territorial des écoles élémentaires en constante évolution et une plus forte difficulté à anticiper les évolutions.** Les prévisions des effectifs en enseignement élémentaire sont par définition complexes du fait des entrées en maternelle aléatoires (de 2 à 5 ans) mais aussi selon les rythmes et modalités de renouvellement des populations dans chaque commune. A ce titre, des prévisions sont établies annuellement par l'Education Nationale et elles donnent parfois lieu à des échanges difficiles avec les communes :



difficulté des approches pluriannuelles à 3-4 ans, inévitables tensions lors des fermetures de classes ou de RPI (regroupement pédagogique intercommunal), etc.

- Par ailleurs, si la généralisation du **livret scolaire unique numérique (Espace Numérique de Travail)** est acquise sur l'ensemble des lycées et collèges du département, les situations sont aujourd'hui beaucoup plus contrastées **pour les écoles élémentaires**. L'existence ou non de ce service **dépend essentiellement des volontés et moyens des communes** mais aussi des conditions de couverture numérique dans les secteurs ruraux.
- Fort de ses situations contrastées en termes de couverture territoriale de l'offre scolaire selon le degré d'enseignement en Indre-et-Loire, le renforcement de l'accès au parcours éducatif passe d'abord par **une anticipation accrue et concertée du maillage territorial des écoles maternelles et élémentaires et par la promotion de coopérations inter collèges**.
- Au-delà des enjeux de maintien de l'accessibilité physique aux établissements scolaires à la faveur d'une couverture territoriale équilibrée et équitable des établissements, se posent **d'autres enjeux en termes d'amélioration des conditions de réussite éducative pour toutes les familles**. Suite à la réforme des rythmes scolaires et éducatifs via le développement des Temps d'Activités Périscolaires et aux profondes évolutions en cours du paysage intercommunal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (loi NOTRe de 2015), l'offre péri et extrascolaire en Indre-et-Loire est en profonde évolution et les moyens mobilisés apparaissent contrastés selon les territoires. Améliorer les parcours éducatifs pour toutes les familles passe donc par **une amélioration globale et plus harmonisée des offres péri et extra scolaires en cohérence avec l'offre scolaire**.

## Actions proposées

### Action 13 : Anticiper et accompagner l'évolution de l'offre éducative locale

#### Objectifs opérationnels Description

- **Anticiper et accompagner l'évolution du maillage territorial des écoles maternelles et élémentaires à l'échelle des bassins de vie :**
  - Conjuguer les approches sociodémographiques prospectives de l'Éducation Nationale (prévisions des effectifs scolaires) et les politiques communales et intercommunales (politiques locales de planification, de développement économique, de développement des services à la population, etc.) permettant d'aller au-delà des prévisions de court terme ;
  - Réflexions/anticipation sur les conditions d'accueil des 2/3 ans en écoles maternelles
  - Réalisation concertée d'exercices prospectifs à 4-5 ans entre l'Éducation Nationale, les communes, les intercommunalités et les autorités organisatrices du transport scolaire (Région, opérateurs, etc.) ;
  - Approche intercommunale par bassin de vie de manière à intégrer les logiques de complémentarités et/ou de concurrence entre les communes ;
  - Implication des acteurs de l'enseignement public et de l'enseignement privé ;
  - Définition d'une stratégie partagée : Regroupement Pédagogique Intercommunal, anticipation sur des fermetures éventuelles de classes, promotion d'établissements multi sites, réorganisation éventuelle du service de transport scolaire, etc. ;
  - Contractualisation éventuelle notamment dans le cadre du dispositif « dotations zones de revitalisation rurale ».
- **Accompagner voire coordonner le développement des Espaces Numériques de Travail au niveau des écoles :** Cf Action 18
- **Anticiper et accompagner les coopérations inter-établissements entre les collèges du département :**
  - Conjuguer les approches sociodémographiques prospectives de l'Éducation Nationale (prévisions des effectifs scolaires) et la politique du Conseil départemental permettant d'aller au-delà des prévisions de court terme ;
  - Réalisation concertée d'exercices prospectifs à 4-5 ans entre l'Éducation Nationale, le Conseil départemental et les autorités organisatrices du transport scolaire (Région, opérateurs, etc.) ;
  - Implication des acteurs de l'enseignement public et de l'enseignement privé ;
  - Définition d'une stratégie départementale partagée : réorganisation éventuelle du service de transport scolaire, définition d'axes de coopération inter collèges : télé enseignement, mutualisation de personnel, projets pédagogiques communs, échanges sportifs et culturels
- **Promouvoir un continuum de services et une continuité éducative sur les territoires : renforcement des offres péri et extra scolaires en articulation avec l'offre scolaire à l'échelle des bassins de vie et à la faveur notamment des « Projets Éducatifs de Territoire » :**
  - Actions de sensibilisation à destination des territoires sur les enjeux d'une approche intégrée du parcours éducatif ;
  - État des lieux et diagnostic des offres péri et extra scolaires à l'échelle des bassins de vie ;
  - Définition d'une stratégie concertée du bloc communal (communes et intercommunalité) en impliquant l'ensemble des opérateurs locaux ;
  - Prise de compétences communautaires éventuelle ou évolution des intérêts communautaires des compétences transférées ;
  - Développement d'axes de mutualisation intercommunale ;
  - Programme d'actions pluriannuelles et contractualisation éventuelle avec la CAF

<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cette action concerne les publics scolaires des écoles maternelles et primaires et des collèges.</li> <li>→ Cette action s'adresse in fine à l'ensemble des familles</li> <li>→ Cette action interpelle le bloc communal ayant compétence en matière d'activités péri et extra scolaires : communes et intercommunalités</li> </ul>
<b>Cadre territorial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Selon les actions opérationnelles concernant le maillage des équipements scolaires, le cadre territorial est variable :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Anticiper et accompagner l'évolution du maillage territorial des écoles maternelles et élémentaires à l'échelle des bassins de vie : échelle intercommunale ;</li> <li>○ Anticiper et accompagner les coopérations inter collèges : échelle départementale.</li> </ul> </li> <li>→ <b>Actions de sensibilisation à destination des territoires sur les enjeux d'une approche intégrée du parcours éducatif s'organisent à l'échelle départementale avec des déploiements aux échelles locales</b></li> <li>→ <b>Diagnostics, définition de stratégies locales et programmations pluriannuelles aux échelles de bassins de vie</b></li> </ul>
<b>Acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Pilote pressenti : Éducation Nationale (DSDEN) / Conseil départemental (collèges) / Association des Maires</b></li> <li>→ <b>Les acteurs impliqués :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La DDCS, sur le volet services et continuité éducative sur les territoires</li> <li>○ La Commission Départementale de l'Éducation Nationale (CDEN)</li> <li>○ Service enfance PMI du CD 37</li> <li>○ CAF</li> <li>○ Communes, intercommunalités</li> <li>○ Autorités organisatrices des transports scolaires (Région, autres opérateurs)</li> <li>○ Acteurs locaux de l'enseignement public et de l'enseignement privé</li> <li>○ Associations des parents d'élèves (FCPE, etc.)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mobilisation éventuelle du dispositif « Projet Éducatif de Territoire »</li> <li>→ Mobilisation éventuelle du dispositif « dotations zones de revitalisation rurale »</li> <li>→ Mobilisation de la CDEN</li> <li>→ Cette action interpelle l'Axe de travail 3 du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) « Promouvoir un continuum de services et une continuité éducative sur les territoires »</li> <li>→ Mobilisation du dispositif « Projet Éducatif de Territoire » du SDSF</li> </ul>

<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>1 : Mise en place d'un Groupe « Projet »</b> mobilisant Education Nationale, Conseil départemental, DDCCS représentants des communes et intercommunalités, autorités organisatrices des transports scolaires et <b>approche prospective partagée du maillage territorial de l'offre éducative</b></li> <li>→ <b>2 : Actions d'information et de sensibilisation à l'échelle départementale et aux échelles des bassins de vie</b></li> <li>→ <b>3 : Définition d'une stratégie départementale (collèges) et mise en œuvre</b></li> <li>→ <b>4 - Développement de 3 à 4 stratégies locales pilotes (maillage et ENT dans les écoles primaires et maternelles, offres péri et extra scolaires), mise en œuvre et retours d'expériences</b></li> </ul>																																								
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th style="padding: 5px;">Etapes</th> <th style="padding: 5px;">2017</th> <th style="padding: 5px;">2018</th> <th style="padding: 5px;">2019</th> <th style="padding: 5px;">2020</th> <th style="padding: 5px;">2021</th> <th style="padding: 5px;">2022</th> <th style="padding: 5px;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>1</b></td> <td style="padding: 5px;">X</td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> <tr style="background-color: #ffffcc;"> <td style="padding: 5px;"><b>2</b></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> <tr style="background-color: #ffffcc;"> <td style="padding: 5px;"><b>3</b></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> <tr style="background-color: #ffffcc;"> <td style="padding: 5px;"><b>4</b></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>	X							<b>2</b>								<b>3</b>								<b>4</b>							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																																		
<b>1</b>	X																																								
<b>2</b>																																									
<b>3</b>																																									
<b>4</b>																																									
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur de réalisation du Groupe « Projet » : Oui / Non</li> <li>→ Indicateur de réalisation d'actions de sensibilisation : Oui / Non ; Types et nombres d'actions réalisées / an</li> <li>→ Indicateur de réalisation de stratégies départementale et locales : Oui / Non ; Types et nombre de stratégies engagées / an</li> </ul>																																								



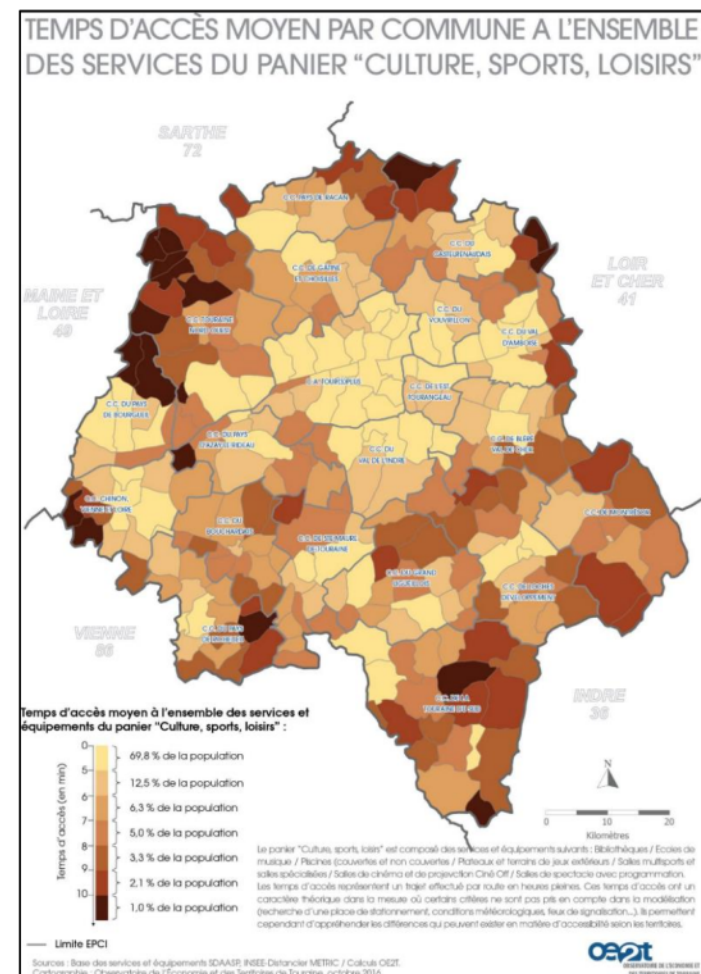
# Chantier F : Accès au sport, à la culture et aux services de grande proximité

## Rappel des principaux enjeux et objectifs stratégiques

Ce chantier de travail couvre le champ, extrêmement large, de l'accès au sport, à la culture et aux services de grande proximité. Plusieurs enjeux généraux ont été identifiés, parmi lesquels des choix stratégiques plus restreints ont été ciblés dans le cadre du SDAASAP 37.

**En matière d'accès aux sports et à la culture**, les enjeux généraux d'accessibilité mis en avant étaient les suivants :

- Un enjeu de **confortement des pôles culturels et sportifs intermédiaires ou de proximité dans le cadre des nouvelles intercommunalités** :
  - Conjuguer les approches urbaines et socio-culturelles pour aller au-delà des politiques ponctuelles de soutien aux équipements et définir un maillage équilibré des équipements et démarches d'animation par bassin de vie ;
  - Définir les équipements rares et polarisant d'intérêt communautaire et, parallèlement, déployer des initiatives en faveur de l'itinérance des offres et de réseaux de pratiques de grande proximité ;
  - Déployer des politiques intercommunales d'animation culturelle et sportive
- Un enjeu **d'intégration accrue de la sphère des loisirs, de la culture et des sports** dans les dispositifs de **primo information** (MSAP, centres sociaux, etc.)
- **Le soutien aux dynamiques associatives**, dans le contexte d'un essoufflement de l'engagement bénévole
- Un enjeu de déploiement **des initiatives locales de médiation**, dans le contexte d'une fracture sociale persistante dans l'accès aux sports et à la culture, avec des critères sociaux et financiers qui pèsent lourdement dans le type et l'intensité des activités pratiquées



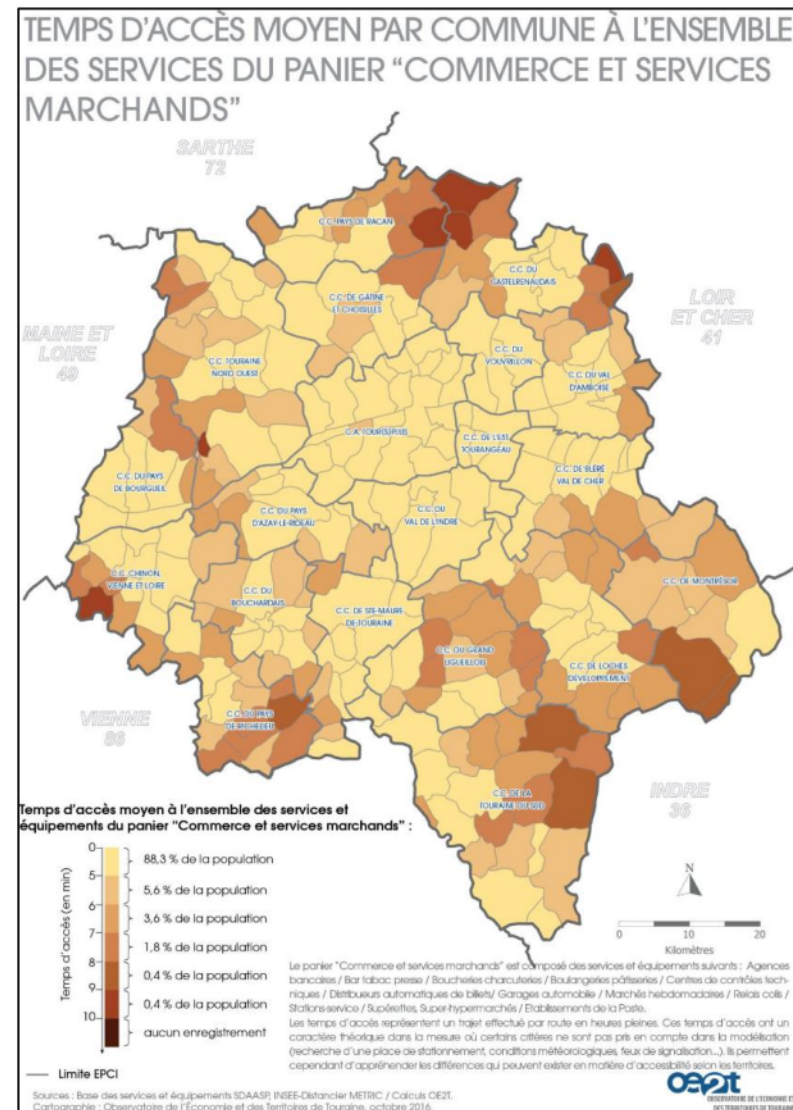
Si l'établissement de stratégies communautaires globales en matière d'animation sportive et culturelle mérite d'être promues, **le SDAASAP 37 a ciblé un objectif prioritaire sur les démarches favorisant le "aller vers" en matière d'ouverture à la culture et au sport, c'est-à-dire la promotion d'un accès pour les personnes qui en sont le plus éloignées.**

### En matière d'accès aux activités commerciales et services marchands,

les enjeux généraux d'accessibilité mis en avant étaient les suivants :

- Un enjeu de **confortement des pôles commerciaux intermédiaires ou de proximité à la faveur d'une approche intégrée de « restructuration urbaine / revitalisation » des centres-bourgs** :
  - Promotion des complémentarités entre offres d'hypercentre et offres périphériques, dans le contexte d'un développement de nouvelles logiques d'organisations commerciales qui valorisent les logiques de flux : implantations en bordure des axes routiers, à la sortie des bourgs et au détriment des offres traditionnelles d'hypercentre, multiplication des distributeurs, ...
  - Un modèle économique à redéfinir et promouvoir en matière de commerces et de services d'hyper-proximité
- Une opportunité de renouvellement de l'offre commerciale de proximité à la faveur de **démarches mutualisées de e-commerce**
- **Le maintien du commerce de proximité, une préoccupation des territoires** et des initiatives locales prises mais qui présentent des limites.
- L'émergence de pratiques alternatives : circuits courts alimentaires, services de proximité de l'économie sociale et solidaire, revitalisation partielle des marchés, etc.

Sur ces thématiques globales, d'aménagement urbain et d'accompagnement ciblé des dynamiques économiques, **l'axe stratégique porté dans le SDAASAP 37 concerne le développement et l'animation de lieux de vie et de services de grande proximité.**



## Actions proposées

### Action 14 : Expérimenter des démarches favorisant les pratiques culturelles et sportives pour tous

#### Objectifs opérationnels Description

Cette action vise donc le **développement d'initiatives favorisant le "aller vers" en matière d'ouverture à la culture et au sport**, c'est-à-dire la promotion d'un accès pour les personnes qui en sont le plus éloignées. Cet éloignement peut être le fait de considérations sociales, culturelles, d'âge ou de moyens financiers.

Les pistes de travail prioritaires sont de plusieurs natures :

- La **diversification des lieux de culture et de pratiques sportives**, au plus près des besoins, dans des situations ou des environnements inattendus : valorisation des bâtiments ou des espaces publics pour présenter des productions artistiques ou culturelles (arts de la rue dont il est constaté qu'ils ont un effet extrêmement positif en matière de lien social) , mobilisation de locaux « éphémères » dans les communes pour diffuser des animations, accueil d'artistes en résidences, organisations d'événements festifs récurrents et ouverts à tous, démarches itinérantes, ...
- Une réflexion sur l'adaptation des horaires d'accès à certaines prestations culturelles ou sportives mérite aussi d'être intégrée, dans le cadre plus général de « **bureau des temps** » que des collectivités commencent à mettre en place de manière expérimentale
- L'organisation, avec les clubs sportifs ou les associations culturelles, de **prestations adaptées à des situations ou à des publics contraints** : activités sportives appropriées au vieillissement ou aux handicaps (nécessitant par exemple un encadrement spécialisé et qu'il convient donc de mutualiser entre différents clubs), activités culturelles permettant l'accès à des apprentissages de base par une pratique culturelle, ...
- La **prise en compte des pratiques sportives et culturelles dans l'accueil, l'information et l'accompagnement social** des publics. Les informations et dispositifs d'incitation à ces pratiques doivent être intégrés dans les prestations proposées dans les MSAP par exemple : présentations des offres, des soutiens financiers éventuellement mobilisables, démarches incitatives

La promotion de ces initiatives doivent s'inscrire, dans une préoccupation d'efficience et de mutualisation, **à l'échelle des territoires communautaires**, c'est-à-dire en coordonnant les interventions communautaires (souvent très ciblées sur la gestion d'équipements et/ou d'événements structurants) et les interventions municipales. Cette échelle de travail pourrait permettre :

- De contribuer à la mise en réseau de lieux d'accueil dans plusieurs communes sur un territoire
- D'envisager une animation coordonnée de ces lieux
- De mutualiser des moyens d'appui au milieu associatif

La démarche proposée est **une incitation et un accompagnement**. Elle peut se traduire par :

- L'établissement d'un cadre départemental en matière d'ingénierie, d'animation (recensement et diffusion des bonnes pratiques, événements collectifs éventuels pour valoriser certaines initiatives, ...) et d'accompagnement
- Un soutien sous forme d'appels à projets

<b>Publics cibles</b>	→ Cette action vise prioritairement les publics éloignés des pratiques culturelles et sportives																																
<b>Cadre territorial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Par nature, cette action peut intervenir sur l'ensemble du territoire.</li> <li>→ Elle devra être envisagée à l'échelon de territoires communautaires.</li> <li>→ Des expérimentations pourraient porter à la fois sur des territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la ville</li> </ul>																																
<b>Acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Pilote pressenti : La DDCS / Le Conseil Départemental (Touraine Ingénierie) / L'Association des Maires et des présidents de communautés 37</b></li> <li>→ <b>Les acteurs impliqués :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les communes et communautés de communes</li> <li>○ Associations sportives ou culturelles locales, Fédérations sportives, centres sociaux</li> <li>○ Les acteurs du premier accueil social inconditionnel</li> </ul> </li> </ul>																																
<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Certaines collectivités ont engagé des réflexions sur l'adaptation des horaires pour élargir l'accessibilité à des services sportifs ou culturelles. Ces initiatives mériteraient d'être recensées et valorisées : Travail expérimental de Tours Métropole Val de Loire sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche par exemple</li> <li>→ De nombreuses communautés de communes travaillent sur la promotion de « saisons culturelles » en valorisant une diffusion de proximité : itinérance de spectacles, valorisation de multiples lieux d'accueil dans les communes (CC Bléré Val de Cher, (ex)CC Ste Maure de Touraine, (ex)CC Pays d'Azay le Rideau, ...)</li> </ul>																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1 : Etablissement d'un cadre stratégique d'accompagnement à l'échelle départemental</li> <li>→ 2 : Engagement d'opérations expérimentales pilotes</li> <li>→ 3 : Généralisation du dispositif</li> </ul>																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>1</b></td> <td></td> <td style="background-color: #ffffcc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>2</b></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #ffffcc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>3</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #ffffcc;"></td> <td style="background-color: #ffffcc;"></td> <td style="background-color: #ffffcc;"></td> <td style="background-color: #ffffcc;"></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>								<b>2</b>								<b>3</b>							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
<b>1</b>																																	
<b>2</b>																																	
<b>3</b>																																	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur de réalisation d'un cadre stratégique d'accompagnement à l'échelle départemental : Oui / Non</li> <li>→ Indicateur de réalisation de projets : Nombre de territoires engagés</li> <li>→ Indicateurs de qualité des projets : pérennité, indicateur sur le nombre d'initiatives engagées</li> </ul>																																

## Action 15 : Promouvoir le développement des lieux de vie et de services de grande proximité

<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p><b>Description</b></p>	<p>Cette action vise donc <b>le développement et l'animation de lieux de vie et de services de grande proximité</b>. Le principe est de promouvoir des initiatives innovantes qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ S'intègrent et sont parties prenantes de démarches globales de revitalisation des centres-bourgs,</li> <li>→ Proposent un modèle économique renouvelé en conjuguant des prestations marchandes (activités commerciales), de services publics, d'animation culturelles ou sociales,</li> <li>→ Expérimentent des modes d'implications citoyennes nouvelles, sous forme par exemple de prises de participation dans le projet (souvent multi-activité) sous forme de SCIC</li> <li>→ S'intègrent à des projets d'animations culturelles des villages</li> <li>→ Prennent en considération le développement des commercialisations de circuits courts en proposant des lieux mutualisés de vente de produits localement</li> <li>→ Proposent des services innovants en matière de commercialisation : livraison, plate-forme de e-commerces, réseaux de distribution automatique en relais du point de vente et d'animation, promotion, le cas échéant, de monnaie locale (la gabare), ...</li> </ul> <p>La démarche proposée est <b>une incitation et un accompagnement</b>. Elle peut se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'établissement d'un cadre départemental en matière d'ingénierie, d'animation (recensement et diffusion des bonnes pratiques, évènements collectifs éventuels pour valoriser certaines initiatives, ...) et d'accompagnement</li> <li>- Un soutien sous forme d'appels à projets</li> </ul>
<p><b>Publics cibles</b></p>	<p>→ Cette action vise les communes rurales dépourvues ou très faiblement dotées en matière de commerces et de services de grande proximité</p>
<p><b>Cadre territorial</b></p>	<p>→ Par nature, cette action peut intervenir sur l'ensemble du territoire, en dehors des pôles urbains et bourgs intermédiaires.</p> <p>→ Le milieu rural y trouve une place prépondérante. Des communes de seconde couronne péri-urbaines peuvent aussi utilement être ciblées</p>
<p><b>Acteurs impliqués</b></p>	<p>→ <b>Pilote pressenti : Le Conseil Départemental (Touraine Ingénierie) / Les chambres consulaires</b>, au titre de leurs savoir-faire et de leurs dispositifs de soutien</p> <p>→ <b>Les acteurs impliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les communes et communautés de communes</li> <li>○ Les acteurs locaux, commerçants, associations, collectifs citoyens</li> </ul>

<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Valorisation de divers appels à projets européens, nationaux ou régionaux sur cette question</li> <li>→ Valorisation des dispositifs d'appui au dernier commerce, avec de nombreuses expériences menées dans les communautés de communes</li> <li>→ Valorisation des initiatives solidaires et alternatives en matière de commerces de grande proximité : Epicerie sociale et solidaire à St paterne de Racan par exemple</li> <li>→ Valorisation des politiques contractuelles mise en place par la Région, l'Etat</li> </ul>																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1 : Etablissement d'un cadre stratégique d'accompagnement à l'échelle départemental / supports mutualisés de communication et de promotion</li> <li>→ 2 : Engagement d'opérations expérimentales pilotes</li> <li>→ 3 : Généralisation du dispositif</li> </ul>																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" data-bbox="510 624 2107 746"> <thead> <tr> <th data-bbox="510 624 685 651">Etapas</th> <th data-bbox="685 624 808 651">2017</th> <th data-bbox="808 624 1037 651">2018</th> <th data-bbox="1037 624 1265 651">2019</th> <th data-bbox="1265 624 1469 651">2020</th> <th data-bbox="1469 624 1675 651">2021</th> <th data-bbox="1675 624 1881 651">2022</th> <th data-bbox="1881 624 2107 651">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="510 651 685 678"><b>1</b></td> <td data-bbox="685 651 808 678"></td> <td data-bbox="808 651 1037 678" style="background-color: #ffffcc;"></td> <td data-bbox="1037 651 1265 678"></td> <td data-bbox="1265 651 1469 678"></td> <td data-bbox="1469 651 1675 678"></td> <td data-bbox="1675 651 1881 678"></td> <td data-bbox="1881 651 2107 678"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="510 678 685 705"><b>2</b></td> <td data-bbox="685 678 808 705"></td> <td data-bbox="808 678 1037 705"></td> <td data-bbox="1037 678 1265 705" style="background-color: #ffffcc;"></td> <td data-bbox="1265 678 1469 705"></td> <td data-bbox="1469 678 1675 705"></td> <td data-bbox="1675 678 1881 705"></td> <td data-bbox="1881 678 2107 705"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="510 705 685 746"><b>3</b></td> <td data-bbox="685 705 808 746"></td> <td data-bbox="808 705 1037 746"></td> <td data-bbox="1037 705 1265 746"></td> <td data-bbox="1265 705 1469 746" style="background-color: #ffffcc;"></td> <td data-bbox="1469 705 1675 746" style="background-color: #ffffcc;"></td> <td data-bbox="1675 705 1881 746" style="background-color: #ffffcc;"></td> <td data-bbox="1881 705 2107 746" style="background-color: #ffffcc;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>								<b>2</b>								<b>3</b>							
Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
<b>1</b>																																	
<b>2</b>																																	
<b>3</b>																																	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur de réalisation du cadre départemental : Oui / Non</li> <li>→ Indicateur de réalisation de projets : Nombre</li> <li>→ Indicateurs de qualité des projets : pérennité, indicateur qualitatif sur le déploiement de prestations proposées</li> </ul>																																

# Chantier G : Accès au numérique pour tous

## Rappel des principaux enjeux et objectifs stratégiques

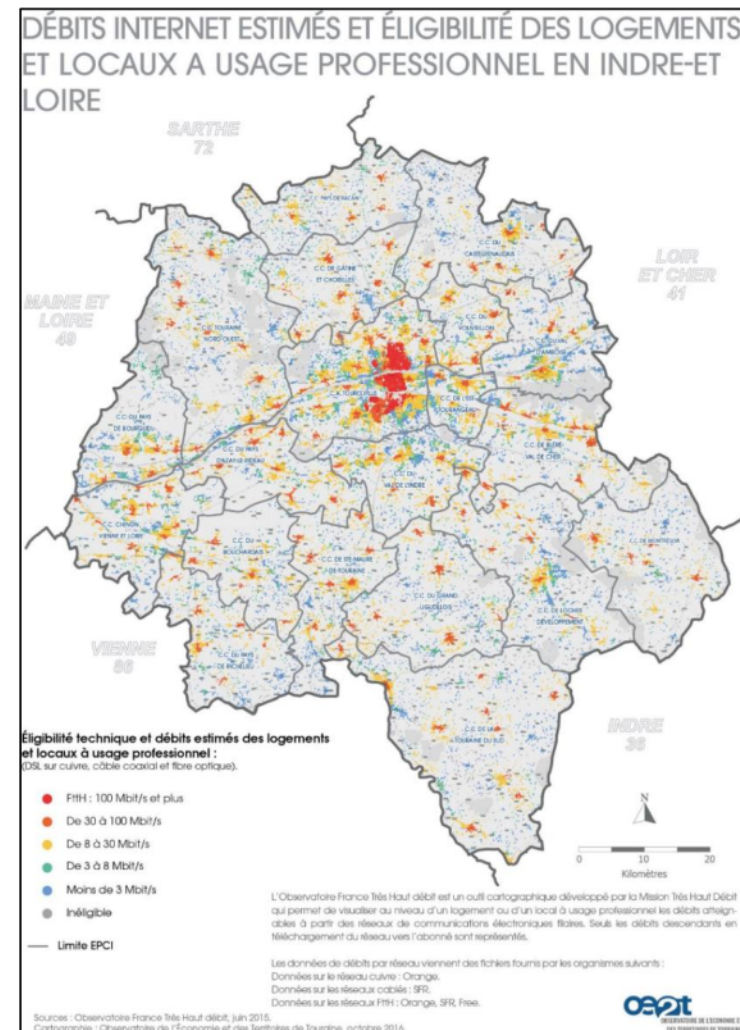
- Depuis les années 80, avec la diffusion progressive des ordinateurs individuels, le développement du numérique et la dématérialisation des échanges constituent une mutation majeure dans l'accès aux informations, aux services et dans l'ensemble des interrelations entre les individus et entre les individus et les institutions.

Impulsé par l'Etat et présenté en 2008, le plan France numérique 2012-2020 vise à replacer la France parmi les grandes nations numériques. Désignée en 2014 par l'Organisation des Nations Unies comme la nation la plus avancée en Europe, la France entend accélérer sa transformation pour simplifier encore davantage les démarches des particuliers et des entreprises grâce à internet, et rendre les services publics plus efficaces et plus réactifs. Un nombre croissant de démarches administratives se réalisent en ligne, d'abord promues puis rendues obligatoires. La dématérialisation dans les relations entre les administrations et les citoyens ou entreprises couvre près de 9 démarches administratives sur 10.

- Dans le contexte général de cette mutation très rapide, se pose la question **d'un accompagnement à la transition numérique** en termes d'infrastructures et de pratiques, pour les opérateurs eux-mêmes comme pour l'ensemble des usagers. Cet accompagnement est l'objectif stratégique global de ce chantier. Trois finalités sont particulièrement visées :

### → L'accès au réseau et à l'infrastructure numérique (action 17)

- Cet accès s'inscrit dans un cadre évolutif. Le service universel des communications électroniques garantit d'avoir accès au service téléphonique à un tarif abordable, et le même pour tous les abonnés. En 2015, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a réorienté le cadre du service universel sur l'accès au



service téléphonique comprenant les communications par télécopie et les communications de données à un débit suffisant (c'est-à-dire normalement offert par une ligne téléphonique) pour permettre un accès à internet.

En 2009, La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique a introduit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, **de schémas directeurs d'aménagement numérique (SDAN)** au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. Ces schémas recensent les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifient les zones qu'ils desservent et présentent une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Un premier SDAN a été établi en Indre-et-Loire en 2011. Dans un contexte très mouvant d'évolutions techniques et réglementaires, il a été révisé à 2 reprises, en 2012 et 2016. Il prévoyait alors le déploiement à terme d'un réseau FTTH sur l'ensemble du département, avec la mise en œuvre d'une première étape d'ici 2023, pour une enveloppe globale d'investissement de 100 M€ (en complément de l'initiative privée portée par Orange et SFR sur l'agglomération de Tours). Depuis, **Le « SDAN 4 d'Indre et Loire » a été approuvé en décembre 2016 à l'unanimité** et a été présenté récemment dans toutes les communautés de communes du département (il ne s'applique pas dans la métropole, à l'exception des communes de Parçay-Meslay, Rochecorbon et Chanceaux sur Choisille). Sa mise en œuvre doit s'appuyer sur une concession à l'échelle du 37 et du 41. Il doit permettre le déploiement de la fibre optique pour un coût total de 242 millions d'€, réparti entre le délégataire, l'Etat, la Région, le Département et les communautés de communes. La mise en œuvre de ce SDAN, essentielle en matière d'accès, n'est pas reprise dans le SDAASAP.

- L'accès à la **téléphonie mobile** est aussi un enjeu majeur. Il relève de l'intervention des opérateurs privés, encadrés par des obligations de déploiement. La notion de « zone couverte » est encadrée. Ainsi, *« une zone de territoire est considérée comme couverte par un réseau mobile lorsqu'il est possible de passer un appel téléphonique et de le maintenir durant une minute, à l'extérieur des bâtiments et en usage piéton. Il convient de souligner qu'une zone est déclarée couverte si la probabilité est suffisamment forte de pouvoir accéder au réseau d'un seul opérateur »*. La cartographie des « zones blanches » suscite localement des appréciations nuancées et beaucoup de territoires considèrent que la couverture de téléphonie mobile est insuffisante ; qu'elle constitue une entrave au développement et à l'accès à un certain nombre de services. Ce point est un axe de progrès.
- Au-delà du réseau, la question se pose enfin de l'**accès au matériel numérique** (ordinateurs, périphériques (imprimante, scanner), smartphone). Le Premier Président de la Cour des comptes précise sur cette question, dans son allocation le 4 février 2016, que *« tous les usagers doivent être en mesure d'effectuer leurs démarches près de chez eux s'ils ne disposent pas de l'équipement adéquat. Rendre le recours au service public numérique obligatoire ne signifie pas que chaque usager devrait acquérir le matériel nécessaire et se former à sa manipulation. Cela signifie que les usagers qui ne sont pas équipés doivent pouvoir accéder facilement au matériel requis, et que les usagers qui rencontrent des difficultés à manier ces outils doivent pouvoir bénéficier d'un appui (...) »*. **Le maillage de lieux permettant un accès libre au matériel nécessaire pour des**



**démarches dématérialisées d'accès aux droits constitue donc un objectif stratégique.** Les sites labellisés « Espaces Publics Numériques », promus et accompagnés par la Région, se sont fortement déployés dans l'agglomération de Tours (plus de 15 EPN, avec un ancrage dans les quartiers) et sensiblement moins en dehors : 4 EPN dans le bassin de Chinon, 4 dans celui de Loches, 2 en Val de l'Indre, 1 à Château-Renault et un à Saint Patern Racan.

#### → **L'accompagnement des opérateurs dans le développement des interfaces numériques (action 18)**

- Les interfaces numériques se sont développées très rapidement ces dernières années. Nombre de grands opérateurs nationaux (CAF, CPAM, Pôle emploi, services de l'Etat ...) font de cet interface numérique et des procédures « en ligne » le premier moyen de contact avec les usagers. Cette « entrée » devient obligatoire pour un nombre croissant de démarches et propose une offre dématérialisée de services revendiquée comme plus fine, plus interactive, plus complète, ...  
Ce développement reste néanmoins inégal et beaucoup d'opérateurs locaux semblent pouvoir investir largement cette thématique. Le Conseil Départemental revendique de vraies marges progrès dans ce domaine, comme la majorité des communautés de communes ou communes. Les opérateurs associatifs sont aussi concernés par cette question.
- La question des partenariats entre opérateurs pour mutualiser et interconnecter ces interfaces numériques est un enjeu complémentaire.

#### → **L'accompagnement à l'usage du numérique (action 19)**

- Eu égard à la rapidité des évolutions, il apparaît que la pratique du numérique pose des problèmes majeurs à beaucoup de citoyens. De multiples et régulières études tendent à apprécier cette « fracture numérique ». Plusieurs constats peuvent être soulignés :
  - o Les « fossés numériques » croisent des critères :
    - Générationnels : la possession d'un ordinateur ou l'accès à un ordinateur ou à Internet diminue fortement avec l'âge,
    - Sociaux : un tiers seulement des personnes à faible revenu disposent d'un ordinateur à domicile, contre 91 % des revenus les plus élevés. La solitude et l'isolement sont des facteurs qui amplifient la « non-connexion »
    - Culturels : les personnes les moins diplômées ont un moindre accès à un ordinateur et à Internet.
  - o La question de la maîtrise de la lecture reste évidemment un critère d'entrave déterminant ; auquel s'ajoute des contraintes liées à la compréhension du « langage » administratif
  - o Au-delà du « savoir-faire », l'usage du numérique peut aussi modifier le rapport de confiance entre l'utilisateur et l'administration (validation effective des démarches effectuées)
- Les enjeux d'accompagnement sont donc multiples, depuis des formations de base à l'usage d'un ordinateur, jusqu'à des accompagnements plus ciblés pour adapter ses compétences ou pour accéder à des prestations nouvelles rendues possibles par le numérique.

## Actions proposées

<b>Action 16 : Développer les interfaces numériques entre opérateurs locaux et usagers en diffusant des ressources départementales mutualisées d'informations et d'accompagnement</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b> <b>Description</b>	<p>Cette action vise le développement des interfaces numériques entre opérateurs locaux et usagers. Les pistes de travail dans ce domaine sont nombreuses et diverses (collectivités, associations, ...). Le principe serait de viser une mutualisation de moyens à l'échelle départementale, tant en termes d'économies d'échelle que de diffusion des bonnes pratiques et d'accompagnement.</p> <p>Plusieurs axes prioritaires peuvent être soulignés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Les espaces numériques de travail dans les établissements scolaires.</b> Si ces espaces se sont aujourd'hui généralisés sur l'ensemble des collèges et lycées, l'offre est beaucoup plus contrastée dans les écoles élémentaires. Le déploiement du dispositif E-primo dépend de la volonté des communes mais aussi des conditions de couverture numérique. L'objectif est ici de poursuivre ce déploiement, en associant les collectivités et la communauté éducative. Les services proposés concernent des espaces collaboratifs entre parents et enseignants, le suivi des notes, des informations sur la vie scolaire, des mises en partage de ressources pédagogiques, etc. On peut aussi évoquer l'installation de tableaux numériques dans les écoles. Un cadre départemental permettrait une promotion plus structurée, voire une mutualisation de moyens en termes de matériel, de logiciel, de maintenance et de formation (groupement de commandes, stratégie départementale de déploiement des dispositifs partagé de maintenance, etc.)</li> <li>→ <b>Le développement des interfaces numériques proposées par les Communautés de Communes</b>, voire les communes, pour qualifier l'offre de services : informations actualisées en temps réels, inscription/paiement en ligne, espace personnel, traitement des correspondances, réseaux sociaux, community manager, etc.</li> </ul> <p><b>Le Conseil Départemental</b> revendique aussi des marges de progrès importantes dans ce domaine ; les interfaces avec les usagers sont peu nombreuses et pourraient utilement être développées. La perspective d'un partenariat avec des opérateurs ayant développé des approches fines dans ce domaine (CAF, pôle emploi) est une piste de travail</p>
<b>Publics cibles</b>	<p>→ Cette action vise tous les publics concernés par les prestations dématérialisées susceptibles d'être rendues, ... dans un cadre qui devra aussi intégrer l'accompagnement de ces publics dans l'usage de ces interfaces (action 18)</p>
<b>Cadre territorial</b>	<p>→ Cette action peut s'appliquer sur l'ensemble du territoire départemental.</p> <p>→ Elle pourrait se décliner préférentiellement à l'échelle des Communautés de communes. Des opérations expérimentales pourraient être engagées dans le cadre des démarches globales proposées en action 18...</p>

<b>Acteurs impliqués</b>	<p>→ <b>Pilote pressenti.</b> Le Conseil Départemental et la Préfecture (réflexion commune sur la mise en place d'une gouvernance ad hoc)</p> <p>→ <b>Les acteurs impliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La Région : réseau des Espaces Publics Numériques Web O Centre dont l'animation a été confiée GIP RECIA et les EPN locaux</li> <li>○ Les communes ou communautés de communes, avec un cadre de mutualisation communautaire qui semble opportun</li> <li>○ Associations locales</li> <li>○ Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire</li> <li>○</li> </ul>																																
<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<p>→ Le second plan « Ecole numérique rurale » que l'Etat vient d'engager (mars 2017) et qui vise à développer les usages numériques dans les écoles primaires en milieu rural et ainsi favoriser les innovations pédagogiques.</p>																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<p>→ 1 : Etablissement d'un cadre départemental visant à structurer une proposition d'accompagnement</p> <p>→ 2 : Engagement d'opérations expérimentales sur 2 ou 3 territoires</p> <p>→ 3 - Déploiement de la démarche</p>																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" data-bbox="508 868 2110 995"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1	X							2								3							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1	X																																
2																																	
3																																	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>→ Nombre d'interfaces numériques communautaires ou communaux établis avec un gain significatif de prestations de services</p> <p>→ Nombre d'écoles primaires impliquées dans une démarche active « d'espace numérique de travail »</p>																																

## Action 17 : Susciter la mise en place de programmes locaux d'accès et d'usages au numérique

### Objectifs opérationnels Description

Cette action ne fait pas référence à la mise en œuvre du SDAN 4, approuvé en décembre 2016...

Elle vise à promouvoir et accompagner des programmes globaux, à l'échelle des Communautés de communes, pour favoriser l'accès au numérique pour tous. Elle croise les thématiques de travail suivantes :

- **Accompagner le développement des points wifi d'accès libre**
  - Des initiatives se développent pour proposer un accès gratuit et illimité au Wifi dans l'espace public, avec des infrastructures appartenant à la collectivité (antennes notamment) ou en utilisant les infrastructures d'opérateurs privés. Les initiatives se multiplient, en particulier dans l'agglomération de Tours : déploiement progressif du plan « Tours ville numérique » (guinguette, jardin botanique, hôtel de ville, site Mame, ...), La Riche, Joué les Tours, mais aussi à Chinon, Montlouis, Loches
  - Cette action vise à amplifier ce déploiement par une information et un accompagnement des collectivités et des partenaires privés qui souhaiteraient s'y engager (restaurants, hôtels, commerces ...)
- **Accompagner le déploiement des antennes de téléphonie mobile** : dans un contexte réglementaire et technique complexe et mouvant, engager des démarches locales visant à mieux qualifier les besoins de couverture en matière de téléphonie mobile. Un appel à projet national a été lancé dans ce cadre en 2016, relayé par le Conseil Départemental et auquel 3 communes du département ont répondu. D'autres démarches de cette nature semblent devoir se développer dans les prochaines années. Cette action vise à promouvoir localement ces initiatives et à accompagner les collectivités dans ces démarches.
- **Renforcer et qualifier un maillage territorial de points d'accès libre aux équipements numériques**. Il est opportun d'envisager la structuration de ce maillage en distinguant :
  - Un site « support » et structurant de type « Espace Public Numérique » (EPN). Les sites plus qualitatifs sont promus par la Région : les « tiers lieux numériques », intégrant aussi des espaces de coworking
  - La diffusion, depuis cet EPN, d'une mise à disposition d'infrastructures numériques (ordinateurs, tablettes, périphériques, ...) de manière permanente ou occasionnelle dans des lieux de grande proximité (mairies, bibliothèques, points postaux, espaces publics de diverses natures, associations ...) ou de manière itinérante (« camion numérique »). Un lien étroit doit être organisé entre ce dispositif d'accès au numérique et le dispositif local de structuration du premier accueil social inconditionnel (MSAP, MDS, ...). Ce maillage peut fédérer l'implication de multiples acteurs sur le territoire : collectivités, opérateurs d'accès aux droits, associations, postes, ....  
L'inventaire de toutes les offres existantes doit permettre une information plus lisible pour les usagers et le repérage de territoires insuffisamment dotés.
  - Le développement de prestations de proximité pour favoriser l'autonomie des usagers dans l'acquisition ou l'usage de leur propre matériel : ateliers de récupération/réparation par exemple, espaces d'apprentissage à partir de leurs propres outils (smartphones, tablettes, ...)

	<p>→ <b>Développer les actions de formation et de médiation dans l'usage du numérique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place, promotion et animation de formations, proposant une offre diversifiée en termes de niveaux et visant notamment à l'autonomie dans la pratique d'accès aux droits</li> <li>○ Mise en place, promotion et animation d'actions de formations destinées aux personnels assurant des fonctions d'accueil et d'intermédiation avec les publics : personnels administratifs, travailleurs sociaux</li> <li>○ Dispositifs d'accompagnements individualisés</li> <li>○ Démarches d'animation autour de la pratique du numérique dans des cadres diversifiés, permettant de toucher un large public (événements festifs, reper'café, ...)</li> <li>○ Promotion et valorisation d'interfaces numériques proposant des prestations opportunes en matière d'accès aux services, notamment dans le domaine éducatif : MOOC (massive open online course), formations à distance, notamment</li> <li>○ Actions de formation et d'accompagnement sur les pratiques numériques innovantes et/ou sur des attentes ciblées : applications numériques en matière de e-commerce et de services de proximité : conception site internet, application pour circuits courts, politique de maintien à domicile, etc.</li> </ul>
<p><b>Publics cibles</b></p>	<p>→ Cette action vise en premier lieu les publics contraints dans l'usage du numérique, pour des raisons d'accès au matériel nécessaire et/ou pour des raisons de savoir-faire</p> <p>→ Elle vise aussi l'ensemble des citoyens susceptibles de pouvoir valoriser des usages plus experts du numérique pour développer des activités économiques ou associatives</p>
<p><b>Cadre territorial</b></p>	<p>→ Cette action peut s'appliquer sur l'ensemble du territoire départemental.</p> <p>→ Elle a vocation à se décliner préférentiellement à l'échelle des Communautés de communes. Des opérations expérimentales pourraient être engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans les territoires ne disposant pas, à ce jour, d'une structure fédératrice du type EPN</li> <li>○ Dans des territoires ayant initié une démarche en ce sens mais qui pourraient « tester » les conditions d'un déploiement et d'une mise en réseau de grande proximité</li> </ul>
<p><b>Acteurs impliqués</b></p>	<p>→ <b>Pilote pressenti :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le Conseil Départemental (Mission numérique / (Touraine Ingénierie)</li> <li>○ Le Conseil Régional, impliqué dans le déploiement des EPN</li> </ul> <p>→ <b>Les acteurs impliqués localement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des acteurs de niveau départemental susceptibles de relayer et d'accompagner le déploiement de cet accompagnement auprès des communautés de communes : CAF, Fédération Départementale des Centres sociaux, la Poste</li> <li>○ Les communautés de communes qui doivent porter la démarche</li> <li>○ Les opérateurs de services sur le territoire</li> <li>○ Associations impliquées dans ces démarches d'accompagnement et de médiation numérique. A titre d'exemple : : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le DUNAR, dispositif, coordonné par l'association ID37, en partenariat avec le Pays Loire Nature et la Région Centre-Val de Loire, a pour objectif d'améliorer la vie associative du Pays Loire Nature, via le développement d'usages numériques sur ce territoire.</li> <li>▪ L'association « Coop Axis » qui fédère, sur l'agglomération de Tours, un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) visant à promouvoir les collaborations autour du numérique, vecteur du développement social et économique</li> </ul> </li> </ul>

<b>Dispositifs et ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Valorisation du dispositif « Visa Libre Services / libre savoirs » mis en place par la Région depuis 2003 et qui contribue à l'organisation de formations aux savoirs de base (numérique) ; formations réalisées par des prestataires privés dans des lieux choisis par la collectivité qui relaie le dispositif (mairie, MSAP, ...)</li> <li>→ Le réseau des Espaces Publics Numériques Web O Centre dont l'animation a été confiée GIP RECIA</li> <li>→ Mobilisation du « Fonds de Solidarités numériques » que l'Etat doit mettre en œuvre pour accompagner les actions innovantes en matière de médiation numérique</li> <li>→ Ensemble des démarches innovantes déjà existantes dans le département et qu'il convient de mieux faire connaître. Par exemple : centre multimédia de (l'ex)CC du Pays de Racan, proposant un EPN animé, de multiples ateliers, une démarche d'accompagnement « écrivain public », des prestations itinérantes, ...</li> </ul>																																
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1 : Etablissement d'un cadre départemental visant à structurer une proposition d'accompagnement des collectivités à ces « programmes locaux d'accès au numérique »</li> <li>→ 2 : Engagement d'opérations expérimentales sur 2 ou 3 territoires</li> <li>→ 3 - Déploiement de la démarche</li> </ul>																																
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d9e1f2;"> <th style="padding: 5px;">Etapes</th> <th style="padding: 5px;">2017</th> <th style="padding: 5px;">2018</th> <th style="padding: 5px;">2019</th> <th style="padding: 5px;">2020</th> <th style="padding: 5px;">2021</th> <th style="padding: 5px;">2022</th> <th style="padding: 5px;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>1</b></td> <td style="padding: 5px; background-color: #fff2cc;">X</td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>2</b></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: #fff2cc;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>3</b></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: #fff2cc;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: #fff2cc;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: #fff2cc;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: #fff2cc;"></td> <td style="padding: 5px; background-color: #fff2cc;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>1</b>	X							<b>2</b>								<b>3</b>							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
<b>1</b>	X																																
<b>2</b>																																	
<b>3</b>																																	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Indicateur de réalisation d'un cadre départemental d'accompagnement : Oui / Non</li> <li>→ Engagement d'opérations expérimentales : Oui / Non. Nombre</li> <li>→ Indicateurs de réalisations (dans le cadre de l'accompagnement global ou non) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'EPN sur le territoire (ou structure comparable)</li> <li>○ Nombre de personnes bénéficiant de formations</li> <li>○ Points de Wifi d'accès libre</li> <li>○ Evolution des zones blanches</li> </ul> </li> </ul>																																

## Synthèse des pilotages pressentis par action

Actions		Pilote(s) pressenti(s)
1	Qualifier le maillage local du premier accueil social inconditionnel	Conseil Départemental (DGAS) Préfecture
2	Animer les réseaux d'écoute et de veille de grande proximité	Conseil Départemental (DGAS) Préfecture
3	Mettre en place une démarche qualité du premier accueil social inconditionnel en Indre et Loire	Conseil Départemental (DGAS) Préfecture
4	Animer un observatoire social inter-opérateurs	Conseil Départemental (DGAS) DDCS, en relais de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
5	Expérimenter une démarche inter-opérateurs sur la problématique du non recours au droit	Conseil Départemental (DGAS) Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
6	Définir une stratégie départementale de qualification de l'offre de santé ambulatoire	Agence Régionale de la Santé (Délégation départementale 37)
7	Promouvoir les politiques locales de santé aux échelles communautaires	Agence Régionale de la Santé (Délégation départementale 37)
8	Évaluer et consolider les démarches de coordination médicale et médicosociale	Agence Régionale de la Santé (Délégation départementale 37)
9	Élaborer des stratégies locales de mobilité de manière concertée et intégrée	Région Centre-Val de Loire Direction Départementale des Territoires (DDT)
10	Expérimenter des démarches locales de réduction/réaménagement des besoins de mobilité	Région Centre-Val de Loire Direction Départementale des Territoires (DDT)
11	Expérimenter et conforter les démarches favorisant l'accès à la mobilité individuelle	Région Centre-Val de Loire Direction Départementale des Territoires (DDT)

<b>12</b>	Développer des offres innovantes de mobilité collective ou collaborative	Région Centre-Val de Loire Direction Départementale des Territoires (DDT)
<b>13</b>	Anticiper et accompagner l'évolution de l'offre éducative locale	Education Nationale (DSDEN) Conseil Départemental (collèges) Association des Maires et des Présidents de Communautés 37
<b>14</b>	Expérimenter des démarches favorisant les pratiques culturelles et sportives pour tous	Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) Conseil Départemental (Touraine Ingénierie) Association des Maires et des Présidents de Communautés 37
<b>15</b>	Promouvoir le développement des lieux de vie et de services de grande proximité	Conseil Départemental (Touraine Ingénierie) Chambres consulaires
<b>16</b>	Développer les interfaces numériques entre opérateurs locaux et usagers en diffusant des ressources départementales mutualisées d'informations et d'accompagnement	Conseil Départemental (Touraine Ingénierie) Préfecture
<b>17</b>	Susciter la mise en place de programmes locaux d'accès au numérique (maillage de lieux de libre accès à l'infrastructure numérique / accompagnement et formation des publics)	Conseil Départemental (Mission numérique / Touraine Ingénierie) Région Centre-Val de Loire



## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 6 MOTION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE (ID WD : 15224)

#### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : M. Fabrice BOIGARD**

Le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 26 avril 2018 une motion en vue d'obtenir une évolution du cadrage législatif du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention des Agences de l'Eau dont la conséquence est une diminution drastique du volume des aides financières apportées par les Agences de l'eau pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire soutient cette motion.

Le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau élaborent actuellement le 11<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau, qui fixera les règles d'intervention pour les six prochaines années (2019/2024). Son adoption est prévue en octobre 2018.

La loi de finances pour 2018 a introduit des changements conséquents pour les Agences de l'Eau par rapport au précédent programme : diminution des recettes, prise en charge de certaines dépenses de l'Etat et élargissement des missions. Ces modifications auront pour conséquences directes la diminution du montant des aides de l'Agence de l'Eau d'environ 25 %, soit une perte d'environ 100 millions d'euros dès 2019 pour l'ensemble des territoires du bassin Loire-Bretagne.

Dans ce contexte, le comité de bassin a adopté le 26 avril 2018 une motion, ci-annexée, exigeant que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au 11<sup>ème</sup> programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Par courrier en date du 25 mai 2018, M. Thierry BURLLOT, Président du comité de bassin Loire-Bretagne, invite l'ensemble des Présidents des Régions, des Départements, des Commissions locales de l'Eau (CLE), des Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB), des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des chambres consulaires régionales et départementales du bassin Loire-Bretagne à porter cette motion à la connaissance de son instance délibérante avant l'été.

Il est proposé de prendre acte de cette motion et d'y adhérer. Une copie de la présente délibération sera adressée au Premier ministre, au Ministre de la Transition écologique et solidaire, ainsi qu'au comité de bassin Loire-Bretagne.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- *de prendre acte de la motion adoptée par le comité de bassin Loire-Bretagne le 26 avril 2018, ci-annexée, et d'y adhérer, étant précisé que la présente décision sera transmise au Premier ministre, au Ministre de la Transition écologique et solidaire et au comité de bassin Loire-Bretagne.*

**Retour sommaire**





## MOTION

Le comité de bassin, réuni en séance plénière le 26 avril

➤ Considérant

- a) l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau
- b) l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux
- c) la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- d) le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin
- e) les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin
- f) la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau
- g) l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11<sup>e</sup> programme (292 millions d'euros d'aide par an)
- h) que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)
- i) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros
- j) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB

➤ Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin

➤ Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention

**MANIFESTE** son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

**EXIGE** que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11<sup>e</sup> programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

**CONTESTE** l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

**EXIGE** que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11<sup>es</sup> programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

**SOUHAITE** participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever

La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

Elle sera également soumise à toutes les collectivités et à tous les acteurs de l'eau. Ils seront invités à délibérer pour adhérer à son contenu et en informer eux aussi le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire.

Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne



Thierry BURLOT

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 7 ADHÉSION À L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE (ID WD : 15500)

#### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : M. Fabrice BOIGARD**

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire émet un avis favorable sur l'adhésion à l'Etablissement Public Loire de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Par délibération n°18-28 du 4 juillet 2018, le Comité syndical de l'Etablissement Public Loire a accepté l'adhésion de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, sous réserve de l'accord des collectivités membres.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts de l'Etablissement Public Loire, les Assemblées délibérantes des collectivités membres doivent se prononcer sur l'adhésion qui ne peut avoir lieu si plus des 2/3 des collectivités membres s'y opposent.

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance regroupe 19 communes du département du Maine-et-Loire, avec une population de plus de 57 000 habitants.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- *de donner un avis favorable sur l'adhésion à l'Etablissement Public Loire de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.*

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 8 ENS-AVIS SUR L'APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER SUR LE SITE DE "BOIS CHÉTIF" (CANTONS DE CHINON ET DE LANGEAIS) (ID WD : 15697)

#### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : M. Fabrice BOIGARD**

La Commission permanente, lors de sa séance du 18 novembre 2016, a émis un accord de principe à l'application du régime forestier sur le site ENS de Bois Chétif - Marc Jacquet, avec une prise en compte d'une superficie d'environ 70 ha. Il convient de ramener cette superficie à environ 57 ha pour la poursuite de l'instruction du dossier.

Le Conseil départemental est propriétaire et gestionnaire au titre des Espaces Naturels Sensibles de la forêt alluviale de Bois chétif (environ 70 ha sur les communes de Huismes et La Chapelle-sur-Loire).

Conformément au code forestier (art. L.211-1), cet espace boisé propriété d'une collectivité territoriale, susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, entre dans le cadre des forêts « relevant du régime forestier ». L'application de ce régime suppose notamment une mise en œuvre assurée par l'Office National des Forêts (ONF).

Il est rappelé que le régime forestier ne peut être mis en œuvre sans décision d'application prise par le Préfet de département, après avis du représentant de la collectivité concernée (art. L.214-3 du code forestier).

Après visite de ce site par la Direction départementale des territoires et l'Office national des forêts en présence du Conseil départemental, l'ONF a fait part en 2016 au Département de la proposition suivante :

« Bois chétif : cette forêt alluviale présente de forts enjeux de préservation de la biodiversité et de production. Le régime forestier apporterait une double protection, à savoir un cadre législatif et l'élaboration d'un plan d'aménagement forestier par l'ONF, en concertation avec le propriétaire et approuvé par les services de l'État. Ce document proposera une gestion sur 20 ans de la forêt et le classement en réserve biologique dirigée pourra être envisagé. »

Par délibération du 18 novembre 2016, la Commission permanente a émis un accord de principe à l'application du régime forestier sur la partie boisée et/ou à boiser de ce site, la superficie alors mentionnée étant d'environ 70 ha.

Suite à la visite de terrain réalisée conjointement entre l'ONF et le Conseil départemental, il a été décidé de ne pas faire appliquer le régime forestier sur l'extrémité ouest de la zone car les zones boisées sont enclavées dans les prairies. La zone sur laquelle l'application du régime forestier est envisagée a donc une superficie d'environ 57 ha, comme précisé sur la carte ci-annexée.

Au regard de la gestion déjà engagée sur ce site, il est proposé de valider les propositions de l'ONF sur la base de cette superficie.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

***Retour sommaire***

**DÉLIBÉRATION**

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

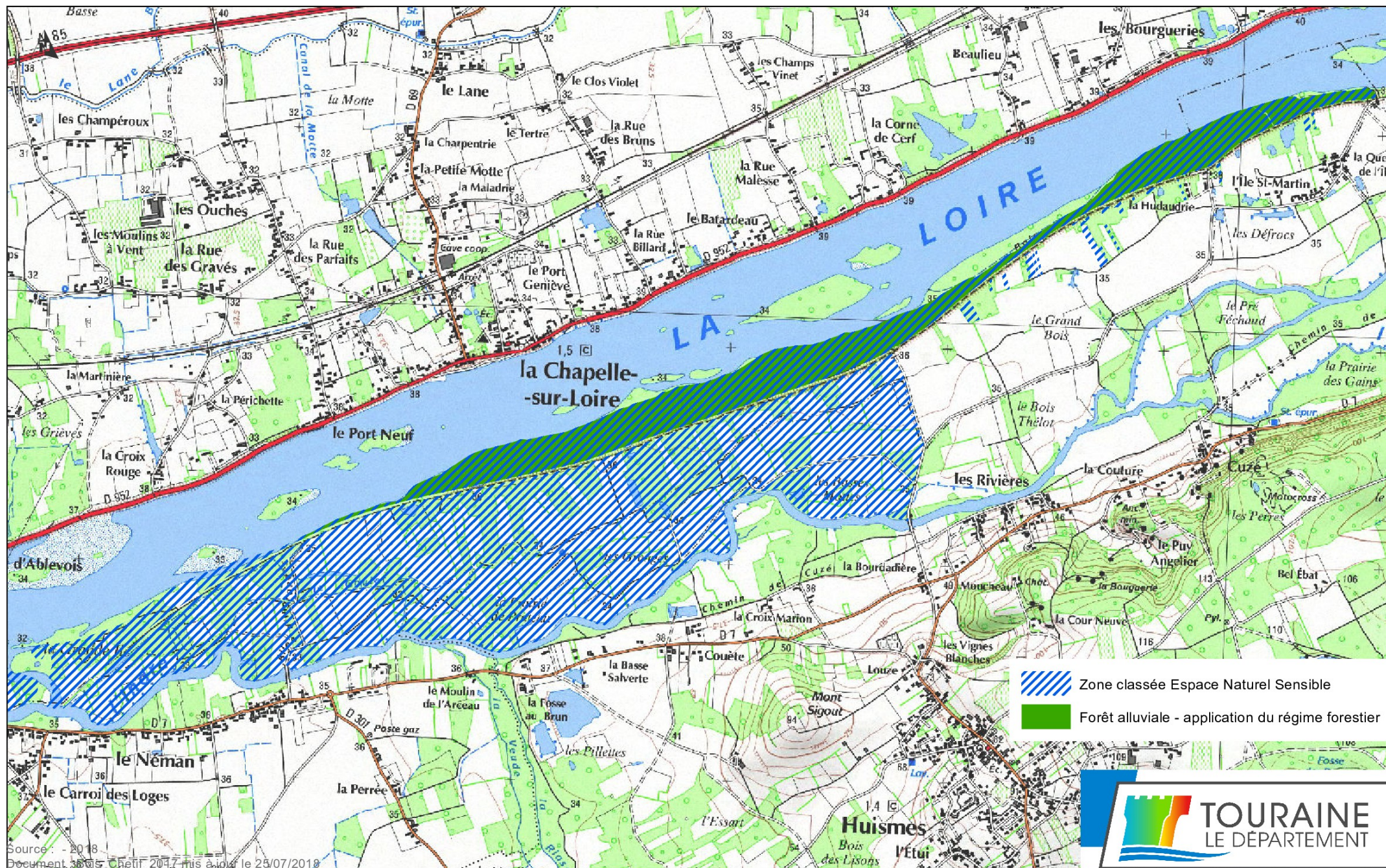
- ***d'émettre un accord de principe à l'application du régime forestier sur la partie boisée et/ou à boiser du site classé Espace Naturel Sensible de Bois Chétif situé sur le territoire des communes de Huismes et La Chapelle-sur-Loire pour une superficie d'environ 57 ha (carte ci-annexée), qui impliquera une gestion par l'Office national des forêts, sur la base des orientations souhaitées par le Département.***





# Espace Naturel Sensible Marc Jacquet - site de Bois Chétif

Forêt alluviale - projet d'application du régime forestier



## QUATRIEME COMMISSION : AFFAIRES EDUCATIVES ET DES COLLEGES

## EDUCATION

9 LES AIDES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE -  
ANNÉE 2019 (ID WD : 15512)**RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT****Nom du rapporteur : M. Judicaël OSMOND**

Le présent rapport a pour objet la présentation de la réforme des dotations en faveur de la pratique de l'Education Physique et Sportive (EPS).

**LE CONSTAT**

En vertu de l'article L 214-4 du Code de l'Education, le Conseil départemental est tenu de prendre en charge les dépenses liées à l'utilisation des installations sportives nécessaires à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

Cependant, les dépenses augmentent chaque année alors que le Département n'a aucune visibilité sur celles-ci et ne peut pas dès lors proposer un budget maîtrisé et rationnalisé.

**LA REFORME**

Dès lors, le Département a engagé en 2017 un travail partenarial avec les collèges sur les dotations transports et locations EPS, à travers un groupe de travail composé de techniciens du Département, de principaux et gestionnaires.

Les 5 collèges membres du groupe de travail ont accepté d'être pilotes pour une nouvelle méthode de dotation pour les dépenses d'EPS, en recevant chacun, pour l'année civile, un montant correspondant à la dotation moyenne des 3 dernières années (2014-2016).

Lors des échanges au sein du groupe de travail, a été évoquée la très grande disparité entre établissements, le coût à la division pouvant représenter un écart de 1 à 8. Si cela peut s'expliquer en partie par des raisons locales, il convient néanmoins d'engager un dialogue de gestion avec les collèges pour lesquels les coûts à la division sont largement supérieurs à la moyenne.

**LA GENERALISATION**

Pour 2019, il est proposé de généraliser cette dotation unique à l'ensemble des collèges, en se basant sur la moyenne des 3 dernières années (2015-2017). Cette moyenne tient compte des variations d'effectifs, et en fonction du coût à la division que cela représente, la dotation est ajustée à la hausse ou à la baisse pour chaque établissement.

Cela permettra d'avoir une visibilité sur les dépenses à venir tout en laissant la liberté des actions à mettre en œuvre pour les collèges.

Par ailleurs, les reliquats liés à l'EPS, et antérieurs à l'année 2017 seront déduits de la dotation, pour les collèges concernés.

**LE VERSEMENT**

Celle-ci sera versée en 2 fois : 60 % en janvier et 40 % en septembre, ce dernier versement permettant d'ajuster la dotation après dialogue de gestion avec les collèges dont les coûts à la division posent question. Pour se faire, une réserve départementale sera conservée et permettra un ajustement des dotations en court d'année civile, au regard des conclusions du dialogue de gestion individualisé.

M. le Président. – Merci. Il faut essayer d'aller en étant maître de rien, puisque ce sont les communes qui décident, d'aller vers une harmonisation la plus juste possible. Donc parfois il pourrait y avoir un peu de dentelle et du cas par cas ce sera le rôle de la réserve que l'on appréciera au fur et à mesure. Mais là on va vers plus d'harmonisation.

***Retour sommaire***

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- *d'acter la réforme des dotations versées aux collèges publics en matière d'éducation physique et sportive et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.*
- *d'adopter la répartition des dotations EPS 2019 entre les 54 collèges publics, comme présentée au tableau joint en annexe, pour un montant global de 1 334 703 €, au titre de la dotation EPS 2019.*



**PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - ANNEE 2019**

VILLE	COLLEGE	COUT EPS ANNEE 2015	COUT EPS ANNEE 2016	COUT EPS ANNEE 2017	DOTATION THEORIQUE 2019 * (A)	RELIQUAT EPS ANTERIEUR A 2017 (B)	PROPOSITION DOTATION EPS 2019 (A-B)
AMBOISE	Choiseul	55 505,16 €	62 051,62 €	60 282,75 €	59 427 €	- €	59 427 €
AMBOISE	Malraux	18 310,28 €	19 290,62 €	26 966,30 €	20 672 €	- €	20 672 €
AVOINE	Henri Becquerel	20 843,39 €	16 654,95 €	18 094,78 €	18 496 €	- €	18 496 €
AZAY LE RIDEAU	Honoré de Balzac	15 949,97 €	10 664,28 €	22 087,72 €	14 784 €	2 356,99 €	12 427 €
BALLAN-MIRE	René Cassin	12 668,15 €	24 734,94 €	27 327,02 €	16 884 €	- €	16 884 €
BLERE	Le Réflésoir	51 665,91 €	50 785,84 €	46 776,33 €	54 326 €	- €	54 326 €
BOURGUEIL	Pierre de Ronsard	13 055,38 €	13 437,73 €	18 989,31 €	12 838 €	- €	12 838 €
CHÂTEAU-LA-VALLIERE	Joachim du Bellay	7 015,00 €	23 436,43 €	8 952,13 €	15 700 €	8 541,11 €	7 159 €
CHÂTEAU-RENAULT	André Bauchant	30 216,54 €	31 723,50 €	38 511,50 €	30 660 €	- €	30 660 €
CHINON	Jean Zay	31 031,18 €	27 816,63 €	28 849,33 €	28 854 €	11 392,35 €	17 462 €
CORMERY	Alcuin	22 110,92 €	21 675,38 €	26 760,10 €	21 556 €	13 732,61 €	7 823 €
DESCARTES	Roger Jahan	16 254,15 €	11 030,88 €	13 566,74 €	11 817 €	5 333,42 €	6 484 €
ESVRES SUR INDRE	Georges Brassens	27 536,10 €	17 870,99 €	19 597,72 €	20 230 €	7 015,95 €	13 214 €
FONDETTES	Jean Roux	22 193,12 €	27 287,74 €	22 143,10 €	25 560 €	- €	25 560 €
LE GRAND PRESSIGNY	Louis Leger	9 273,98 €	3 700,63 €	5 018,95 €	8 120 €	4 406,73 €	3 713 €
L'ILE BOUCHARD	André Duchesne	23 089,27 €	15 827,22 €	12 124,69 €	16 912 €	- €	16 912 €
JOUE-LES-TOURS	Arche du Lude	19 569,43 €	14 008,03 €	12 951,12 €	17 567 €	- €	17 567 €
JOUE-LES-TOURS	Beaulieu	28 611,23 €	27 049,69 €	30 362,83 €	25 488 €	600,64 €	24 887 €
JOUE-LES-TOURS	La Rabière	27 168,97 €	27 175,50 €	27 380,19 €	25 146 €	2 575,50 €	22 571 €
JOUE-LES-TOURS	Vallée Violette	18 802,25 €	12 864,79 €	17 619,20 €	16 944 €	1 102,64 €	15 841 €
LANGAIS	Le Champ de la motte	23 833,89 €	24 897,04 €	29 391,88 €	25 375 €	- €	25 375 €
LIGUEIL	Maurice Genevoix	5 164,28 €	7 941,26 €	8 610,20 €	9 912 €	7 255,50 €	2 657 €
LOCHES	Georges Besse	51 313,10 €	48 783,97 €	47 137,08 €	51 072 €	- €	51 072 €
LUYNES	Lucie et Raymond Aubrac	19 929,87 €	10 550,88 €	25 999,02 €	13 923 €	- €	13 923 €
MONTBAZON	Albert Camus	26 618,53 €	29 684,28 €	32 648,75 €	27 120 €	- €	27 120 €
MONTLOUIS SUR LOIRE	Raoul Rebout	47 789,68 €	51 208,97 €	51 127,92 €	45 540 €	- €	45 540 €
MONTRESOR	de Montrésor - Jean Lévêque	22 554,14 €	21 041,91 €	30 986,65 €	20 530 €	- €	20 530 €
MONTS	Val de l'Indre	34 281,64 €	39 916,70 €	31 448,92 €	39 534 €	0,03 €	39 534 €
NEUILLE PONT PIERRE	Simone Veil	8 866,50 €	14 829,50 €	8 095,00 €	9 780 €	3 013,80 €	6 766 €
NEUVY LE ROI	Racan	25 270,15 €	23 440,31 €	24 921,52 €	24 276 €	- €	24 276 €
NOUATRE	Patrick Baudry	7 607,83 €	8 112,44 €	13 107,83 €	9 919 €	27 484,01 €	- €
PREUILLY SUR CLAISE	Gaston Defferre	8 798,51 €	9 395,07 €	8 085,35 €	5 690 €	3 215,58 €	2 474 €
RICHELIEU	Le Puits de la Roche	7 814,26 €	8 573,11 €	8 183,75 €	7 997 €	- €	7 997 €
SAINT-AVERTIN	Jules Romains	57 240,81 €	49 319,47 €	52 017,54 €	52 026 €	- €	52 026 €
SAINT CYR SUR LOIRE	La Béchellerie	18 670,00 €	19 653,90 €	21 378,60 €	18 852 €	- €	18 852 €
SAINT CYR SUR LOIRE	Bergson	18 517,90 €	18 913,00 €	15 495,50 €	17 604 €	1 603,74 €	16 000 €
ST PIERRE DES CORPS	Jacques Decour	39 958,40 €	45 257,49 €	45 353,86 €	42 449 €	- €	42 449 €
ST PIERRE DES CORPS	Pablo Neruda	22 646,68 €	16 231,04 €	13 698,94 €	18 192 €	- €	18 192 €
ST PIERRE DES CORPS	Stalingrad	34 715,09 €	45 683,57 €	46 665,55 €	46 674 €	328,97 €	46 345 €
STE MAURE DE TOURAINE	Célestin Freinet	38 458,31 €	32 170,87 €	32 867,63 €	42 959 €	6 222,41 €	36 737 €
SAVIGNE SUR LATHAN	B. de Fontenelle	17 187,60 €	15 549,28 €	16 187,00 €	15 232 €	- €	15 232 €
TOURS	La Bruyère	40 038,38 €	40 504,68 €	35 871,59 €	42 828 €	- €	42 828 €
TOURS	Philippe de Comynes	18 043,91 €	22 688,08 €	22 934,84 €	17 250 €	- €	17 250 €
TOURS	Pierre Corneille	43 643,49 €	40 412,39 €	43 729,07 €	46 640 €	- €	46 640 €
TOURS	Jules Ferry	22 714,98 €	24 765,45 €	27 582,18 €	23 520 €	926,00 €	22 594 €
TOURS	Anatole France	34 365,96 €	38 600,07 €	49 338,29 €	35 511 €	289,56 €	35 221 €
TOURS	Lamartine	49 572,97 €	47 219,96 €	47 788,30 €	41 472 €	5 350,17 €	36 122 €
TOURS	Michelet	72 686,76 €	65 702,12 €	63 301,90 €	56 970 €	- €	56 970 €
TOURS	Montaigne	40 365,58 €	41 112,76 €	45 094,32 €	42 152 €	- €	42 152 €
TOURS	Rabelais	40 800,41 €	38 532,39 €	31 317,64 €	37 360 €	3 668,23 €	33 692 €
TOURS	Jean-Philippe Rameau	19 114,50 €	14 566,70 €	17 052,80 €	17 100 €	140,25 €	16 960 €
TOURS	Pierre de Ronsard	32 462,00 €	38 920,19 €	45 867,09 €	38 513 €	- €	38 513 €
TOURS	Léonard de Vinci	12 216,88 €	13 716,85 €	23 686,25 €	11 747 €	- €	11 747 €
VOUVRAY	Gaston Huet	17 444,94 €	14 600,43 €	15 625,12 €	15 994 €	- €	15 994 €
		<b>1 451 578,31 €</b>	<b>1 441 583,52 €</b>	<b>1 516 959,69 €</b>	<b>1 433 694 €</b>	<b>116 556 €</b>	<b>1 334 703 €</b>

\* Coût 2015-2017

Nb de divisions 2015-2017 x nb de divisions prévisionnel

[Retour sommaire](#)

## EDUCATION

### 10 LA RESTAURATION SCOLAIRE - LES TARIFS DE DEMI-PENSION ET D'INTERNAT (ID WD : 15556)

#### RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Nom du rapporteur : M. Judicaël OSMOND

Le présent rapport a pour objet la présentation des tarifs de restauration et d'internat, et les taux de prélèvements appliqués dans chaque collège public pour l'année 2019.

Conformément aux articles L.213-2 et R. 531-52 du Code de l'Education qui attribuent au Département la compétence en matière d'hébergement, de restauration scolaire et la fixation des tarifs de la restauration scolaire, le Conseil départemental applique un tarif forfaitaire unique aux familles des collégiens dans l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement, dont la gestion est assurée par les services de la collectivité, et détermine le montant du tarif d'internat. Le processus d'harmonisation des tarifs entamé en 2013 a abouti à une égalité de traitement sur le territoire en 2016, soit un forfait de 455,04 € par an et par famille.

En 2019 il est proposé d'appliquer les mesures suivantes :

#### 1. La proposition de schéma général

- Tarifs des repas « élèves »

Un tarif-cible est fixé à **3,16 €**. Le nombre de jours de fonctionnement étant fixé à 144, le prix du forfait annuel « élèves » s'élève donc à **455,04 €**. Les collèges Jean Zay de Chinon et Corneille de Tours disposent également d'un forfait 5 jours (soit 180 jours de fonctionnement), au tarif de 568,80 €. Ce tarif permet à chaque collège de consacrer **un montant minimum de 1,85 €** à l'achat des denrées.

Il est en parallèle proposé de fixer le « ticket élève », pour les repas occasionnels, à **3,80 €**. Ce dernier s'appliquera également aux futurs élèves de 6<sup>ème</sup> venant déjeuner au collège lors d'une journée découverte.

- Tarifs des repas « commensaux »

Les catégories et tarifs suivants sont fixés :

- repas ATTEE : **2,50 €**
- repas pour les personnels de l'Education Nationale dont l'indice de rémunération est inférieur à 450 : **3,20 €**
- repas pour les personnels de l'Education Nationale dont l'indice de rémunération est supérieur ou égal à 450 : **4,50 €**
- repas exceptionnels, hôtes de passage : **5 €**.

En parallèle, les assiettes et taux des différents fonds abondés par les recettes de la restauration sont proposés :

#### 2. Le taux de l'ex-FARPI (Fonds d'Aide à la Rémunération des Personnels d'Internat)

**Assiette : ensemble des produits**, élèves et commensaux (hors ATTEE).

**Taux : 20 %** pour les collèges autonomes, **0 %** pour l'Unité Centrale de Production (UCP) et **0,43 € par repas vendu** pour les satellites de l'UCP du collège Montaigne. Dispense pour le Syndicat Mixte de Fondettes, eu égard au fait que la participation des familles couvre déjà une part conséquente de rémunération du personnel (cf. détail en point 5).

#### 3. Le taux du FCSH (Fonds Commun des Services d'Hébergement)

**Assiette : ensemble des produits**, élèves et commensaux

**Taux : 1,5 %** pour les collèges autonomes et **1 %** pour les collèges satellites (harmonisation des pratiques entre satellites de l'Unité Centrale de Production du collège Montaigne et du Syndicat Mixte de Fondettes) et **0 %** pour l'Unité Centrale de Production (UCP).

#### 4. Les charges communes

**Pour les collègues autonomes** : une enveloppe de 2,48 € par repas est consacrée aux denrées et aux charges. La part des charges communes résulte donc de la soustraction de la part des denrées (au minimum 1,85 € par repas) de ce total de 2,48 €.

**Pour les collègues satellites** : un montant forfaitaire de **0,40 €, soit 12,5 %**, par repas est proposé.

#### 5. Les cas spécifiques : sites desservis par le Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes (SMGCCF)

Les collègues Jean Roux de Fondettes, Lucie et Raymond Aubrac de Luynes, La Béchellerie de Saint-Cyr-sur-Loire et Rabelais de Tours sont desservis par le SMGCCF. Ces collègues n'assurent pas de production autonome, achètent leurs repas au Syndicat, effectuent le dressage et le service sur place et procèdent à la facturation aux familles.

Il est également proposé de maintenir à **3,16 €** le prix du repas facturé aux familles dans le cadre du forfait « élèves ». Ce tarif de 3,16 € comprenant déjà une prise en charge partielle au titre de la rémunération des personnels du Syndicat, il vous est proposé de dispenser ces quatre collègues de reversement au titre du FARPI.

Lors du vote du BP 2019 sera présenté le montant de participation du Conseil départemental aux frais du Syndicat comme stipulé dans la convention liant la collectivité au SMGCCF.

#### 6. Le tarif d'internat

40 internes bénéficient quotidiennement de 2 repas préparés au titre de l'Internat. Sur une base de fonctionnement à 180 jours, il est proposé de fixer le tarif annuel à 1 350 € par interne permettant ainsi une préparation du petit-déjeuner et du déjeuner du soir aux élèves tout en laissant une marge de manœuvre suffisante à l'établissement quant aux choix des produits utilisés.

Il vous est également proposé de maintenir le taux de charges communes à **20 %**.

M. le Président. – C'est une réforme qui avait été entamée par nos prédécesseurs. On arrive au terme avec une harmonisation. Comme quoi, de manière progressive, on peut y arriver. La réforme est possible mais il faut du temps et de la méthode.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- *de fixer le tarif du forfait annuel 4 jours des collégiens à 455,04 € et le tarif du forfait annuel 5 jours des collégiens à 568,80 €.*

**Retour sommaire**

- de fixer le ticket « élève » à 3,80€,
- de fixer les tarifs des commensaux à :
  - 2,50 € pour les ATTEE
  - 3,20 € pour les personnels de l'Education Nationale dont l'indice de rémunération est inférieur à 450
  - 4,50 € pour les personnels de l'Education Nationale dont l'indice de rémunération est supérieur ou égal à 450
  - 5 € pour les repas exceptionnels et hôtes de passage
- de fixer les différents taux de cotisation conformément au tableau ci-dessous :

<b>Type de collègue</b>	<b>Ex-FARPI (hors ATTEE)</b>	<b>FCSH</b>
<i>Restaurations autonomes</i>	<i>20% des produits</i>	<i>1,5% des produits</i>
<i>UCP Montaigne</i>	<i>0 €</i>	<i>0%</i>
<i>Satellites UCP Montaigne</i>	<i>0,43 € / repas vendu</i>	<i>1% des produits</i>
<i>Satellites SMGCCF</i>	<i>0%</i>	<i>1% des produits</i>

- de fixer l'enveloppe « denrées + charges » à 2,48 € pour les collèges autonomes
- de fixer la part des charges communes à 12,5% pour l'ensemble des repas pour les satellites
- d'imposer un minimum de 1,85 € par repas préparé au titre de l'achat de denrées
- de fixer le tarif d'internat à 1 350 € par an et le taux de reversement aux charges communes à 20%



## EDUCATION

### 11 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS - ANNÉE 2019 (ID WD : 15506)

#### **RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

**Nom du rapporteur : M. Judicaël OSMOND**

Le présent rapport a pour objet la répartition de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2019.

L'article L 421-11 du Code de l'Education contraint le Conseil départemental, collectivité de rattachement des collèges, à notifier avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, le montant de la dotation initiale de fonctionnement qui sera allouée aux collèges publics pour l'exercice budgétaire suivant. Afin de respecter ce calendrier, il y a donc lieu de se prononcer dès à présent sur le montant de ces dotations, les crédits seront inscrits au projet de Budget Primitif 2019.

Au cours de l'année scolaire 2017/2018, un groupe de travail composé de principaux et de gestionnaires s'est réuni régulièrement afin de déterminer un nouveau mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement. L'objectif étant d'établir une méthode de calcul équitable, tout en prenant en compte les spécificités de chaque établissement.

#### 1. La dotation initiale

Le montant des dotations initiales 2019 s'élève à hauteur de **3 035 122 €**. Le groupe de travail chargé de d'établir de nouvelles modalités de détermination de la dotation initiale s'est positionné favorablement sur les orientations suivantes :

- attribution d'une part variable au prorata de la surface utile de chaque établissement. Un coût de 5 €/m<sup>2</sup> a été déterminé.
- attribution d'une part variable au prorata du nombre d'élèves et pondérée en fonction de la zone géographique du collège selon 3 zones, intégrant les transports destinés aux projets culturels ou éducatifs des collèges. En 2019, le montant unitaire s'élève à :

1 <sup>ère</sup> couronne : Tours Métropole	49 €
2 <sup>ème</sup> couronne : Hors Tours Métropole et < 30 km de Tours	51 €
3 <sup>ème</sup> couronne : Hors Tours Métropole et > 30 km de Tours	55 €

- valorisation des accueils spécifiques générant des frais complémentaires pour les EPLE :

TYPOLOGIE	COUT UNI-TAIRE	PERIMETRE
Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté - <b>SEGPA</b>	1 000 €	Par champ professionnel
Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire - <b>ULIS</b>	500 €	Par division
Elèves Non Scolarisés Antérieurement – <b>NSA/FLS</b>	300 €	Par collège concerné
Réseau d'Education Prioritaire - <b>REP/REP+</b>	500 €	Par division
Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs - <b>EFIV</b>	1 000 €	Par collège concerné
Classe Relais	8 000 €	Collège Michelet à Tours

- prise en compte des fluides encore à charge. En 2015, le Département a opté pour une reprise des contrats d'électricité et de gaz (hors gaz propane). Cependant certains collèges ont encore à leur charge des coûts de gaz propane ou de fuel. Pour ces établissements, le coût de consommation 2017 de ces deux types de fluides est intégré à la dotation initiale.
- soutien aux projets éducatifs hors de l'établissement. Le Département souhaite favoriser l'ouverture culturelle en dehors du collège. Ainsi, une dotation, calculée sur la base du nombre de division de 4<sup>e</sup> (600 € par division), sera attribuée à chaque établissement, qui en déterminera l'utilisation (objet et élèves

concernés).

Sur ces dotations initiales, **3 000 €** sont affectés à la maintenance et petit entretien.

## 2. La réserve départementale

Une somme de **104 058 €** constitue le montant de la réserve départementale 2019. Cette dernière permet de financer en priorité les demandes d'aides relatives aux dépenses imprévues (fuites d'eau, piratage téléphonique, etc).

## 3. Le versement de la dotation

Le versement de la dotation s'effectuera en 2 fois, à hauteur de 50 % du montant total en janvier 2019, et de 50 % en juin 2019.

## 4. La prise en compte des variations de DGF

Ce nouveau mode de calcul mis en action en 2019 génèrera des variations de DGF pour certains établissements comparativement aux années antérieures. Afin que les collèges concernés puissent intégrer ces variations dans leur équilibre budgétaire, il est proposé un lissage sur 3 ans des hausses et des baisses de DGF qui seraient supérieures à +/- 10 % (1/3 par année). A titre d'exemple, un collège dont la DGF devrait diminuer de 6 000 € et étant concerné par une baisse de plus de 10 % , ce dernier verra sa DGF diminuer de 2 000 € en 2019, 2 000 € en 2020 et 2 000 € en 2021.

## 5. Le Dialogue de gestion

Un dialogue de gestion sera mis en place à compter de l'année 2019. L'objectif étant d'instaurer un temps d'échange avec chacun des collèges du département sur diverses problématiques et/ou orientations pédagogiques à venir à moyen terme. Ces échanges permettront d'ajuster finement la DGF en s'adaptant à la réalité des EPLE mais également d'apporter une expertise sur certains points de gestion.

M. le Président. – C'est un travail qui avait été demandé par les directeurs de collèges parce qu'eux-mêmes étaient demandeurs car ils savaient qu'il y avait des distorsions. Comme dans tout sujet, il peut y avoir des difficultés, c'est l'intérêt de la réserve départementale où tout cas qui sera signalé en particulier sera regardé avec une grande attention. Mais en même temps c'est peut-être au moment où l'on fait le plus d'investissement avec le plan pluriannuel que nous avons voté pour les collèges qu'il faut bien équilibrer et regarder et harmoniser les questions liées au fonctionnement. Ce que l'on va retrouver en possibilité de fonctionnement, c'est une redistribution. Ce n'est pas une augmentation, ni une diminution c'est une reventilation plus juste en interne. Mais j'insiste sur le fait que si une situation particulière se révélait que vous nous signaliez, on la regardera avec une grande attention parce qu'il peut y avoir des choses qui soient recevables en cours d'année sur ce dossier.

Monsieur BOURDY.

M. BOURDY. – Les chefs d'établissements sont bien préparés à ça, bien informés. Que ça ne revienne pas sous forme d'interrogation comme parfois en Conseil d'administration, il faut être prudent.

Judicaël.

M. OSMOND. – En effet, Patrick a raison. Il faut savoir que c'est un groupe de travail qui a évidemment planché sur cette réforme et partout où ça peut coïncider, n'hésitez pas à me susciter, j'irai l'expliquer moi-même aux principaux et aux gestionnaires. Il faut assumer la réforme, donc je l'assumerai.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### **Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- *d'adopter la répartition des dotations de fonctionnement 2019 entre les 54 collèges publics, comme présentée au tableau joint en annexe, pour un montant de 3 035 122 € au titre de la dotation initiale. Sur cette dotation initiale, seront affectés 8 000 € au titre de la classe relais Michelet, et un montant de 3 000 € par collège en faveur de la dotation maintenance et petit entretien.*



**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS - ANNEE 2019**

COLLEGES	EFFECTIFS PREVISIONNELS 2018/2019	DGF 2018 AVANT REDISTRIBUTION (hors fluides) (A)	DGF2019 THEORIQUE (hors fluides) (B)	RATIO A L'ELEVE	DIFFERENCE (B-A)	%	DGF 2019 PROPOSEE (hors fluides et avec lissage sur 3 ans)	MONTANT DU LISSAGE*	FLUIDES	CLASSE RELAIS	DGF 2019 A VERSER	FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2017 après prélèvement d'équilibre du BP2018					
												(1)	(2)	(3)	(1+2+3)	Valeur (€)	Nb jours
<b>ZONE METROPOLE</b>																	
BALLAN-MIRE - René Cassin	583	38 159 €	57 387 €	98 €	19 228 €	50%	44 568 €	6 409 €	- €	- €	44 568 €	80 390 €	64				
FONDETTES - Jean Roux	530	41 684 €	46 350 €	87 €	4 666 €	11%	43 239 €	1 555 €	- €	- €	43 239 €	86 148 €	79				
JOUE-LES-TOURS - Arche du Lude	233	46 643 €	40 787 €	175 €	- 5 856 €	-13%	44 691 €	- 1 952 €	26 000 €	- €	70 691 €	33 914 €	60				
JOUE-LES-TOURS - Beaulieu	427	47 748 €	57 813 €	135 €	10 065 €	21%	51 103 €	3 355 €	- €	- €	51 103 €	85 475 €	95				
JOUE-LES-TOURS - La Rabière	318	75 617 €	54 282 €	171 €	- 21 335 €	-28%	68 505 €	- 7 112 €	26 500 €	- €	95 005 €	42 310 €	60				
JOUE-LES-TOURS - Vallée Violette	301	36 327 €	39 239 €	130 €	2 912 €	8%	39 239 €	- €	- €	- €	39 239 €	25 267 €	44				
LUYNES - Lucie et Raymond Aubrac	366	27 622 €	39 099 €	107 €	11 477 €	42%	31 448 €	3 826 €	- €	- €	31 448 €	51 741 €	67				
SAINT-AVERTIN - Jules Romains	632	44 256 €	62 108 €	98 €	17 852 €	40%	50 207 €	5 951 €	- €	- €	50 207 €	20 843 €	16				
SAINT CYR SUR LOIRE - La Béchellerie	352	54 480 €	49 388 €	140 €	- 5 092 €	-9%	49 388 €	- €	- €	- €	49 388 €	57 400 €	75				
SAINT CYR SUR LOIRE - Bergson	251	29 913 €	30 954 €	123 €	1 041 €	3%	30 954 €	- €	- €	- €	30 954 €	33 113 €	60				
SAINT PIERRE DES CORPS - Jacques Decour	217	59 825 €	38 873 €	179 €	- 20 952 €	-35%	52 841 €	- 6 984 €	37 000 €	- €	89 841 €	11 631 €	18				
SAINT PIERRE DES CORPS - Pablo Neruda	361	95 395 €	48 219 €	134 €	- 47 176 €	-49%	79 670 €	- 15 725 €	- €	- €	79 670 €	76 361 €	91				
SAINT PIERRE DES CORPS - Stalingrad	391	48 103 €	51 219 €	131 €	3 116 €	6%	51 219 €	- €	- €	- €	51 219 €	21 618 €	27				
TOURS - La Bruyère	281	58 454 €	43 164 €	154 €	- 15 290 €	-26%	53 357 €	- 5 097 €	- €	- €	53 357 €	38 646 €	53				
TOURS - Philippe de Commines	597	50 736 €	60 918 €	102 €	10 182 €	20%	54 130 €	3 394 €	29 600 €	- €	83 730 €	91 424 €	69				
TOURS - Pierre Corneille	495	67 229 €	67 705 €	137 €	476 €	1%	67 705 €	- €	- €	- €	67 705 €	33 342 €	29				
TOURS - Jules Ferry	325	41 414 €	31 070 €	96 €	- 10 344 €	-25%	37 966 €	- 3 448 €	18 000 €	- €	55 966 €	44 551 €	65				
TOURS - Anatole France	527	33 400 €	51 163 €	97 €	17 763 €	53%	39 321 €	5 921 €	- €	- €	39 321 €	56 031 €	52				
TOURS - Lamartine	345	57 412 €	35 780 €	104 €	- 21 632 €	-38%	50 201 €	- 7 211 €	- €	- €	50 201 €	13 521 €	30				
TOURS - Michelet	418	35 775 €	47 397 €	113 €	11 622 €	32%	39 649 €	3 874 €	- €	8 000 €	47 649 €	45 135 €	53				
TOURS - Montaigne	578	23 113 €	58 642 €	101 €	35 529 €	154%	34 956 €	11 843 €	- €	- €	34 956 €	40 373 €	38				
TOURS - Rabelais	538	47 292 €	53 627 €	100 €	6 335 €	13%	49 404 €	2 112 €	12 000 €	- €	61 404 €	39 144 €	42				
TOURS - Jean-Philippe Rameau	502	80 765 €	55 388 €	110 €	- 25 377 €	-31%	72 306 €	- 8 459 €	17 700 €	- €	90 006 €	54 157 €	54				
TOURS - Pierre de Ronsard	603	62 283 €	67 007 €	111 €	4 724 €	8%	67 007 €	- €	- €	- €	67 007 €	44 394 €	39				
TOURS - Léonard de Vinci	442	38 313 €	46 973 €	106 €	8 660 €	23%	41 200 €	2 887 €	- €	- €	41 200 €	39 890 €	39				
<b>SOUS-TOTAL ZONE METROPOLE</b>	<b>10 613</b>	<b>1 241 958 €</b>	<b>1 234 552 €</b>		<b>- 7 406 €</b>		<b>1 244 274 €</b>		<b>166 800 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>1 419 074 €</b>	<b>1 166 819 €</b>					
<b>ZONE HORS METROPOLE 1</b>																	
AMBOISE - Choiseul	807	75 655 €	82 182 €	102 €	6 527 €	9%	82 182 €	- €	- €	- €	82 182 €	49 195 €	30				
AMBOISE - Malraux	375	45 043 €	44 400 €	118 €	- 643 €	-1%	44 400 €	- €	- €	- €	44 400 €	56 107 €	70				
AZAY LE RIDEAU - Honoré de Balzac	652	43 831 €	64 327 €	99 €	20 496 €	47%	50 663 €	6 832 €	7 500 €	- €	58 163 €	161 419 €	130				
BLERE - Le Réfléssoir	618	53 367 €	65 178 €	105 €	11 811 €	22%	57 304 €	3 937 €	- €	- €	57 304 €	74 563 €	54				
CORMERY - Alcuin	443	46 563 €	46 843 €	106 €	280 €	1%	46 843 €	- €	- €	- €	46 843 €	67 839 €	64				
ESVRES SUR INDRE - Georges Brassens	416	35 232 €	40 466 €	97 €	5 234 €	15%	36 977 €	1 745 €	- €	- €	36 977 €	32 952 €	43				
LANGEAIS - Le Champ de la Motte	692	55 525 €	70 217 €	101 €	14 692 €	26%	60 422 €	4 897 €	- €	- €	60 422 €	133 493 €	96				
MONTBAZON - Albert Camus	670	70 508 €	73 740 €	110 €	3 232 €	5%	73 740 €	- €	- €	- €	73 740 €	45 115 €	33				
MONTLOUIS SUR LOIRE - Raoul Rebout	635	76 890 €	66 775 €	105 €	- 10 115 €	-13%	73 518 €	- 3 372 €	- €	- €	73 518 €	133 771 €	94				
MONTS - Val de l'Indre	610	46 617 €	63 000 €	103 €	16 383 €	35%	52 078 €	5 461 €	- €	- €	52 078 €	85 653 €	66				
NEUILLE PONT PIERRE - Simone Veil	547	56 668 €	66 242 €	121 €	9 574 €	17%	59 859 €	3 191 €	- €	- €	59 859 €	125 575 €	165				
VOUVRAY - Gaston Huet	602	55 681 €	65 837 €	109 €	10 156 €	18%	59 066 €	3 385 €	- €	- €	59 066 €	99 347 €	83				
<b>SOUS-TOTAL ZONE HORS METROPOLE 1</b>	<b>7 067</b>	<b>661 580 €</b>	<b>749 207 €</b>		<b>87 627 €</b>		<b>697 052 €</b>		<b>7 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>704 552 €</b>	<b>1 065 029 €</b>					
<b>ZONE HORS METROPOLE 2</b>																	
AVOINE - Henri Becquerel	433	46 956 €	54 260 €	125 €	7 304 €	16%	49 391 €	2 435 €	- €	- €	49 391 €	85 003 €	83				
BOURGUEIL - Pierre de Ronsard	360	29 692 €	46 505 €	129 €	16 813 €	57%	35 296 €	5 604 €	- €	- €	35 296 €	48 988 €	68				
CHÂTEAU-LA-VALLIERE - Joachim du Bellay	265	33 571 €	31 820 €	120 €	- 1 751 €	-5%	31 820 €	- €	- €	- €	31 820 €	50 656 €	88				
CHÂTEAU-RENAULT - André Bauchant	819	118 156 €	86 235 €	105 €	- 31 921 €	-27%	107 516 €	- 10 640 €	- €	- €	107 516 €	142 941 €	76				
CHINON - Jean Zay	534	96 082 €	75 135 €	141 €	- 20 947 €	-22%	89 100 €	- 6 982 €	- €	- €	89 100 €	93 859 €	71				
DESCARTES - Roger Jahan	214	49 461 €	42 715 €	200 €	- 6 746 €	-14%	47 212 €	- 2 249 €	- €	- €	47 212 €	19 955 €	36				
LE GRAND PRESSIGNY - Louis Léger	83	24 660 €	19 665 €	237 €	- 4 995 €	-20%	22 995 €	- 1 665 €	748 €	- €	23 743 €	33 604 €	84				
L'ILE BOUCHARD - André Duchesne	202	25 885 €	26 210 €	130 €	325 €	1%	26 210 €	- €	- €	- €	26 210 €	33 375 €	58				
LIGUEIL - Maurice Genevoix	364	30 622 €	44 855 €	123 €	14 233 €	46%	35 366 €	4 744 €	- €	- €	35 366 €	61 562 €	93				
LOCHES - Georges Besse	709	95 390 €	91 940 €	130 €	- 3 450 €	-4%	91 940 €	- €	- €	- €	91 940 €	40 127 €	25				
MONTRESOR - Montrésor Jean Lévêque	215	31 839 €	29 685 €	138 €	- 2 154 €	-7%	29 685 €	- €	1 500 €	- €	31 185 €	31 328 €	43				
NEUVY LE ROI - Racan	316	45 659 €	33 820 €	107 €	- 11 839 €	-26%	41 713 €	- 3 946 €	37 000 €	- €	78 713 €	92 282 €	110				
NOUATRE - Patrick Baudry	150	45 077 €	29 890 €	199 €	- 15 187 €	-34%	40 015 €	- 5 062 €	14 800 €	- €	54 815 €	84 828 €	164				
PREUILLY SUR CLAISE - Gaston Defferre	110	29 121 €	20 390 €	185 €	- 8 731 €	-30%	26 211 €	- 2 910 €	12 300 €	- €	38 511 €	52 033 €	143				
RICHELIEU - Le Puits de la Roche	245	37 668 €	41 490 €	169 €	3 822 €	10%	41 490 €	- €	27 500 €	- €	68 990 €	84 336 €	102				
SAINTE MAURE DE TOURAINE - Célestin Freinet	478	56 287 €	55 860 €	117 €	- 427 €	-1%	55 860 €	- €	- €	- €	55 860 €	35 957 €	33				
SAVIGNE SUR LATHAN - B. de Fontenelle	402	45 449 €	36 085 €	90 €	- 9 364 €	-21%	42 828 €	- 3 121 €	3 500 €	- €	45 828 €	84 147 €	94				
<b>SOUS-TOTAL ZONE HORS METROPOLE 2</b>	<b>5 899</b>	<b>841 575 €</b>	<b>766 560 €</b>		<b>- 75 015 €</b>		<b>814 148 €</b>		<b>97 348 €</b>	<b>- €</b>	<b>911 496 €</b>	<b>1 074 980 €</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 579</b>	<b>2 745 113 €</b>	<b>2 750 319 €</b>		<b>5 206 €</b>		<b>2 755 474 €</b>		<b>271 648 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>3 035 122 €</b>	<b>3 306 828 €</b>	<b>3 618</b>				

\* Lissage sur 3 ans pour les variations de +/- 10 % (par 1/3 par année)

## ACTION CULTURELLE

### 12 DÉSIGNATIONS DE MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR SIÉGER AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS (ID WD : 15853)

#### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : MME Céline BALLESTEROS**

La représentation de la Collectivité au sein des organismes extérieurs doit être revue pour prendre en compte la décision de la Ville de Tours de créer une régie autonome au Grand Théâtre de Tours.

Le Conseil municipal de la Ville de Tours du 1<sup>er</sup> octobre 2018 entérinera la création de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours, dont l'objet sera la production et la diffusion à Tours, en et hors région Centre Val-de-Loire, de spectacles lyriques, symphoniques et de concerts dans le domaine des musiques de patrimoine et de création et de spectacles jeune public, notamment.

La Régie autonome sera administrée par un Conseil d'exploitation composé de huit membres dont l'un est membre du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Il vous est proposé que la représentation du Conseil départemental au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours soit assurée par Mme Céline BALLESTEROS (titulaire) et par M. Thomas GELFI (suppléant).

L'engagement du Conseil départemental sera conditionné par le fait que sa participation soit constante.

M. le Président. – Merci Céline. D'autant que ce n'est pas une auto proclamation mais c'est une proposition qui va être suivie d'un vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- *de désigner Mme Céline BALLESTEROS comme représentante titulaire du Conseil départemental au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours, et M. Thomas GELFI comme son suppléant. L'engagement du Conseil départemental sera conditionné par le fait que sa participation soit constante.*

La séance est suspendue à 10h26.

La séance reprend à 10h54.

M. le Président. – Mes chers collègues, la séance reprend. Je suis très heureux d'accueillir en votre nom à tous, le Président François BONNEAU.

Je vous le disais tout à l'heure dans mes propos, nous sommes allés voir tous les Présidents de Département ensemble le Président BONNEAU il y a quelques mois. Un peu surpris de cette démarche qui pouvait paraître revendicative mais nous l'avons rassuré en lui disant que la même démarche aurait lieu quelques semaines après avec le Préfet de Région pour le suivi des contrats de plan Etat/Région. Le rendez-vous avec François s'est très bien passé et François nous a dit ensuite qu'il ferait le tour des départements. D'ailleurs il était dans la métropole, il a rencontré les élus communautaires il y a quelque temps.

Je me réjouis beaucoup de ce contact direct qui va permettre de présenter notre avenant du contrat Région/Département. Madame RAIMOND, rapporteur, dira quelques mots. Puis on va présenter le power point que j'ai fait passer à François, ensuite le Président BONNEAU répondra aux questions, plutôt que de vous faire tout un topo, ensuite comme il est très pris il doit aller au Lycée Descartes à 13 h 45, nous déjeunerons tôt de manière à le libérer pour qu'il soit à l'heure à son rendez-vous.

Du côté de l'Indre et Loire, je tiens à le dire, nous avons des rapports sereins, nous avons des rapports clairs. Sur le numérique, je prends un exemple majeur, lorsque nous sommes arrivés en responsabilité nous avons trouvé un sujet qui pour nous devait être réformé avec Touraine Cher Numérique et je lui en ai parlé et le Président de Région m'a dit si vous vous mettez d'accord on vous suivra.

Finalement l'Indre et Loire et le Loir et Cher se sont mis d'accord, la Région nous a suivi. L'Indre et le Cher se sont mis d'accord, la Région les a suivi. Donc, elle a joué son rôle de laisser chacun faire ce qu'il souhaitait faire.

Quand il s'agit des transferts de compétence, notamment je parle des transports, tout ceci s'est fait dans le meilleur esprit et sans aucune contestation d'aucune sorte. Même sur la CVAE, on a un petit peu discuté, c'était des sous. Au niveau de la CVAE prévisionnelle et on savait qu'en fin d'année, par habitude, la CVAE était un peu plus importante. Et je l'avais fait remarquer au Président de Région à qui ça n'avait pas échappé et donc nous avons trouvé un accord sur ce point et je dirais qu'on l'a conclu sans aucune difficulté. Je le dis parce que sur certains sujets on peut avoir des divergences, quand nous appelons la Région à la rescousse pour la 943, elle nous explique qu'elle a une ligne ferroviaire et bien d'autres sujets mais dans d'autres domaines qui ne sont pas de la compétence de la Région, je pense aux EHPAD, la Région ne nous aide pas sur les EHPAD en général, mais la Région a décidé de nous suivre et c'est dans le contrat je l'en remercie, sur un dossier tout à fait expérimental, innovant pour des personnes âgées désorientées et des personnes handicapées vieillissantes – sujet que connaît bien ton Premier Vice-Président, Marc GRICOURT.

C'est pour dire que dans ces sujets, nous avons un dialogue clair. Les services font un excellent travail, je tiens à saluer la qualité du travail qui est fait avec ton directeur général et ton adjoint qui t'accompagne aujourd'hui. On se dit les choses. Si on n'est pas d'accord, on les objective.

Hier tu étais à Marseille, j'ai signé l'appel des libertés locales parce que dans maints sujets aujourd'hui, bien sûr nous avons des sujets particuliers que l'on soit Région, Département ou Commune. Mais pour des sujets plus fondamentaux qui touchent à la décentralisation et à un dialogue sincère avec l'Etat, il ne faut pas rejouer Horaces et Les Curiaces. Il faut jouer ensemble et ce qui a été fait hier à Marseille qui doit se poursuivre dans un dialogue avec l'Etat, non pas pour faire un front pour s'opposer, mais un front pour discuter parce qu'aujourd'hui nous avons besoin de clarification dans un grand nombre de domaines - la contractualisation n'étant pas le moindre d'entre eux.

Voilà mon cher François ce que je voulais dire en t'accueillant avec plaisir devant l'assemblée départementale.

On passe le power point, l'ensemble de l'avenant et après on te laisse la parole et on engage la discussion.

Madame RAIMOND-PAVERO.

Mme RAIMOND-PAVERO. – Je fais l'introduction et c'est M. COURBARON qui présentera le power point. L'orientation stratégique de l'aménagement numérique a été vers une délégation de service public affermo concessive avec le Loir et Cher et a permis donc une économie de 144 M € pour les collectivités locales partenaires et libère ainsi 4,181 M € de crédits régionaux. Et là nous allons donc parler des écritures et de la redistribution de ces fonds sur différents volets. Ils sont tous énumérés. Je laisserai le soin à M. COURBARON de le faire.

Je voulais simplement préciser quelque chose : la pertinence du modèle économique qui a été choisi dans cette délégation de service public.

J'ai cosigné au Sénat une proposition de loi de M. CHAIZE et il est important de souligner que grâce à ce

déploiement de 100 % FTTH sur nos deux territoires, et bien nous sommes protégés du dispositif AMEL qui permettait à un opérateur privé de pouvoir déployer un réseau secondaire sur ses propres fonds. C'est important de le souligner parce qu'aujourd'hui nous avons un modèle qui est extrêmement pertinent et on peut le mettre en avant, je peux vous dire qu'il rayonne au niveau national puisque beaucoup de collègues sont appelés, M. le Président à venir me poser des questions précises parce que ce dispositif AMEL les inquiète ayant fait d'autre choix entre autre celui du mix technologique.

M. le Président. - Merci Isabelle. Je donne la parole au Directeur général adjoint, Boris COURBARON, pour la présentation de l'avenant au Contrat Région/Département.

M. COURBARON. – Je vais vous présenter rapidement les grands éléments et les grands principes de cet avenant.

Un élément important c'est le rallongement d'une année de la période, on était sur une convention dont la période se portait sur 2015-2020 et qui va être portée jusque 2021.

Au niveau de la contribution de la Région, une contribution à 18,210 M € qui permet de financer 288 M de projets dont les 250 M du numérique.

Et comme l'a dit Mme RAIMOND-PAVERO, un redéploiement de crédits qui nous permet de financer 21 nouvelles opérations portant à 36 le nombre d'opérations sur la convention sur 7 grandes thématiques : le numérique, la santé, les véloroutes/tourisme, la transitions énergétique et écologique, les équipements structurants, les logements spécifiques, la mobilité et l'intermodalité.

Je vais vous présenter ensuite les opérations les plus significatives et les nouvelles opérations qui sont dans cette convention.

Une des premières opérations, c'est la création d'un fonds de soutien à la transformation numérique pour encourager les collectivités et les établissements publics à s'engager dans des projets de transformation numérique. C'est un fonds qui sera doté de 1,5 M€ financé à parité par la Région et le Département.

Au niveau de la santé, comme l'a dit le Président, le financement d'un établissement innovant destiné à l'accueil des personnes âgées souffrant d'une maladie neurodégénérative, de troubles cognitifs et de personnes handicapées vieillissantes avec un bâtiment qui a vocation à être exemplaire notamment sur le volet de la consommation énergétique.

Dans le cadre des véloroutes et du tourisme, le financement du développement de nouvelles voies vertes. C'est un ensemble de projets qui a été acté. Il y a la dernière section départementale de la véloroute Cœur de France – Cher à vélo, une liaison entre Cinq-Mars-la-Pile/Langeais, une liaison douce entre Rillé/Hommes/Channay-sur-Lathan et le financement de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental des déplacements doux puisque le précédent schéma était sur la période 2013-2018 et là on va aller sur une nouvelle période, les discussions vont être engagées avec les Communauté de communes à l'automne et on sera engagé aussi dans le cadre du schéma régional pour total de projets de 3,6 M€ avec un financement de 1,5 M€ de la Région.

Une autre opération sur cette même thématique, l'entretien de la Loire à vélo. On arrive à une période où on a décidé de faire du gros entretien sur la Loire à vélo et là on a trouvé un accord de financement à 50% Région, 50 % Département pour financer tous ces travaux de gros entretien.

Sur la même thématique, une idée qui nous a été proposée par la Région qui est la mise en place de bornes de recharge électriques pour les vélos avec l'idée de tester cette mise en place sur deux itinéraires : l'itinéraire Loire à vélo et Cher à vélo où le Département est maître d'ouvrage et l'objectif c'est de développer ce nouveau mode d'itinérance et d'attirer une nouvelle clientèle sur ces itinéraires structurants dont l'impact économique n'est pas négligeable sur notre département.

Une opération sur le volet touristique, la mise en place d'un réseau WIFI. C'est une opération coordonnée avec également le département du Loir-et-Cher et l'objectif c'est de permettre à nos touristes de bénéficier d'un réseau WIFI sur l'ensemble de la destination Val de Loire et de pouvoir se connecter et pour nous de récolter de la donnée pour mieux connaître notre clientèle.

Sur le sujet de la transition écologique et énergétique, le Département s'est engagé dans le cadre d'un contrat de performance énergétique, la consultation est en cours et on avait 6 collègues aujourd'hui qui sont chauffés grâce à des chaufferies qui s'alimentent au fioul lourd et donc l'objectif d'aller vers des chaufferies biomasse et sur un certain nombre de collègues d'essayer d'avoir une démarche territoriale et de développement et de travailler avec les communes pour pouvoir chauffer des bâtiments communaux qui pourraient être autour et les aider également à se passer du fioul et de passer à la chaufferie bois.

Une autre opération intéressante qui est l'acquisition de l'étang d'Assay qui est un haut lieu de biodiversité dans le département qui se trouve à proximité immédiate de la voie verte Chinon-Richelieu. C'est un site de près de 45 hectares qui dispose d'une grande richesse au niveau de la biodiversité avec notamment par exemple 160 espèces d'oiseaux dont une soixantaine environ nicheuse. C'est une opération d'aménagement



qui nous permettra de faire de la sensibilisation et de créer une nouvelle halte d'arrêt sur cette voie verte qui a été ouverte au printemps.

En matière de logements spécifiques, le financement de deux Foyers de jeunes Travailleurs, en plus de celui qui avait été financé initialement qui est celui de Bléré, à Chinon et à Loches avec un financement de la Région au titre de la convention Région/Département pour un montant 280 K€.

Dans les équipements structurants, un certains nombres d'opérations intéressantes également sur le volet touristique, la mise en lumière de la forteresse de Chinon qui sera rendu opérationnelle en décembre de cette année et la mise en place de dispositifs de réalité augmentée pour Loches et Chinon qui nous permettront de diversifier l'offre actuelle et d'apporter des dispositifs comme on peut constater aujourd'hui à Chambord avec les histopads avec un projet d'1 M€ financé de manière significative par la Région à hauteur de 60 %.

Une autre opération, une opération nouvelle qui rentre dans le cadre d'une coopération avec la mission Val de Loire – patrimoine mondial de l'UNESCO qui a vocation à mettre en valeur et à qualifier des points de vues sur la Loire. Le schéma départemental de développement touristique avait mis en avant effectivement ce besoin d'avoir un complément sur l'offre existante avec du slow tourisme, du tourisme de nature et du tourisme qui permet aux gens de prendre le temps et aussi la difficulté pour les vélotouristes de voir la Loire. Là c'est cet objectif d'avoir la mise en valeur du point de vue sur la Loire. C'est une démarche qui va être initiée et qui va permettre de développer un projet estimé aujourd'hui à 2 M€.

Enfin, une dernière opération significative qui est sur le domaine de la mobilité avec le développement d'une offre de mobilité pour les personnes âgées avec le dispositif WIMOOV qui est mené aujourd'hui par le Département et auquel la Région va s'associer.

M. le Président. – Merci M. COURBARON pour cette présentation. Je donne maintenant la parole au Président BONNEAU.

M. BONNEAU. – Merci M. le Président du Conseil départemental et c'est pour moi un immense plaisir de retrouver des collègues qui sont élus de ce Département, un Département important, de les retrouver pour ce moment d'échanges.

Le Président PAUMIER faisait allusion très directement à ce que l'on a partagé avant-hier, hier à l'occasion du Congrès des Régions. Je ne doute pas que ce sera partagé également à l'occasion du Congrès des Départements. Comment on peut faire en sorte que les collectivités territoriales travaillent toujours mieux, toujours plus en cohérence pour atteindre les objectifs qui sont attendus par nos concitoyens et par nos territoires ? C'est un problème majeur. On peut le regretter, mais je crois que l'on n'aura pas beaucoup plus de moyens demain qu'hier et qu'on est confronté à des attentes, à des exigences, à des impatiences légitimes qui ne peuvent pas permettre qu'on les contourne. J'en citerai et on aura certainement l'occasion dans notre échange de revenir sur un certain nombre d'entre elles.

Donc travailler efficacement ensemble. Il y a pour cela, et c'est une bonne chose, la décentralisation. On a parfois le sentiment que cette décentralisation - nous on l'a vécu très brutalement sur l'apprentissage nous les Régions - on a parfois le sentiment contre toute évidence, que la tentation recentralisatrice, pas d'ailleurs forcément organisée par les politiques au niveau national, tentation portée par les techniques au niveau national, par les hauts fonctionnaires, que cette tentation recentralisatrice elle, est constante.

Ce que je vais dire ne relève pas d'une défense du pouvoir pour le pouvoir, de la responsabilité pour la responsabilité mais quand on est dans un département et qu'on voit comment s'est transformée la problématique des collèges le jour où vous avez globalement pris cette responsabilité, comme nous pour les lycées comment la décentralisation à l'évidence, constitue une réponse puissamment moderne ! Toutes difficultés de dialogue entre gouvernement et collectivités territoriales qui pourraient amener à une remise en cause de la décentralisation mérite qu'on fasse la preuve d'abord de l'efficacité de la décentralisation - et je crois que l'on en fait la preuve lorsque l'on travaille ensemble - et d'autre part que nous puissions nous rejoindre - et c'est la notion de collectivités unies - nous rejoindre pour renforcer notre vision décentralisatrice, notre vision de l'efficacité d'action publique dans le rapport au gouvernement.

Donc nous avons fait cela très fortement avec Dominique BUSSEAU il y a deux jours et Dominique est resté à la totalité de notre congrès hier. Nous l'avons fait avec un nombre important d'élus départementaux, Présidents, élus, Vice-Présidents, mobilisés qui étaient venus pour le rassemblement des libertés locales. Nous l'avons fait également avec le Président des maires de France et un nombre important de maires et je crois qu'il faut là-dessus que l'on soit, non pas dans une bisbille avec le gouvernement, mais que l'on soit dans l'affirmation de nos valeurs, de nos principes et de l'efficacité de ce que nous portons. Et la meilleure manière c'est de le faire ensemble donc c'est important.

Le deuxième sujet, je suis, je me permettrai de le dire, tout particulièrement heureux d'être ici au Conseil départemental de l'Indre et Loire. Pourquoi ? L'histoire est l'histoire. Il y a deux Métropoles, l'une capitale de région, ça a été décidé il y a bien longtemps, l'autre de même importance c'est la Métropole tourangelle. Et

parce que on peut avoir quand on est dans l'Indre et Loire le sentiment que la proximité physique du siège de la Région avec le Loiret puisqu'on est là-bas, on peut avoir le sentiment que l'attention de la Région serait plus grande vis-à-vis d'un Département ou d'une Métropole qu'elle ne l'est vis-à-vis de l'autre et c'est pour moi, je puis vous l'assurer quelque chose qui échappe complètement à ma vision des choses. J'ai un mandat, c'est la Région, je n'en n'ai pas deux. Je ne suis pas élu de la Métropole d'Orléans, ou de l'agglomération de Montargis pour dire les choses ou du Département 45. On a 6 Départements et on va en discuter à nouveau parce qu'on est dans l'élaboration du SRADDET etc. On a 6 Départements, on a 2 Métropoles, on a 6 Agglomérations qui comptent. Aucune de nos Métropoles ou Agglomérations n'est d'une taille telle, qu'elle puisse à elle seule représenter la totalité de la Région, au contraire. Ce sont à l'échelle des Métropoles des petites Métropoles. La population globale de notre Région est ce qu'elle est, si nous voulons compter au niveau National et Européen, c'est véritablement par une très forte cohésion de l'ensemble de nos moteurs urbains – Métropoles et Agglomérations – et de l'ensemble de nos territoires urbains et ruraux. Et c'est pour ça que l'invitation est là pour moi, M. le Président, une valeur symbolique. J'ai tenu à ce qu'au moment où nos compétences s'élargissaient dans le domaine de l'économie, dans le domaine des transports, par le transfert sur les transports de ce qui était départemental à la Région, j'ai tenu à ce que nous traduisions physiquement l'intérêt, la présence, la volonté d'intervention, de la Région ici sur l'Indre et Loire et ça a été la création de l'Espace Région Centre qui fonctionne bien, dans lequel on a projeté un certain nombre de nos services. Il aurait été absurde - je parlais de la décentralisation toute à l'heure - que l'on puisse dire : hier c'était le Département qui gérait – je pense aux transports, je pense à l'action économique – et bien maintenant c'est là-haut ! Ça serait ridicule. Et cette synergie entre l'action de la Région, l'action du Département, l'action de la Métropole, l'action des Territoires ruraux, on ne peut l'avoir qu'à partir du moment où on est tous ensemble sur le même territoire. Donc une importance symbolique parce que c'est un symbole qui est complètement arrimé à une réalité et à une volonté, à une conception du faire ensemble, la conception, je crois que nous partageons.

Sur le sujet qui nous préoccupe- on reviendra sur les sujets généraux après dans la discussion bien évidemment avec chacun - sur le sujet qui nous préoccupe, celui de la convention, ça n'est pas général, c'est minoritaire. Des procédures de convention systématique entre Région et Département, souvent ça se fait au coup par coup. Un Président de Département dit à sa Région : on a ce projet-là, pourriez-vous intervenir ? On a choisi historiquement ici d'organiser dans des conventions, qui sont pluriannuelles, que l'on souhaite articuler et caler parce que c'est à ce moment-là qu'on discute avec l'Etat, avec la temporalité des contrats de plan Etat/Région, de manière à ce que l'on ait véritablement des choses qui puissent bien s'articuler. Une convention par définition, c'est la volonté commune des parties. Volonté commune des parties qui renvoie à des compétences qui sont parfois distinctes, parfois communes et qui renvoie à des volontés communes. La convention actuelle qui est mise en œuvre avec le Département d'Indre et Loire, comme les conventions de l'ensemble des Départements, prévoyait en effet, parce que nous avons convenu de cela, un effort important, très important hier financièrement pour le très haut débit. On en a convenu, Jean-Gérard, parce qu'à l'évidence le très haut débit, s'il se déploie dans des temporalités très très diverses entre les territoires qui seront immédiatement reliés et ceux qui le sont exclusivement par l'initiative privée, parce que ce sont des territoires très denses, peuvent l'être dans des délais très rapides. Une temporalité très éclatée entre les premiers et les derniers si on met 15 ans, 20 ans à faire le très haut débit, les derniers territoires seront morts avant d'être reliés. Plus personne n'y vivra, plus d'activités économiques, plus d'activités pour nos écoles, plus d'activités de santé, etc... donc ça n'était pas concevable et la marche est particulièrement haute ! Il faudra recaler avec le mouvement de vos deux conventions, 37 et 41, qui est d'ailleurs une seule convention, une seule délégation mais on est aux alentours de 600 M€ d'argent public à mobiliser à l'échelle de la Région dans des délais qui sont extrêmement rapides. En discutant de ça avec les collègues des Départements, il est apparu nettement que si on devait faire porter ce déploiement sur les seules épaules financières, seules capacités financières des Départements, on risquait d'avoir ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire un écart terrible entre les premiers et les derniers. Et on a considéré que c'était un élément d'aménagement du territoire complètement transversal qui devait être réglé par une mobilisation de l'ensemble de nos collectivités territoriales. C'est pourquoi, nous avons décidé, là aussi il faudra recaler parce qu'il y a une petite évolution, la Région a décidé d'apporter plus de 170 M pour l'ensemble des Départements pour que chaque Département puisse développer dans des délais qui seront les meilleurs. Et les choses sont parties comme ça avec la situation du 28 qui était engagée déjà dans un dispositif, celle du 45, etc... il y avait 4 Départements 37, 41, 18 et 36 qui devaient agir chacun en ce qui les concerne. Là, le choix qui a été celui de votre Département ça a été le choix, proposition que j'avais faite qui me paraissait efficace, d'aller à la recherche d'une démarche commune pour peser par rapport à des opérateurs. L'offre a été faite, le 41 a été très allant par rapport à la démarche commune et d'autres Départements n'ont pas voulu travailler à 4, ils ont voulu travailler et ils travaillent actuellement tous les deux.

Dans cette démarche-là, il a été possible de consulter des opérateurs à un moment où l'équilibre financier s'est profondément transformé. Hier, les offres qui étaient faites étaient faites par des opérateurs qui se disaient : pour que mon business soit équilibré j'aurai 40% qui me sera livré par le nombre de prise de personnes qui vont prendre l'abonnement et le reste, complément d'intervention publique. Dans la réalité, ça

va beaucoup plus vite que ça. Les gens se branchent beaucoup plus vite que ça et donc la concurrence est très vive là-dessus. Un des concurrents m'avait dit : M. le Président vous allez voir ce que vous allez voir mais 37 et 41 on a complètement plongé parce que l'on veut ce marché. Très bien, ça m'a toujours intéressé que ça fasse des économies d'argent public et ce n'est pas ce concurrent qui l'a emporté parce qu'il y en a un autre qui était très sensiblement en dessous dans votre marché. Si bien qu'à partir du moment où la partie autofinancée par l'opérateur est importante, la partie publique diminue. Et ce que nous avions prévu dans vos contrats consacrés au très haut débit se trouve très sensiblement diminué. Et ce qui est intéressant c'est que tout ça se fasse en transparence. C'est important, la Région n'aurait pas eu la réactivité, on a eu pour dire on rediscute de la manière dont on réaffecte les sommes si on avait un doute sur ceci, ça se fait en transparence et je crois que l'on a intérêt à cela. J'ai regretté d'ailleurs que les 2 autres Départements ne s'associent pas à cette nouvelle consultation parce qu'ils auraient bénéficié des mêmes avantages et peut-être qu'à 4 l'avantage aurait été pour chacun encore supérieur. Je ne critique pas, chaque collectivité est libre mais je ne critique pas les uns mais je félicite ceux qui ont fait le choix et je vous félicite d'avoir fait ce choix de la renégociation à 2 parce que 41/37 c'était vraiment une vision commune.

Donc, on s'est trouvé avec une capacité de soutien qu'il n'était plus indispensable de fléchir sur le développement du très haut débit et nous avons rediscuté là-aussi la convention. Il fallait que ce que vous proposiez et les priorités que nous nous donnions en matière d'intervention, puissent converger. Et j'ai dit à Jean-Gérard PAUMIER il y a suffisamment de sujets communs, d'intérêts communs, pour que nous trouvions assez facilement les connexions. Tu en as convenu et on est rentré dans la discussion. Et on est allé relativement vite, ce qui nous permet sur le très haut débit -il n'y a pas que les tuyaux, il y a les usages et on voit bien que le besoin d'accompagnement public des usages est important - de consacrer une somme là-dessus. Et puis on avait tous les autres sujets. Je suis souvent en discussion, y compris avec mes collègues élus régionaux, sur le plan de savoir s'il est normal qu'on aille sur les EHPAD à un moment où on a du mal pour nos propres budgets. L'EHPAD c'est la responsabilité du Département à travers son action sociale. On ne peut pas aller sur tous les EHPAD parce que si on mettait le budget de la Région dans 50 directions ou 200 directions, on ne ferait rien d'efficace. En revanche quand il s'agit d'innovation et là c'est un domaine qui est un domaine où l'innovation est convoquée sur le plan social, sur le plan technologique, etc..., de manière très très forte, les EHPAD de dans 20 ans ne seront pas le EHPAD d'aujourd'hui ou d'hier parce qu'en matière d'accompagnement, on est encore dans des situations qui sont des situations ridicules. J'ai une maman qui est dans un EHPAD. Comme elle est paralysée, elle est sur un matelas froid pour les gens qui ont des escarres. Comme ça dépend d'un hôpital, le chauffage n'est allumé que le 10 octobre. Très bien alors mettez des couvertures. D'accord mais je ne peux pas mettre des couvertures par terre pour chauffer le matelas. Des sujets comme ça, ça suppose une attention aux personnes, ça suppose des systèmes très adaptés, ça suppose que le guidage au sol que vous faites dans les EHPAD pour les personnes pour ne pas qu'elles tombent, ça suppose des capteurs pour savoir si les personnes sont bien. On va beaucoup, beaucoup évoluer. Et peut-être que d'ailleurs on le fera aussi à domicile et donc il faut de l'innovation technologique, beaucoup d'innovation technologique pour arriver à une innovation humaine et donc on a considéré que c'était notre boulot d'être à vos côtés là-dessus et on s'en félicite.

Les aspects qui ont été très bien rappelés à l'instant sont les aspects du tourisme. Le tourisme, c'est une compétence partagée. On a dans cette région une très belle avancée sur la Loire à vélo mais pas simplement la Loire à vélo, le Cher à vélo, l'Indre à vélo, les châteaux à vélo, la Sologne à vélo et la véloscénie à vélo et puis Saint Jacques de Compostelle à vélo, la Région à vélo, mais la Loire à vélo c'est merveilleux. C'est bien mais lorsque vous discutez avec les gens qui l'utilisent de plus en plus -on a largement franchi le million d'utilisateurs cette année- les gens sont très attentifs à la qualité et si on leur dit prenez la Loire à vélo et qu'ils trouvent des « nids de poules », ou une signalétique qui n'est pas au bon niveau, ou des arbres qui sont mal taillés, etc... Il faut de l'entretien. La Loire à vélo, on a bien avancé parce que la Région a voulu tenir son rôle en apportant sur les opérations initiales 60 % de financement, puis ensuite on a fait entre 40 et 50 et plus des fonds européens ; ce qui permet aux Départements et aux Com Com, là aussi dans un rythme suffisamment unifié, de développer ... et on a réuni nos volontés là-dessus. Et aujourd'hui on est dans une phase, en effet, où il y a un peu de la deuxième génération parce qu'il y a des sols qui doivent être dégradés au bout de 5 ou 10 ans et donc on a dit on continue là-dessus.

Il y a un deuxième élément qui est une grande fierté pour vous comme pour nous qui est notre patrimoine et la manière dont on a pu connecter à la fois la connaissance et les nouveaux supports avec histopad etc... et les opérations de Loches et de Tours ont permis que nos visiteurs avec la tablette puissent adapter leurs visites à leurs propres cultures, à leurs propres centres d'intérêts, puissent faire une visite complètement interactive et documentée. On a la chance que ce soit à l'échelle de notre territoire régional que les premières start-up travaillent. On a la chance d'avoir l'Institut de la Renaissance ici à Tours qui a fait que ces outils ne sont pas des outils en l'air, ce sont des outils qui vont tirer profit de la culture de notre territoire et je dis à cet égard, que si comme vous allez le voir, on signe un accord de coopération décentralisée au mois d'octobre avec la Toscane - il va être signé ici et j'irai faire la réciprocité à Florence directement après - si nous signons cet accord de coopération décentralisée, c'est parce qu'on a le Centre d'études et de recherche sur la

renaissance. C'est l'élément qui a amené les toscans à dire entre la Renaissance en Toscane et la Renaissance en Val de Loire, il y a une connexion culturelle très forte. Tours s'en est emparé. Donc cet outil, c'est un outil qu'il faut développer très vite et c'est vrai que des ensembles comme cela il faut absolument qu'ils soient au rendez-vous. Et le risque au moment du développement du tourisme, là aussi, c'est que les gros visages que sont Chambord, etc..., puissent être de beaux moteurs mais qu'il n'y ait pas de travail en capillarité, qu'on ne vienne pas sur des sites qui n'ont pas encore le même niveau de fréquentation. Lorsque l'on met avec histopad au service de ces lieux les mêmes outils, lorsque l'on met tout ça en réseau, je vous assure au niveau international, ça a une sacrée visibilité. Donc on a dit c'est notre boulot on y va et on le fait ensemble. Si bien que les 4 M, on a entre le tourisme, les voies vertes, les aspects de santé, les aspects du numérique, on a convenu très vite comment on allait les redistribuer et je fais confiance aux élus du Conseil départemental du 37 -ça ne se fait pas partout de la même manière - mais je vous fais complètement confiance pour que ces sommes soient bien utilisées, rapidement utilisées, et que la totalité soit mise en œuvre au service des beaux projets bien évidemment à l'horizon de 2021. Pour nous c'est une satisfaction, parce que ce sont des sujets d'intérêt commun, ce sont des sujets qui, sans nos convergences, ne pourraient pas franchir dans le rythme nécessaire les belles évolutions qui sont indispensables et puis ça nous permet de porter ensemble la fierté de tous les territoires et de toutes les populations que nous essayons de servir. Merci.

M. le Président. – Merci beaucoup François pour ces interventions.

Tu as commencé effectivement par parler de la décentralisation à un moment crucial, juste pour te rappeler en clin d'œil que c'est ici qu'en l'automne 1981 Gaston DEFFERRE, ce qui est à l'époque le Congrès de l'Association des Présidents de Conseils Généraux, est venu présenter un projet qui est devenu la loi du 2 mars 1982.

M. BONNEAU. – Gaston DEFFERRE a été, hier et avant-hier, cité par tous les intervenants, le Premier Ministre bien évidemment. On avait le Ministre de l'éducation qui a fait allusion à la décentralisation voulu par Gaston DEFFERRE. Tous les élus, le Président LARCHER, Président du Sénat, le Président BUSSEREAU, François BAROIN, il a été mis à l'honneur parce que finalement il est porteur de ce très bel élan de la décentralisation.

M. le Président. – Souvent on est populaire après. On le sait tous ici. Parce que moi j'ai connu un Président de Conseil général qui s'appelait André Georges VOISIN, ici même qui m'a dit maintes fois, si j'avais été parlementaire sûrement que par discipline politique je n'aurais pas voté la loi et ça aura été un des grands regrets de ma vie quand je vois l'outil que ça peut être dans les 10 années au moins qui ont suivi puisque sa présidence a duré 10 ans après. C'est juste pour le rappeler en petit clin d'œil.

Le deuxième sujet, c'est dire François, devant notre assemblée que l'on s'est bien mis d'accord avec tes services, que les opérations, on a rebeloté ce qui existait, on a bien veillé à ce que les crédits soient consommés parce que la logique du Contrat de plan montre le jeu qui n'est pas tout à fait correct d'inscrire et de demander des crédits qui ne sont pas consommés. On le voit nous-même dans nos assemblées par rapport à des projets d'intercommunalités ou de communes. Bloquer des crédits sans les consommer c'est de se tirer une balle dans le pied par rapport aux entreprises, aux artisans locaux. On demande quand on est prêt. Donc là je peux t'assurer que tout ce qui a été demandé est réaliste, on y a bien veillé de manière à ce que nous consommions nos crédits et que tu puisses consommer les crédits que tu as fléché parce que l'on se doit, je dirais cette transparence à nos concitoyens.

Sur le numérique, effectivement, ce que l'on a pu faire avec le Loir et Cher et je dirai l'aide de la Région, ça a permis de soulager singulièrement les finances des intercommunalités qui avaient toutes, je le rappelle, délibéré ici pour des charges financières énormes, dont je ne suis pas sûr aujourd'hui en regardant les budgets qu'elles auraient pu les tenir. Donc aujourd'hui on sait avec le système qui a été fait, que la part qui a été estimée pour le délégataire, avec Maurice LEROY à l'époque, de 30 à 35 %, on est à plus de 80 %. Ceci a non seulement allégé les finances locales mais redonné des marges de manœuvre pour d'autres investissements à toutes nos collectivités. Je tiens à insister beaucoup.

Puis le dernier point, François, c'est un mot plus personnel, si tu le permets. Dans nos contacts, j'apprécie ton tempérament ligérien. Tu es d'Amilly, le bassin de Seine et avec toi la conviction va avec la pondération. Ce que j'aime en toi et quand on discute ensemble toujours d'un ton égal, c'est l'homme du compromis positif. C'est-à-dire qu'on discute, on peut ne pas être d'accord mais si on se réunit autour de la table, si on avance des arguments, rien n'est bloqué à priori et on essaie de trouver une synthèse correcte et qui respecte je dirais l'équilibre des deux institutions. Voilà ce que je tiens à dire très personnellement. Et maintenant je propose que tous les collègues s'expriment et posent leurs questions.

Monsieur GASCHET du secteur de Château Renault.

M. GASCHET. – Si tu me permets Président, je vais parler en mon nom et au nom de la Communauté de

Communes que je représente en tant que Président puisque nous avons pris la compétence AO2 voilà 2 ans et nous avons eu des petits soucis de transport scolaire cet automne avec un retard dans la transmission des dossiers entre la Région et notre AO2. L'absence d'interlocuteur au niveau régional avec numéro vert le 0800, il était soit saturé, soit il n'y avait personne ; l'absence de carte transport pour les utilisateurs et puis la gratuité a fait qu'on avait des inscriptions de confort dans nos circuits et on a soit des bus surchargés, soit des bus qui sont incomplets. Encore hier soir, j'avais un mail de l'opérateur qui était obligé de mettre un bus supplémentaire parce que l'on était à 68 enfants sur un circuit.

Au niveau communautaire, fin août début septembre, je dois dire que ça a été un petit peu difficile, j'ai récupéré des agents communautaires dans mon bureau pratiquement en larme parce que les personnes ne tenaient plus. On a eu des files d'attentes, on a eu plus de 200 appels téléphoniques et je dois dire que c'était assez difficile à vivre par mes agents. Malgré tout le prestataire s'est bien adapté et a fait des efforts importants pour qu'aucun enfant ne reste sur le trottoir. Avec des choses qui sont un petit peu ubuesques notamment pour les sixièmes, je me souviens d'enfants qui parcouraient pour le collège de Château Renault toutes les lignes de bus parce que le lundi matin c'était le bus n°6, le lundi soir c'était le 9, et le mercredi c'était le 7. C'était difficile pour les jeunes de suivre. Je pense qu'il faut qu'on puisse trouver une solution commune pour être plus efficace notamment l'an prochain, parce que maintenant le coup est parti et qu'on puisse trouver les solutions, comme vous l'avez dit tout à l'heure, pour que nos populations ne souffrent pas de nos problèmes d'inscription. Je souhaiterais que l'on puisse se réunir par département pour que l'on puisse trouver des solutions communes. Ce que je dis ici, c'est vécu aussi, moi je le vis en tant qu'AO2 sur ma Com Com, mais c'est vécu aussi dans de nombreux Syndicats ou Communautés de Communes. Merci.

M. BONNEAU. – Merci de soulever ce point. Pour être précis, on a eu pour ce département la convergence de trois éléments : le fait qu'il y a la reprise en responsabilité de ce qui était géré par les Départements, un renouvellement de l'ensemble des marchés scolaires du 37 et la mise en place de la nouvelle billettique embarquée qui est vraiment un bon système. Donc ça marche bien. On a un énorme problème sur Pégase dans le 37. Il y a eu des dysfonctionnements et il est tout à fait logique que vous le disiez. Il y a eu notamment une mauvaise affectation aux AO2 des inscriptions. On avait des inscriptions qui relevaient d'une AO2 et puis le logiciel les orientait sur quelqu'un d'autre. Le temps que les AO2 puissent les remettre dans le circuit, et puis ce n'était pas forcément leur boulot, ça a été problématique. On a, un, fait en sorte de manière systématique que les enfants et les familles concernés, les AO2 concernées puissent disposer de la solution remise mais individuellement, ça a demandé un petit peu de temps. Deuxième aspect, j'ai convoqué le prestataire Pégase pour lui dire notre très très grande insatisfaction parce que ce dysfonctionnement n'aurait pas dû arriver. Et je souscris complètement à cette idée que, tirant les leçons de l'expérience que l'on a connue, et notamment sur quelques AO2 en particulier, c'est intéressant que l'on tire les expériences, que l'on se réunisse, que l'on vous fasse partager les plus de cette billettique embarquée. Elle est vraiment bien. Elle permet aux parents de savoir si l'enfant est monté ou pas monté. Sur la gestion des flux, ça nous permet à nous en direct, de savoir si un véhicule de tant de places est justifié parce que l'on s'aperçoit sur 15 jours ou 1 mois qu'il y a beaucoup moins de jeunes et donc on suit vraiment les choses. Inversement lorsqu'il y a plus. Donc la billettique embarquée est une bonne chose, on peut le partager.

Deuxièmement, comment au moment des inscriptions avec Pégase mais aussi avec les AO2, on peut prévenir les dysfonctionnements et faire qu'ils n'apparaissent pas.

Sur l'histoire de l'inscription de confort, quand on a discuté de la mise en place du principe de gratuité, on a laissé très volontairement les 25 € de frais de dossier, portés à 50 € s'il y a deux enfants et plafonné à 50 € s'il y en a 3 ou plus pour cette raison-là. Il faut observer -moi j'entends ce qui est dit- que les parents ne vont pas donner 25 € si c'est parce qu'ils veulent se réserver la possibilité si l'enfant va chez le dentiste deux fois dans l'année, qu'il prenne le car. Moi j'entends bien la remarque. Il faut que l'on regarde mais globalement sur la première année, on a observé 8 % d'augmentation. Ce n'est pas une explosion, 8 % d'augmentation du nombre d'enfants et de familles qui ont utilisé le car notamment lorsque l'on était dans des départements pour lesquels c'était payant et qui sont passés à la gratuité. Mais il faut que l'on regarde. On a considéré que le verrou à 25 € de frais d'inscription qui ensuite permet d'accéder à la gratuité sur toute l'année, allait responsabiliser d'une certaine manière l'utilisateur pour que la collectivité n'ait pas à prévoir des surcapacités qui coûtent toujours de l'argent et qui sont inutiles. Donc on regardera ça et d'accord pour la réunion. Et Eric MARTIN qui est là et qui suit ces affaires de très près va organiser ça et Philippe FOURNIER participera.

M. le Président. – Merci beaucoup. J'ai 5 inscrits pour l'instant. Pierre LOUAULT

M. Pierre LOUAULT. – M. le Président, vous connaissez mon attachement aux territoires ruraux, alors je suis convaincu qu'il faut que les élus ruraux se prennent d'abord en main pour la réussite de leurs territoires mais il y a aussi des choses qui leur échappent et j'évoquerai le problème de la liaison Tours-Loches qui va bien au-delà, Tours-Châteauroux avec deux axes majeurs, un qui est en voie de perdition : l'axe ferré où malgré les emplâtres sur la jambe de bois de la Région, un jour pour refaire un pont, le lendemain pour éviter que l'axe ferré ne soit encore utilisable, que deviendra l'axe ferré ? Tout le monde dit qu'il faut pratiquement entre 80 et 100 M pour faire un axe ferré véritable entre Tours et Loches. Premier point.

Deuxième point, la 943, qui est un axe majeur pour ce territoire sud Touraine, qui n'a pas d'autoroute, qui n'a pas de bonnes routes, qui est véritablement défavorisée et la RD943 dessert aussi tout le nord de l'Indre qui a des relations privilégiées avec Tours et notamment avec le Centre hospitalier. Et le Président du Conseil départemental a décidé de prendre cet axe en main considérant qu'il est majeur, avec des aménagements de zones de dépassement à 2X2 voies et ainsi de suite, il reste le contournement de Cormery avec une demande de raccordement sur l'A10 bis. Le Département ne pourra que si et la Région et l'Etat mettent la main pour un axe majeur d'aménagement du territoire.

Ma question est toute simple, c'est deux questions : quid de la voie ferrée et cette RD943 Tours-Châteauroux est véritablement un axe majeur pour les territoires les plus défavorisés de notre département et de notre région.

**M. le Président.** – Ça a été inscrit, on avait demandé que ce soit inscrit dans le schéma régional. Pour l'instant, il y a les lettres mais il n'y a pas les chiffres.

**M. BONNEAU.** – C'est le deuxième et troisième volet de ce qui est absolument essentiel, c'est-à-dire les communications. Le premier on l'a évoqué. Je ne mets pas d'ordre d'importance bien évidemment, tous sont importants. Le premier on l'a évoqué avec le très haut débit dans la ruralité. On est aujourd'hui confronté à la fois, au développement du très haut débit, nous l'avons dit, mais aussi à la problématique de la route qui doit être une route sûre, en terme de sécurité et suffisamment rapide, et au problème du ferroviaire. Les trois sujets frappent à la porte fortement parce qu'il est forcé de reconnaître que dans toute la période où l'effort a été mis sur la grande vitesse au niveau de notre pays, le réseau autre -pas simplement le petit réseau- le réseau autre n'a pas été entretenu du tout, ou en tous les cas pas entretenu au niveau où il devait l'être.

C'est le rapport SPINETTA qui dit : c'est en très mauvais état tout ça ! et s'il l'avait écrit après l'effondrement du pont en Italie, ça aurait peut-être été encore plus dramatique. Ce n'est pas en bon état et globalement l'Etat ne pourra pas faire et il préconise à ce moment-là, de fermer les lignes dites « petites lignes », une 7 8 9 dans la classification SNCF et les Régions qui le pourront feront leur affaire de la réouverture. On a été un certains nombres à dire immédiatement à la fois au Premier Ministre et puis à la Ministre que si le gouvernement devait retenir à la fois l'esprit et la lettre de ce rapport, ce serait dramatique pour l'aménagement du territoire. Fermer dans notre Région -et ça a du sens ici car il y en a un certain nombre qui sont chez vous- fermer Chartres-Courtalain, Bourges-Montluçon, Tours-Loches, Tours-Chinon, Dourdan-La Membrolle, c'est affirmer que l'on n'est pas capable au 21<sup>ème</sup> siècle de faire ce qu'à la fin du 19<sup>ème</sup> l'action collective avait permis de faire en matière de mobilité, alors que la mobilité c'est la clé de l'aménagement du territoire, c'est une réponse essentielle. Donc on a dit ça avec beaucoup de force et le Premier ministre a dit à ce moment-là qu'ils étaient engagés dans la réforme du statut des cheminots. Il a considéré que ce n'était pas la peine d'ouvrir deux fronts en même temps en disant : le rapport SPINETTA on verra plus tard, ça se décidera territoire par territoire, ça ne se décidera pas à Paris a-t-il dit. C'était son expression. On en est là aujourd'hui.

Pour vous donner les chiffres, les lignes dont je viens de parler, calcul de la SNCF, ce sont 251 M€ à engager avant 2024 et je ne parle pas de ceux qui sont indispensables pour Paris-Orléans-Limoges-Toulouse. Ça s'est 500 M dans l'actuel Contrat de plan parce qu'il y a eu du retard sur les réalisations et 500 M dans le futur Contrat de plan pour que cette ligne puisse continuer à fonctionner comme une ligne complètement structurante. Celle-ci, elle n'est pas transférée à la Région et on ne le demande surtout pas ! Mais sur les 5 dont je viens de parler, les lignes 7 8 9, c'est 251 M€.

Notre conviction, c'est qu'il y a, pour évaluer l'importance de ces lignes, des critères qui sont des critères sociaux : combien de personnes les utilisent ?, des critères économiques : à combien ça revient ?, mais aussi des critères d'aménagement du territoire. Je crois que l'on est nombreux à considérer qu'une Sous-préfecture qui viendrait à être couper de la Préfecture à l'échelle d'un département, c'est si vous y ajoutez la fermeture de la maternité, le retrait de telle ou telle direction, etc..., c'est un territoire qui n'a plus d'avenir. Et ce que j'appelle la fonction, au-delà de l'utilité sociale, au-delà de l'utilité économique évidente, la fonction symbolique de l'aménagement du territoire d'une ligne ferroviaire et l'état d'esprit qui est le nôtre là-dessus et que j'ai porté très directement dans un rendez-vous auprès de la Ministre la semaine passée qui s'est trouvé validé par un vote de l'Assemblée, c'est : il ne faut pas fermer ces lignes ! Et c'est Tours-Loches qui est la plus visée, parce qu'avec un nombre d'utilisateurs qui est aujourd'hui aux alentours de 150 000 voyages en 2017, c'est celle qui est la moins utilisée parmi celles que je viens de citer. Mais fermer Tours-Chinon, fermer Tours-Loches, franchement pour le département d'Indre et Loire ça n'est pas, pour moi, je vous le dis franchement, concevable. Et donc nous avons délibéré sur ces principes et dit, alors que l'on ne reçoit pas 1 € pour cette compétence, je ne le ferai pas ! Nous avons dit, nous apporterons 50 % sur 250 M -vous voyez la hauteur de la marche- des investissements dans les délais nécessaires pour ne pas que ça passe à 40 à l'heure parce que s'ils nous font le coup du 40 à l'heure dans 2 ans ! Dans ces conditions, tout le monde prendra le solex pour aller travailler ! Pour que non seulement ces lignes gardent leur clientèle actuelle mais puissent en avoir de nouveau, 50 % est un engagement qui est très important et j'ai porté devant le Premier ministre dans un échange qui était sur plusieurs sujets et devant la Ministre des transports la semaine passée cette exigence qui est une exigence forte.

Est-ce que j'ai eu une réponse bloquée, fermée ? Je serais injuste de le dire. Il y a eu un bon niveau d'écoute.

Est-ce que j'ai, en sortant, toutes les garanties, y compris par rapport à la ligne dont nous parlons aujourd'hui ? Je ne peux pas le dire non plus, nous allons travailler. Est-ce que le 50 % qui est quand même très engageant pour la Région, est ce que 50 % c'est le niveau sur lequel elle arrête son regard ? La force qui est la nôtre dans cette affaire, c'est qu'avec les moyens que nous avons mobilisés dans le Contrat de plan Etat/Région, on peut engager un certain nombre d'opérations qui devront être complétées par des crédits supplémentaires, mais il y a des choses qui ont été prévues. Quand je vous dis Dourdan-La Membrolle -une personne dans l'assistance qui connaît bien le sujet- j'ai dit à la Ministre : vous allez fermer des choses sur lesquelles vous et nous nous avons déjà tant investi pour le tronçon qui est là, et ce n'est pas possible ! Donc nous nous sommes attachés au maintien. Et j'ai dit à la Ministre que nous voulions rediscuter -et ça c'est important pour l'ensemble du département- que nous voulions rediscuter du Contrat de plan Etat/Région.

Aujourd'hui, le Contrat de plan Etat/Région, est insuffisamment revisité. Par le passé, il y avait des mandats donnés de renégociation au Préfet à mi-parcours. Ces mandats ne sont pas venus et lorsque l'on demande au Premier ministre « quand est-ce qu'ils vont venir ? », on n'a pas de date. Alors vous voyez, si nous n'avons pas les mandats de renégociation, il n'y aura pas de renégociation et donc les opérations qui étaient prévues et qui doivent se reprioriser ne se reprioriseront pas. Donc on ne pourra pas les conduire et on dira au bout du compte que le Contrat de plan Etat/Région n'a pas fonctionné. C'est exactement ce que l'on fait ensemble, lorsque l'on fait la revoyure de notre convention. On pourrait très bien dire « voilà la réalité a augmenté, on avait fixé que l'on donnerait 8 M pour le très haut débit, vous n'en avez pas besoin, terminé, donc les 4 M restant ils viennent dans la poche de la Région ». On ne fait pas ça, on discute, on échange. Moi j'attends de l'Etat à travers la revoyure qu'il fasse ce boulot.

Si on fait la revoyure du Contrat de plan, qu'on arrive à engager fifty-fifty aux différentes étapes, Etat 50, nous 50, des travaux indispensables, dès cette année, il y a des études à engager maintenant pour que les équipes qui vont intervenir sur la rénovation sur tel ou tel tronçon, puissent être programmés en 2019, puis en 2020, etc. Si on ne fait pas ça on n'y arrivera pas. Je vous dis franchement, je ferai tout avec vraiment le soutien de l'Assemblée régionale pour qu'on ne lâche pas là-dessus. C'est un peu l'ADN des Conseils départementaux aujourd'hui cet équilibre entre les grandes agglomérations, cœur de département et le reste du territoire, pour moi si on veut que l'aménagement du territoire soit tenu, si on ne veut pas le désert territorial avec tout ce qui est fragile, tout ce qui est moyens, soit sorti des écrans radars, il faut que nous travaillions dessus. On va faire le maximum. En même temps, vous voyez bien, j'ai parlé des 170 M€ que nous apportons sur le très haut débit. Là aussi, demandez si vous connaissez des Présidents de Région ! Vous verrez quel est le niveau l'intervention des régions par rapport aux Départements. Il n'est pas du tout de même nature. Si on se bat sur les lignes, et on a vraiment envie de se battre et de gagner sur les lignes et de faire l'investissement dont je vous parle, qui est un investissement à plus de 120 M€, je ne peux et je le regrette, je ne peux pas tout faire. Ce qui m'a amené dans la rencontre avec la Ministre à lui dire la chose suivante : « Mme la Ministre, je vous demande vraiment de tout faire pour obtenir la réouverture du Contrat de plan parce qu'il y a les sujets ferroviaires, mais il y a aussi les sujets routiers et qu'il faut obtenir les mouvements pour que vous puissiez disposer des moyens ». Je sais que l'axe routier avec Loches est un axe qui est dangereux, on a dramatiquement vécu ça dans toute la dernière période et c'est un axe qui est indispensable, qui est complémentaire du rail et moi je ne veux pas comme qu'on les oppose on me le propose. Et le fret ferroviaire, qu'est-ce que l'on fait du fret ferroviaire ? Est-ce que l'on s'assoit dessus ? Est-ce que l'on considère que c'est les routes, entretenues par les Départements qui vont prendre tout le fret ferroviaire ? Notre état d'esprit, c'est, un, d'être à vos côtés pour que vous puissiez avoir les enveloppes nécessaires de la part de l'Etat pour la route, deux, de prendre une part à un niveau très élevé, très significatif pour entraîner, engager la responsabilité de l'Etat à 50 % sur le fer et c'est fondamental pour des territoires comme le Lochois, comme le Chinonais qu'on ait bien cette approche globale et qu'on soit en complémentarité.

M. le Président. – Merci François de ta réponse très argumentée à Pierre qui ne donne pas j'en suis sûr toute satisfaction mais chacun répond ce qu'il peut répondre.

M. BONNEAU. – Je précise que vraiment, à chaque fois que je vois la Ministre -ce n'est pas avec elle que j'avais négocié-, elle me dit « oui mais vous avez déjà une chance extraordinaire, vous avez négocié avec mon prédécesseur le transfert des lignes TET vers TER, vous avez négocié ce transfert dans des conditions particulièrement favorables » et je lui dis la chose suivante : dans les lignes que l'Etat nous a transféré, en gros on les prenait ou il les fermait, il y en a 5 en Région. Si l'Etat m'avait dit « tu fais ton affaire du déficit de fonctionnement sur ces lignes », il fallait que je trouve 50 M€, c'est considérable, je n'étais pas capable de les trouver. Dans la plupart des autres Régions, la part qui leur a été transféré, alors que ce sont des Régions beaucoup plus grandes avec des budgets beaucoup plus puissants, était beaucoup moins importante parce qu'ils avaient moins de lignes concernées. Et donc je disais on va garder 50 % d'intervention de l'Etat, c'est important, c'est la Région qui est la mieux prise en compte mais en valeur absolue, ce qui va rester pesant sur notre budget ce sera considérable. Donc je lui dis, moi je fais l'effort sur le budget de la Région de maintenir ces lignes, je vous demande de le faire également et c'est un effort qui ramené à la réalité budgétaire de notre Région reste absolument essentiel. C'est vrai pour les infrastructures et pour le fonctionnement.

M. le Président. – Merci François. Demain soir, il y a les Devos de l'humour à Monnaie et tu te rappelles comme moi le sketch de Raymond DEVOS « des sous, des sous, des sous », donc on peut aller le voir ensemble. Dominique LEMOINE.

M. LEMOINE. – François, il y a deux points sur lesquels je voulais t'interroger. Un point qui est lié au Contrat de plan et puis deux autres points récurrents.

Le point lié à la convention Région/Etat, sur cet avenant, je trouve quand même que la part liée à la transition énergétique est extrêmement faible. 300 K€ sur les 4,2 M€, je trouve que c'est extrêmement faible surtout au moment où l'on a quand même nous un contrat de performance énergétique de plus de 16 M€ pour la période allant jusqu'à 2022. Je pense que c'est extrêmement important dans la mesure où il y a certes la partie transition écologique mais il y a aussi comment diminuer nos frais de fonctionnement. C'est une question, j'aurais aimé qu'on puisse prendre dedans aussi les investissements au niveau des énergies renouvelables. J'ai deux autres questions, un peu plus structurantes. La Région Centre est la deuxième Région au niveau français à financer la recherche sur l'hydrogène. Depuis très longtemps, vous le financez. On voit un certain nombre de Région déployer maintenant ce vecteur énergétique. La question que je voudrais poser ce n'est pas forcément qu'en Touraine, quelle est ta vision sur ce déploiement au niveau de la Région Centre parce que l'on voit d'autres Régions qui maintenant s'y lancent et je voudrais que l'on puisse, nous, montrer qu'on est aussi dans le déploiement, comme on l'est dans la recherche.

Et puis dernier point important, je fais partie du Syndicat mixte de l'aéroport de Tours, j'y vois de moins en moins clair et j'aimerais un peu connaître quelle est la position de la Région. Ma vision était que Châteauroux était plus prédestiné pour le fret et la réparation des avions et Tours pour l'entrée des voyageurs en Val de Loire. Quelle est la vision de la Région ?

M. BONNEAU. – Concernant l'aéroport, gardez-vous absolument, parce que l'on perdrait tout, d'opposer Châteauroux à Tours. Parce que ce n'est absolument pas la même chose. Vous avez d'un côté un aéroport qu'on a repris en 2004, base de l'Otan pour lequel le Département disait je n'en veux plus. Avec un fort potentiel, on fait le pari d'en faire une base de fret, une base industrielle. Il y avait déjà des sujets de tour de contrôle, ça va éclairer le débat, pour que vous puissiez poser des avions qui viennent se faire repeindre. On est devenu la première base européenne de peinture d'avions. Pour que vous puissiez poser des avions qui vont venir changer leur moteur, assurer leur maintenance, on construit le grand hangar et c'est très intéressant sur le plan industriel et sur le plan de l'emploi dans un département, et tu le sais, qui est un département le plus en difficulté sur le plan du développement global et du vieillissement. Pour ça, il faut la tour de contrôle. Si vous n'avez pas la tour de contrôle, les avions ne se posent pas, donc vous ne les peignez pas et ils ne repartent pas. Pour avoir le fret, et aujourd'hui on est sur un fret militaire important et significatif, il faut la tour de contrôle. Pour arriver à boucler tout ça, on a ouvert, et aujourd'hui c'est entre 5 000 et 10 000 passagers. C'est indispensable pour que l'on puisse garder la tour de contrôle, l'activité l'équilibre global, le cœur, le centre de gravité de cet aéroport, il est industriel et il est de fret. Est-ce que les 5 000 ou les 10 000 passagers font de l'ombre à l'aéroport voyageur indispensable pour lequel nous nous battons ensemble M. le Président ? Est-ce que ça fait de l'ombre à un aéroport qui fait 200 000 passagers et qui a vocation à en faire sensiblement plus si nous réussissons le pari touristique de notre région ?

Honnêtement je ne le pense pas. En revanche, à chaque fois qu'en haut, ils entendent qu'il y a de la bisbille là-dessus, ils disent « quand ils auront fini de se chamailler et qu'ils nous diront clairement ce qu'ils veulent, on pourra les aider ». C'est deux choses qui sont totalement complémentaires, qui ne se font absolument pas d'ombre et il ne faut absolument pas les opposer. D'un côté de l'industrie, de la maintenance, etc..., qui utilisent pleinement la deuxième ou troisième piste nationale, et de l'autre côté, moi je suis complètement persuadé, il faut que nous nous battons. Et tu dis que tu n'y vois pas clair. J'avoue même si je n'ai pas pu rester jusqu'à la fin, je crois que tu étais resté jusqu'à la fin de la dernière réunion chez le Préfet de Région, réunion chez la Préfète de Département, il y a des enjeux énormes. Il ne faut pas que cet aéroport s'arrête, 200 000 passagers. L'armée dit on part fin 2019. C'est 15 mois à partir de maintenant. Deuxièmement, l'état de la piste c'est entre 15 et 17 M€ Quand j'en parle à la Ministre de la défense, elle me dit « tu as raison, il faut en parler à la Ministre des transports et réciproquement ». Troisièmement, et c'est peut-être le problème majeur, parce que c'est ce qui nous est tombé sur la tête l'autre jour : la tour de contrôle. Les militaires emmènent la tour de contrôle, et il faut que l'aviation civile, pour que les avions puissent se poser, supplée. Je ne crois pas, parce que ça n'est absolument pas validé par la Sécurité aérienne aujourd'hui, et c'est des gens qui sont très puissants au bon sens du terme, je ne crois pas pour le moment au contrôle qui est le contrôle à distance, déporté comme ils disent. Je ne crois pas, parce que c'est expérimenté à Saint Pierre et Miquelon, et quand on demande, ça a été la demande de Philippe BRIAND l'autre jour : « dites-nous où l'on peut aller voir ça »... et là, il y a eu un sentiment de malaise. On était prêt à Saint Pierre et Miquelon mais on n'était pas sûr que le système de Saint Pierre et Miquelon puisse immédiatement faire loi pour la sécurité aérienne. On a donc un problème majeur pour que ça fonctionne en 2020 : avoir une tour de contrôle et du personnel qui ne peut pas dépendre de nous. Donc il faut se battre Dominique ! vraiment pour ça parce que c'est vital pour le tourisme, parce que c'est vital pour notre région, parce que ce sera et c'est un aéroport qui a vocation à irriguer le cœur de la France. On n'a pas d'autre aéroport positionné comme ça et mon engagement, l'engagement de la Région



est un engagement qui est total. On a en plus à gérer la situation de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui était dans le pack des acteurs de départ et qui aujourd'hui est une situation qui n'est pas stabilisée. Mais on a pris nos responsabilités, pour ne pas que ça freine la marche en avant et il faut que nous ayons au niveau de la Métropole, au niveau du Département, au niveau de la Région, une position très à l'offensive là-dessus. J'ai le sentiment que l'Etat en région et en département nous accompagne fortement mais la marche est haute.

M. le Président. – Merci François. Effectivement, j'ai signé hier et je pense que tu l'as signé ou que tu vas signer incessamment c'est le courrier au Premier Ministre pour la DGAC pour les fameux 5 postes de contrôleurs. Penser que pour les 5 postes, on puisse avoir un doute sur l'aéroport, nous pour les mineurs non accompagnés, on vient de créer 5 postes parce qu'il y avait une urgence, donc je pense que c'est une urgence pour l'avenir qui est vraiment majeure.

Je vais demander globalement aux 3 collègues de poser leurs questions et François répondra globalement dans une réponse de synthèse.

M. BONNEAU. – Sur l'hydrogène, il sera dans la stratégie que nous allons voter au mois de mars comme les autres énergies renouvelables. Aujourd'hui, les spécialistes disent que ça a une vraie force notamment on parlait du train, pour le train, pour les poids lourds, etc... C'est l'une des pistes. D'ailleurs les deux grands opérateurs ferroviaires n'ont pas la même vision. L'un est très très orienté hydrogène, l'autre un peu plus sur les systèmes de batteries embarquées. Pour les poids lourds, pour le transport en commun, pour le train, ça peut être une solution. Il y a des interprétations qui sont diverses sur les flottes légères, mais ce sera dans notre stratégie, c'est important. Et sur l'énergie, oui le Département fait et doit continuer à faire. On doit tous faire. Il semblait que dans la renégociation, la redistribution, entre ce que fait la Région que vous connaissez et ce que vous faisiez qui était engagé, il n'y avait pas forcément un impératif de rajouter à ce moment-là ce sujet et ce n'est pas une différence de priorité.

M. le Président. – Très rapidement parce que vraiment il faut respecter, Judicaël, Patrick BOURDY, Cécile CHEVILLARD. Après tu réponds et je lève la séance.

M. OSMOND. – Parfait merci M. le Président. Ma prise de parole va être très courte parce que ce n'est pas une question. Tout à l'heure vous avez parlé de la décentralisation et notamment des bienfaits de la décentralisation, vous pour les lycées et nous pour les collèges. Et je tenais aussi à souligner la complémentarité que nous pouvons avoir entre nos deux collectivités puisque nous avons eu un sujet délicat dans un collège, nous devons déplacer nos collégiens pour déjeuner et sous l'égide Thomas GELFI qui siège au Conseil d'administration avec Céline BALLESTEROS de ce collège, on a trouvé une réponse immédiate pour qu'entre 100 à 150 collégiens puissent avoir un vrai repas dans des locaux avec de bonnes conditions. Ça s'est fait au Lycée Albert Bayet, vous avez été avec vos services d'une réactivité exemplaire et donc quand on veut trouver des solutions on sait qu'avec vous on peut les trouver. Vraiment un grand merci et j'espère aussi qu'on aura l'occasion entre nos collectivités de travailler sur les questions des circuits courts, dossier que je partage avec Jean-Pierre GASCHET. Mais je tenais à le saluer parce que vraiment vous nous avez enlevé une belle épine du pied.

M. BONNEAU. – On est prêt à travailler avec l'ensemble des Départements, ou avec chacun des Départements sur nos sujets de légumerie parce que l'on peut très bien mutualiser là-dessus pour favoriser les circuits courts dans la restauration collective.

M. le Président. – Merci François, c'est ça l'intelligence territoriale, on l'a fait aussi avec le GIP RECIA pour augmenter l'efficacité sans avoir chacun nos petits outils et là-aussi on l'a fait dans un bon accord, il y avait des discussions au départ. Merci. Patrick

M. BOURDY. – Première remarque, je ferai en sorte de te faire passer un mail reçu de Jazz Région Centre par rapport – je ne connaissais pas cette association – mais c'est par rapport aux migrants de Saint Pierre des Corps. Les termes sont extrêmement manichéistes et paraissent loin – si c'est une association sur le jazz – de l'objectif de cette association. Mais je sais que le jazz c'est la meilleure manière de ne pas marcher au pas. Donc je te le ferai passer et puis j'aimerais que tu te renseignes.

Le deuxième point, c'est par rapport à l'apprentissage. Nous sommes sur la même longueur d'onde, nous travaillons sur la formation, nous travaillons sur l'emploi, il y a évidemment la plate-forme Job 37. On sait que bien que les CFA chez nous, que ce soit le CFSA Aftec, le CFA, on s'est rencontré souvent sur le CFA de l'IMT tous les deux, sont extrêmement importants. Comment pouvons-nous ensemble appuyer cette demande de la Région d'avoir une aide conséquente parce que derrière ce problème financier, il y a évidemment les places mais il y a aussi la place de l'apprenti par rapport à un futur ou éventuel employeur. On peut oublier un certain nombre d'organismes collecteurs je pense peut-être à certains OPCA mais il est important quand même, essentiel même que l'apprenti ne se trouve pas livré à lui-même dans ce type de travail, de recherche.

M. le Président. – Merci. Cécile

Mme CHEVILLARD. – En fait, vous avez déjà répondu, j'avais la même question que Dominique LEMOINE à la transformation de la base 705.

M. le Président. – Vincent

M. Vincent LOUAULT. – Je voulais remercier les collègues, Sylvie, Nadège, Patrick, Fabrice et Céline BALLESTEROS sur le travail qui a été fait avec les DGA et les services et vos services pour arriver à cette convention Département/Région. J'apprécie à titre personnel l'engagement du Président Jean-Gérard et votre engagement à faire des arbitrages très volontaristes et très pragmatiques sur des sujets comme le Cher où sans votre aide on n'aurait pas trouvé d'arrangement sur des financements très lourds que nous ne pouvons pas faire nous les collectivités. Je voulais vous remercier parce que très souvent sans votre arbitrage, les services n'auraient pas forcément accepté à la Région d'arriver à ce pragmatisme.

M. BONNEAU. – Merci. Sur l'apprentissage et en conclusion, c'est un sujet qui est pour nous, pour les Régions, de grande préoccupation, d'abord parce qu'on a mal vécu et je le lui ai dit, que la Ministre nomme les Régions comme responsables du naufrage de l'apprentissage devant la représentation nationale. Ce sont des mots d'une injustice et d'une brutalité totale et pour autant, parce que je crois à l'apprentissage, je crois que c'est un moyen de former tous les jeunes et de les former du niveau 5 au niveau 1. Ça correspond à ce que les jeunes attendent et que ce n'est pas en opposition au lycée. Ce doit être en complémentarité avec les lycées. Je lui ai écrit, je lui ai dit. J'ai redit au Ministre BLANQUER qui était hier avec nous qu'il fallait absolument une carte cible de la formation professionnelle sans quoi on allait voir des investissements se faire de manière totalement anarchique. Vous aurez telle marque de shampoing qui dira « je veux que mon produit soit placé dans les salons », qui accompagnera tel et tel salon pour prendre un apprenti et pour prendre la marque. En faisant ça, vous aurez le CFA de la Chambre des Métiers qui perdra ses effectifs. On aura fait un investissement pour un plateau technique inutilisé. Il faut par ailleurs une carte cible pour les territoires ruraux aussi parce que si l'on n'y prend pas garde, on sait très bien que les CFA de branches vont aller là où on peut s'implanter, là où on est sûr d'avoir des jeunes et ils vont complètement délaissé les CFA. Il faut l'enveloppe de modulation. On demande en effet qu'on ait près de 500 M d'enveloppe de modulation car si on ne l'a pas, on sera dans l'incapacité de maintenir la prime au premier équipement des apprentis, c'est souvent en situation sociale fragile, l'aide à la mobilité, etc...

Donc ce n'est pas une histoire idéologique, c'est pour agir pour le développement de l'apprentissage et cette année avec tout le travail qui a été fait sur ce territoire, on a quand même 10 % d'augmentation en première année. Tout le travail que l'on a pu faire, ça paye ! On demande une carte cible pour organiser sur le territoire une offre qui soit cohérente et on demande les moyens pour la modulation.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13 AVENANT N°1 À LA CONVENTION RÉGION - DÉPARTEMENT 2015 - 2021 (ID WD : 15648)

### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : MME Isabelle RAIMOND-PAVERO**

Le présent rapport a pour objet l'adoption de l'avenant n°1 à la convention Région-Département 2015-2020, suite aux négociations entre les deux collectivités.

Un bilan effectué à mi-parcours de la Convention initiale a montré que des opérations prévues ont nécessité un ajustement de crédits, permettant de nouveaux projets, en accord avec la Région.

Cette renégociation est établie sur la base d'une participation globale constante de la Région de 18, 210 M € et traduit les priorités régionales que sont le tourisme, la transition énergétique et le développement du numérique.

C'est ainsi que, dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, le changement d'orientation stratégique souhaité par le Département, en passant par une DSP affermo-concessive via un partenariat avec le Loir-et-Cher, aura permis une économie globale de 144 M € pour toutes les collectivités locales partenaires et de libérer ainsi 4, 181 M € de crédits régionaux.

Les nouvelles opérations figurant dans l'avenant sont les suivantes :

#### **Volet THD/Numérique**

##### Fonds de soutien à la transformation numérique

Le choix fait sur le département d'Indre-et-Loire d'une desserte en fibre optique à 100 % des foyers et des entreprises ouvre la voie à la transformation numérique sur le territoire tourangeau.

Afin d'accompagner cette transformation, la Région et le Département décide de la création d'un fonds dédié à la mise en œuvre d'actions dans les domaines suivants :

- Initiatives autour de l'Open Data et du partage des données (mutualisations, animations, accompagnement des EPCI et des communes...)
- Accompagnement d'expérimentations axées autour du numérique au service des territoires, tels que dans les domaines de la E-Santé, du tourisme et du patrimoine, des civicttech, de la mobilité, et de la dématérialisation des administrations publiques.

#### **Volet Santé**

##### Etablissement innovant

Le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé ont souhaité disposer sur le territoire de la Métropole d'un ensemble de structures destiné à l'accueil de personnes âgées souffrant d'une maladie neurodégénérative et de troubles cognitifs et de personnes handicapées vieillissantes.

Le projet global consistera en la construction d'une structure médicalisée de 65 places d'hébergement permanent, d'une résidence autonomie ou de logements dits inclusifs (15 places), et de services offerts par la structure médicalisée sur le territoire notamment une offre d'accueil séquentiel.

Le projet a pour objectif d'offrir sur un même site une palette d'offre d'hébergement diversifiée intégrant à la fois des logements autonomes regroupés dans un périmètre proche pour des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes conservant une autonomie dans les actes de la vie quotidienne, et une structure collective médicalisée pour accueillir ensuite les personnes devenues plus dépendantes à proximité.

Ce projet sera financé par la Région à hauteur de 2 M€ et du Département pour 2,4 M€ pour un montant total des travaux estimés à 12 M€.

## Volet Véloroutes / Tourisme

- Voie verte Cher à vélo section Azay-sur-Cher – Tours

Dans le cadre de l'aménagement de la véloroute Cher à Vélo et suite à la section Bléré – Azay-sur-Cher réalisée dans le cadre de la présente convention, le Département propose la réalisation d'une section reliant Azay sur Cher à Tours. Les travaux sont estimés à 1 166 000 € HT avec une participation de la Région de 466 000 €, du Département de 234 000 €, le solde étant financé par le FEADER (466 000 €).

- Voie verte – liaison Langeais Cinq-Mars-la-Pile

Afin de prolonger l'antenne de Langeais de la Loire à vélo, une liaison entre cette dernière et la ville de Cinq-Mars-la-Pile est en projet. Le montant du marché de travaux est estimé à 380 000 €, la Région et le Département apporteront chacun 190 000 €.

- Entretien de la Loire à Vélo

Afin de maintenir un niveau de qualité de service important sur la Loire à Vélo, il est important de réaliser un entretien permanent de cet itinéraire. Il est prévu une enveloppe annuelle de 107 500 € pris en charge à 50 % par la Région et 50 % par le Département, propriétaire de l'infrastructure.

- Installation de bornes à recharge rapide pour vélos électriques sur la Loire à Vélo et l'itinéraire Cœur de France à vélo

Le projet prévoit l'installation de bornes de recharge électriques sur les itinéraires de la Loire à Vélo (226 km) et du Cœur de France à vélo (32 km). L'objectif est de développer de nouveaux modes d'itinérance tout en attirant une nouvelle clientèle de touristes en vélos électriques dont la pratique augmente fortement.

Le financement (450 000 € au total) est le suivant : 250 000 € pour la Région, 200 000 € pour le Département.

- Développement de l'autopartage via des véhicules électriques entre sites touristiques

Cette expérimentation vise à encourager le développement de la mobilité en véhicule électrique depuis les gares jusqu'aux sites touristiques principaux du département.

Le projet a un coût global de 211 000 €, dont 122 000 € pour la Région et 89 000 € pour le Département.

- Mise en place d'un réseau WIFI Touristique

Ce projet en collaboration avec le SMO Val de Loire Numérique et le Département du Loir-et-Cher permettra de disposer d'un réseau WIFI sur les principaux sites touristiques des deux départements.

L'objectif est d'apporter un service complémentaire aux touristes en leur facilitant l'accès à un réseau WIFI gratuit de qualité et permettra pour les partenaires du projet une utilisation et une analyse des données touristiques pour une amélioration de l'offre et de la promotion ciblée.

La Région et le Département s'accorde pour financer ce projet sur le volet Indre-et-Loire à hauteur 250 000 € chacun soit 500 000 € au total.

- Boucle cyclable lac de Rillé – Hommes – Channay-sur-Lathan

Afin de renforcer l'attractivité de ce site touristique et d'augmenter l'offre en circulation douce, le Département prévoit, en partenariat avec la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, de créer une boucle cyclable reliant le lac de Rillé (non autorisé pour la baignade), la base de loisirs départementale de Hommes et le site classé Espace Naturel Sensible de l'ancienne carrière de faluns de Channay-sur-Lathan.

Le montant des travaux est estimé à 550 000 €, financé par la Région à hauteur de 230 000 € et du Département pour 220 000 €. Une participation est attendue de la part de la Communauté de communes qui viendra diminuer

le solde à la charge pour le Département.

- Développement de nouvelles voies vertes

Le projet d'un nouveau SDDD 2019-2022 est en cours d'élaboration et sera à mettre en cohérence avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) piloté par la Région.

La Région et le Département s'entendent pour consacrer une enveloppe de 1 500 000 € pour créer de nouvelles voies vertes structurantes en Indre-et-Loire.

Le FEADER sera sollicité pour participer financièrement à hauteur de 40 % soit 600 000 € (40 %), la Région 600 000 € et le Département 300 000 € (20 %).

### **Volet transition énergétique et écologique**

- Installation de mini réseaux de chaleur urbains bois

Le Département d'Indre-et-Loire souhaite s'investir dans la transition énergétique. Pour ce faire, il œuvre actuellement à la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique sur l'ensemble de ses 54 collèges ainsi que 5 bâtiments administratifs.

Parmi ces 54 collèges, 6 (Racan, Savigné sur Lathan, Preuilly sur Claise, Richelieu, Grand Pressigny, Nouâtre) sont actuellement chauffés au fioul lourd. Afin de réduire l'empreinte carbone du Département, il a été décidé de remplacer ces chaudières au fioul lourd par des chaudières biomasse.

Un premier travail a été mené avec l'ALEC 37 qui met en avant la possibilité de raccorder d'autres bâtiments notamment communaux et ainsi créer sur un ou plusieurs sites parmi les collèges identifiés des mini-réseaux de chaleur urbains bois

Ce type de projet dans des territoires ruraux est de nature à encourager le développement de la filière bois énergie en créant de la demande. Il nécessite une action coordonnée.

Le Montant du projet est estimé à 1 M€, dont 300 000 € à la charge de la Région et 700 000 € pour le Département.

- Acquisition et aménagement de l'étang d'Assay

Ce site naturel d'environ 45 ha dont près de 35 ha en eau est inscrit au schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles d'Indre-et-Loire comme site d'importance majeure pour l'avifaune. Il est aussi à ce titre identifié comme zone écologique majeure par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine. Son acquisition permettra une maîtrise foncière publique de ce site actuellement privé afin de préserver la biodiversité, de l'ouvrir au public et d'y réaliser des actions d'éducation à l'environnement. Par ailleurs, ce site est positionné à 100 m de la voie verte Chinon-Richelieu financée par la Région et le Département et permettra ainsi d'agrémenter encore un peu plus cet itinéraire cyclable.

Un projet global d'aménagement via un plan de gestion en coordination avec tous les acteurs sera à réaliser.

Le coût est estimé à 1 M€ HT. 250 000 € sont attendus de la Région. Un financement est attendu du FEADER, de l'AELB et de la Communauté de communes, le solde sera à la charge du Département.

### **Volet équipements structurants**

- Mise en lumière de la forteresse de Chinon

La forteresse de Chinon est un monument incontournable du Sud-est de la Touraine, elle accueille environ 135 000 visiteurs par an. Le Département s'est engagé dans une mise en lumière scénographique du site permettant de mettre en valeur les différentes particularités architecturales de la forteresse.

Le montant de l'opération est estimé à 650 000 €, dont 320 000 € pris en charge par la Région et 330 000 € pour le Département.

**Retour sommaire**

- Dispositif de réalité augmentée pour les visites de Chinon et Loches

Le dispositif offrira une visite virtuelle des salles de la forteresse de Chinon et des deux monuments de la cité royale de Loches (donjon et logis).

Cette solution originale de mise en valeur de sites culturels, monuments et musées, grâce aux nouvelles technologies et à la réalité augmentée, est déjà exploitée en France avec succès dans plusieurs sites majeurs du patrimoine national.

Le service sera évolutif et pourra être mis à jour en fonction des événements culturels et de la programmation culturelle du site (exposition temporaire, évolution de la scénographie permanente, privatisation événementielle, etc.).

La mise en œuvre est prévue en 2018-2019 pour un montant de 1 M € HT, la Région apportera une subvention de 600 000 € et le Département financera le solde (soit 400 000 €).

- Fonds pour la sauvegarde des Monuments Historiques des petites communes

La Région et le Département conviennent d'abonder le fonds pour la sauvegarde des Monuments Historiques des petites communes créés par l'Etat au profit des communes de moins de 2 000 habitants.

La Région et le Département s'engagent à abonder ce fonds à hauteur de 200 000 € chacun.

- Aménagement de la restauration scolaire du Lycée BAYET de Tours

Etant confronté à un problème ancien de restauration scolaire au collège Lamartine à Tours, le Département a demandé au lycée BAYET, proche de quelques centaines de mètres, la possibilité d'accueillir les 130 demi-pensionnaires actuels du collège.

Dès la rentrée 2018, les collégiens déjeuneront donc sur le site du lycée Bayet. Une convention quadri-partite (Région, Département, Lycée, Collège) fixe les conditions de cette mutualisation temporaire.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des collégiens à plus long terme, des ajustements sont à réaliser dans le programme de travaux prévu par la Région.

Cette action consiste donc à valoriser les travaux que va entreprendre la Région pour permettre aux collégiens de Lamartine de déjeuner dans de bonnes conditions.

La part de la Région s'élève à 150 000 €.

- Maison de la ruralité et de la forêt

Grâce à un taux de boisement de 24,4 % et des massifs forestiers d'importance (forêts domaniales de Loches, d'Amboise ou de Chinon, massif forestier du Nord-ouest Touraine), la forêt en Indre-et-Loire représente une économie rurale à développer.

Les acteurs de la forêt (Centre Régional de la Propriété Forestière, le syndicat des forestiers privés, ...) ont décidé de se regrouper au sein d'un même lieu, la maison de la ruralité et de la forêt pour en faire un espace d'accueil et de démonstration afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt (biodiversité, emploi, rôle social, ...)

Ce projet est estimé à 400 000 €, dont 100 000 € seront financés par la Région au titre de la convention Région-Département.

- Opération « Vues sur Loire »

En partenariat avec la mission Val de Loire – Patrimoine mondial de l'UNESCO, qui va initier un appel à manifestation d'intérêt sur la mise en valeur des points de vue sur la Loire, le Département souhaite mener à bien une opération visant à : prescrire la mise en valeur de points de vues aujourd'hui peu qualifiés, amplifier la dynamique Loire à Vélo en révélant sur le parcours des sites singuliers et à diversifier les centres d'intérêts touristiques en

rendant attractives les boucles cyclables pour mieux répartir le flux touristique.

Cette opération serait menée à bien via un concours international de maîtrise d'œuvre avec comme maître d'ouvrage le Département en partenariat avec les collectivités locales.

Le montant de ce projet est estimé à 2 M€, la Région apportera 1,1 M € et le Département 900 000 €.

### **Volet logements spécifiques**

- Logements à destination des jeunes : Loches et Chinon

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Loches Sud Touraine souhaite réhabiliter 8 logements de son foyer à destination des jeunes. Pour cette opération, la Région apportera une subvention de 80 000 € à hauteur maximum de 30 % du montant des travaux et de 10 000 € par logement.

Val Touraine Habitat souhaite réhabiliter 20 logements de son foyer de Chinon à destination des jeunes. Pour cette opération, la Région apportera une subvention de 200 000 € à hauteur maximum de 30 % du montant des travaux et de 10 000 € par logement.

### **Volet mobilité et intermodalité**

- Développement d'une offre de mobilité pour les personnes âgées (Wimoov)

Une plateforme Wimoov est un lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de solutions de mobilité adaptées aux besoins de tous les publics en situation de fragilité. De par son implantation locale et sa modularité, elle joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des territoires, dont elle vient compléter les dispositifs existants.

Montant de l'opération : 120 000 €, dont 50 000 € de subvention régionale, 65 000 € de subvention départementale et le solde sera pris en charge par le FEADER.

M. le Président : Merci François. Je mets aux voix ce rapport comme ça tu vas voir en direct le vote. Sur ce rapport, y a-t-il des avis contraires, des abstentions. Pour le plaisir, je vais vous demander de lever le doigt. Y a-t-il des avis pour ? Voilà mon cher François.

Le Président PAUMIER et le Président BONNEAU signent l'avenant n°1 à la convention Région/Département.

### **Applaudissements**

#### **Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION**

\_\_\_\_\_

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

*- d'adopter les termes de l'avenant n°1 à la Convention Région Département 2015 -2020 et d'autoriser M. le Président à le signer, au nom et pour le compte du Département.*

**Retour sommaire**





# **CONVENTION**

**Entre**

**LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**Et**

**LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**

**2015-2021**

**AVENANT N°1**

**ENTRE**

**La Région Centre-Val de Loire**, représentée par Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional, dûment habilité par délibération N° en date du ci-après dénommée « Région »,  
d'une part,

**ET**

**Le Département d'Indre-et-Loire**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, dûment habilité par délibération en date du , ci-après dénommé « Département »,  
d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

Après négociations, et conformément à l'article III, la Région et le Département ont convenu d'apporter les modifications suivantes à la convention initiale du 1er janvier 2015.

**ARTICLE I - DUREE DU CONTRAT**

L'article est modifié comme suit :

*Le présent contrat porte sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2021.*

**ARTICLE II – FINANCEMENT**

Le premier paragraphe est modifié comme suit :

*La Région Centre-Val de Loire et le Département d'Indre-et-Loire conviennent d'un partenariat financier à hauteur de 52 583 M€ soit 34 373 M€ pour la Région et 18 210 M€ pour le Département.*

**ARTICLE IV – DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE****1. Aménagement numérique**

L'article IV-1 est modifié comme suit :

*La Région et le Département, dans le cadre respectif du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) et du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), ont posé le cadre indispensable pour affirmer et développer une stratégie cohérente de développement des débits et ce afin de maintenir l'attractivité des territoires, de renforcer la compétitivité de l'environnement économique et d'améliorer les conditions de vie des habitants.*

*L'engagement des différentes collectivités (Département, Région, EPCI) s'effectue au travers du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique qui assure la maîtrise d'ouvrage des investissements liés à la réalisation de ces infrastructures numériques.*

*La procédure de Délégation de Service Public concessive menée par le SMO Val de Loire Numérique a abouti par la notification du contrat au délégataire retenu fin 2017. L'ensemble des négociations menées a permis de réaliser des économies conséquentes grâce à la prise en charge de 89 % de l'investissement initial pour la desserte en fibre optique par le délégataire TDF.*

*Ainsi, au titre de la présente convention, la contribution de la Région Centre-Val est ramenée à 3.019 M € et celle du Département d'Indre-et-Loire à 6.354 M €.*

## **2. Fonds de soutien à la transformation numérique**

Il est ajouté un article IV-2, rédigé comme suit :

*Le choix fait sur le département d'Indre-et-Loire d'une desserte en fibre optique à 100 % des foyers et des entreprises ouvre la voie à la transformation numérique sur le territoire tourangeau.*

*Afin d'accompagner cette transformation, la Région et le Département décide de la création d'un fonds dédié à la mise en œuvre d'actions dans les domaines suivants :*

- Initiatives autour de l'Open Data et du partage des données (mutualisations, animations, accompagnement des EPCI et des communes...)*
- Accompagnement d'expérimentations axées autour du numérique au service des territoires, tels que dans les domaines de la E-Santé, du tourisme et du patrimoine, des civitech, de la mobilité, et de la dématérialisation des administrations publiques.*

*Tous les projets devront comprendre une composante innovante et prévoir, en amont de leur validation, un cadre de dissémination des résultats auprès des autres collectivités de la région, afin de pouvoir envisager un partage des pratiques inspirantes et/ou une reproductibilité du modèle mis en œuvre.*

*Pour financer ces actions, la Région et le Département ont décidé de créer un fonds de 1.5 M€ abondé à parité. Les modalités d'intervention de ce fonds seront précisées dans le cadre d'une convention spécifique.*

## **ARTICLE V – SANTE-HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES (ESPACES MALADIES NEURO-DEGENERATRICES ET TECHNOLOGIES POUR L'AUTONOMIE)**

### **1. EHPAD**

L'article V-1 est modifié comme suit :

*La Région et le Département contribueront à l'adaptation des structures d'hébergement pour leur permettre de prendre en charge les personnes atteintes de maladies neurodégénératives en s'appuyant, notamment, sur les évolutions domotiques ou tout autre innovation en matière d'aménagement ou d'équipement.*

*Les crédits régionaux permettront ainsi de financer, au sein des programmes des EHPAD, un pourcentage de lit correspondant à la moyenne départementale des personnes*

hébergées en grande dépendance (GIR 1 et 2) soit pour l'Indre et Loire un taux d'occupation de 60%.

La participation de la Région Centre-Val de Loire représente au maximum 35% du coût plafonné de 75 000 € /lit, soit 26 250 €/lit maximum sur une enveloppe dédiée de 2.625 M €. Le Département intervient quant à lui à hauteur de 18 750 €/place sur l'ensemble du programme présenté pour un montant global de subvention de 5.775 M €. Les opérations programmées sur la durée du contrat concernent les EHPAD de Montlouis (130pl), Richelieu (93pl) et Langeais (85pl).

## **2. Etablissement innovant**

Il est ajouté un article un article V-2 rédigé comme suit :

*Le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé ont souhaité disposer sur le territoire de la Métropole d'un ensemble de structures destiné à l'accueil de personnes âgées souffrant d'une maladie neurodégénérative et de troubles cognitifs et de personnes handicapées vieillissantes.*

*Le projet global consistera en la construction d'une structure médicalisée de 65 places d'hébergement permanent, d'une résidence autonomie ou de logements dits inclusifs (15 places), et de services offerts par la structure médicalisée sur le territoire notamment une offre d'accueil séquentiel.*

*Le projet a pour objectif d'offrir sur un même site une palette d'offre d'hébergement diversifiée intégrant à la fois des logements autonomes regroupés dans un périmètre proche pour des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes conservant une autonomie dans les actes de la vie quotidienne, et une structure collective médicalisée pour accueillir ensuite les personnes devenues plus dépendantes à proximité.*

*Le projet est innovant pour plusieurs raisons :*

- ✓ *Il s'adresse à des populations spécifiques pour lesquelles le gestionnaire développera un même projet d'accompagnement axé sur le vivre ensemble quel que soit le type hébergement et les âges et les pathologies des personnes accueillies,*
- ✓ *Il propose un autre accompagnement en établissement médico-social à travers une organisation particulièrement souple où la structure et les services s'ajustent à la personne et à ses besoins. L'établissement jouera le rôle de « pivot » dans la prise en charge et mettra à disposition ses ressources pour accompagner également les personnes dans leurs logements autonomes de la résidence autonomie. La variété des réponses proposées (accueil de jour, hébergement temporaire) permettra aux personnes accueillies de continuer leur propre parcours dans le même environnement en fonction de l'avancée de leur maladie et/ou de leur dépendance,*
- ✓ *Il propose avant une entrée définitive une intégration en établissement progressive grâce à une autorisation administrative intégrant tous les modes d'accueil et d'accompagnement,*
- ✓ *Il prend la forme d'un véritable lieu de vie familial : l'environnement intérieur et extérieur de la structure collective devront être particulièrement agréables et rassurants « comme à la maison » afin de conserver les repères des résidents. Ils devront également être évolutifs,*

- ✓ *Il privilégie une approche non-médicamenteuse et un accompagnement par une équipe formée et polyvalente qui au-delà de leur cœur de métier devront disposer de savoir-être particuliers,*
- ✓ *Il sera porteur, à moyen et long terme, d'enseignements généralisables au-delà de sa mise en œuvre au sein de la Métropole, grâce à une évaluation de l'impact de l'accompagnement sur les personnes accueillies et les équipes. Il permettra de « faire modèle » en se positionnant comme « plateforme ressources » pour faire bénéficier du retour d'expérience et de l'expertise acquises dans l'accompagnement de ces deux publics et diffuser un modèle d'accompagnement auprès des acteurs du champ médico-social. L'établissement aura pour mission de documenter et diffuser ces pratiques d'accompagnement novatrices. L'ouverture de l'établissement comme terrain de stages de différents professionnels devra être envisagée.*
- ✓ *La conception des locaux garantira la construction d'un lieu de vie familial, accueillant et non aseptisé s'insérant en termes de paysage dans un écrin de verdure, au sein du Parc des Grands Champs, et privilégiant une architecture ligérienne. Le projet déploiera les solutions nécessaires pour limiter les consommations d'énergie et promouvoir les économies d'énergie en visant un bâtiment à énergie positive).*
- ✓ *Le projet architectural s'appuiera sur des évolutions techniques (domotique) ou toute autre innovation en matière d'aménagement ou d'équipement (numérique), notamment pour accompagner l'évolution de la dépendance des personnes en favorisant leur autonomie.*

*Ce projet sera financé par la Région à hauteur de 2 M€ et du Département pour 2,4 M€ pour un montant total des travaux estimé à 12 M€ HT.*

## **ARTICLE VI – VELOROUTES ET TOURISME**

### **1. Développement vélo routes et voies vertes : Cher à Vélo section Bléré – Azay et section Azay - Tours**

L'article VI-1 est modifié comme suit :

*Dans le cadre de l'aménagement de la véloroute Cher à Vélo, le Département propose la réalisation de deux sections : l'une de Bléré à Azay-sur-Cher et l'autre d'Azay-sur-Cher à Tours. La première section est estimée à 0.810 M€ HT avec une participation de la Région de 0.324 M €, du Département de 0.177 M €, le solde étant financé par le FEADER. Pour la seconde section, les travaux sont estimés à 1.166 M € HT avec une participation de la Région de 0.466 M €, du Département de 0.234 M €, le solde étant financé par le FEADER (0.466 M €).*

### **2. Développement vélo routes et voies vertes : Chenonceaux-Amboise à Vélo**

Le dernier alinéa de l'article VI-2 article est modifié comme suit :

*Suite à une première tranche d'aménagement financée dans la précédente convention, le Département propose un programme de travaux estimé à 1.243 M € HT qui*

permettra d'achever cette liaison. La Région interviendra à hauteur de 50% maximum soit 0.620 M €, le Département finançant le solde (0.623 M€).

### **3. Voies vertes : Chinon-Richelieu**

Article inchangé.

### **4. Qualification de la destination Touraine**

Article inchangé

### **5. Domaine de Candé**

L'article VI-5 est modifié comme suit :

*Le domaine de Candé a fait l'objet d'un projet global de valorisation touristique et patrimoniale. Certaines réalisations ont fait l'objet d'un financement dans la précédente convention qui ont permis l'enrichissement de l'offre en cœur de site et d'un parc patrimonial proposant par ailleurs des prestations de loisirs.*

*Dans la continuité du projet global de valorisation, le Département propose la réhabilitation du château et de bâtiments annexes pour l'accueil de groupes et la sensibilisation à l'environnement*

- Réhabilitation de la maison du pêcheur
- Réhabilitation de la maison des chasseurs
- Réhabilitation du lavoir
- Réhabilitation du bâtiment de la forge
- Rénovation extérieure du château - toiture

*L'ensemble de ce programme est estimé à 2,6 M€ HT avec un financement de 0.800 M € pour la Région et de 1.800 M € pour le Département.*

### **6. Voie verte : liaison Langeais – Cinq-Mars-la-Pile**

Il est ajouté un article VI-6 rédigé comme suit :

*Afin de prolonger l'antenne de Langeais de la Loire à vélo, une liaison entre cette dernière et la ville de Cinq-Mars-la-Pile est en projet. Le montant du marché de travaux est estimé à 380 000 €, la Région et le Département apporteront chacun 190 000 €.*

### **7. Entretien de la Loire à Vélo**

Il est ajouté un article VI-7 rédigé comme suit :

*Afin de maintenir un niveau de qualité de service important sur la Loire à Vélo, il est important de réaliser un entretien permanent de cet itinéraire. Il est prévu une enveloppe de 0.430 M € pris en charge à 50 % par la Région et 50 % par le Département, propriétaire de l'infrastructure.*

## **8. Installation de bornes à recharge rapide pour vélos électriques sur la Loire à Vélo et l'itinéraire Cœur de France à vélo**

Il est ajouté un article VI-8 rédigé comme suit :

*Le projet prévoit l'installation de bornes de recharge électriques sur les itinéraires de la Loire à Vélo (226 km) et du Cœur de France à vélo (32 km). Cet aménagement a pour objectif de développer de nouveaux modes d'itinérance en souhaitant capter une nouvelle clientèle de touristes en vélos électriques dont la pratique augmente fortement.*

*Le financement (0.450 M € au total) est le suivant : 0.250 M € pour la Région, 0.200 M € pour le Département.*

## **9. Développement de l'autopartage via des véhicules électriques entre sites touristiques**

Il est ajouté un article VI-9 rédigé comme suit :

*Cette expérimentation vise à encourager le développement de la mobilité en véhicule électrique depuis les gares jusqu'aux sites touristiques principaux du département.*

*En effet, cette offre est aujourd'hui peu développée et la clientèle touristique notamment parisienne pourrait y être sensible.*

*Le projet a un coût global de 0.211 M€, dont 0.122 M€ pour la Région et 0.089 M€ pour le Département.*

## **10. Mise en place d'un réseau WIFI Touristique**

Il est ajouté un article VI-10 rédigé comme suit :

*Ce projet en collaboration avec le SMO Val de Loire Numérique et le Département du Loir-et-Cher permettra de disposer d'un réseau WIFI sur les principaux sites touristiques des deux départements.*

*L'objectif est d'apporter un service complémentaire aux touristes en leur facilitant l'accès à un réseau WIFI gratuit de qualité. Il faut savoir que le réseau WIFI est notamment particulièrement apprécié des clientèles étrangères.*

*De plus, ce réseau WIFI permettra pour les partenaires du projet une utilisation et une analyse des données touristiques pour permettre une amélioration de l'offre et de la promotion ciblée. Ce réseau est compatible avec celui de la Métropole de Tours.*

*La Région et le Département s'accorde pour financer ce projet sur le volet Indre-et-Loire à hauteur 0.250 M€ chacun soit 0.5 M€ au total.*

## **11. Boucle cyclable lac de Rillé – Hommes – Channay-sur-Lathan**

Il est ajouté un article VI-11 rédigé comme suit :

*Afin d'améliorer la structuration d'une offre touristique dans le Nord-Ouest de l'Indre-et-Loire, le Département a investi de manière importante dans la création d'une base de loisirs départementale sur le site du plan d'eau de Hommes. Cet aménagement, un des*

rare sites de baignades publiques gratuites, est aujourd'hui plébiscité autant par les touristes que par les tourangeaux.

Cette base départementale se situe à proximité du site du lac de Rillé, en partie géré par la Communauté de Communes, où se situe le camping Huttoopia, le petit train touristique de Rillé ainsi qu'un site remarquable d'observations avifaunistiques.

Afin de renforcer l'attractivité de ce territoire et d'augmenter l'offre en circulation douce, le Département prévoit, en partenariat avec la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, de créer une boucle cyclable reliant le lac de Rillé (non autorisé pour la baignade), la base de loisirs départementale de Hommes et le site classé Espace Naturel Sensible de l'ancienne carrière de faluns de Channay-sur-Lathan.

Le montant des travaux est estimé à 0.550 M€, financé par la Région à hauteur de 0.230 M€ et du Département pour 0.220 M€. Une participation est attendue de la part de la Communauté de communes qui viendra diminuer le solde à la charge pour le Département.

## **12. Développement de nouvelles voies vertes**

Il est ajouté un article VI-12 rédigé comme suit :

*Le Schéma Départemental des Déplacements Doux (SDDD) d'Indre-et-Loire débuté en 2013, se termine en 2018. Le bilan de ce premier schéma est en cours.*

*Le projet d'un nouveau SDDD 2019-2022 est en cours d'élaboration et sera à mettre en cohérence avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) piloté par la Région.*

*Une enveloppe de 1.500 M€ HT de travaux est réservée pour créer de nouvelles voies vertes structurantes en Indre-et-Loire.*

*Le FEADER financera à hauteur de 40% soit 0.600 M€ (40%), la Région 0.600 M€ et le Département 0.300 M€ (20%).*

## **ARTICLE VII – TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

### **1. Aménagement du Cher**

L'article VII-1 est modifié comme suit :

*La vallée du Cher concerne les deux départements les plus touristiques de la Région Centre-Val de Loire. Elle constitue un espace de fort développement autour de sites majeurs tels que Chenonceaux et le zoo de Beauval que les Départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ont décidé d'exploiter autour d'un projet global de développement conjuguant économie touristique et biodiversité.*

*Dans ce sens, les projets de navigation lourde ont été abandonnés au profit d'une navigation par bief compatible avec les exigences de transparence écologique, ce qui suppose des aménagements sur les biefs les plus emblématiques en terme touristique et notamment celui de Civray-de-Touraine (bief du château de Chenonceau).*



*Le Département s'est donc engagé à prendre la maîtrise d'ouvrage de l'opération de création d'une rivière de contournement du barrage à aiguilles de Civray-de-Touraine. Cts aménagement est estimé à 0.800 M€ HT avec un financement de la Région de 0.160 M€, le solde étant à la charge du Département (0.640 M€), sachant qu'une participation est attendue de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.*

## **2. Installation de mini réseaux de chaleur urbains bois**

Il est ajouté un article VII-2 rédigé comme suit :

*Le Département d'Indre-et-Loire souhaite s'investir dans la transition énergétique. Pour ce faire, il œuvre actuellement à la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique sur l'ensemble de ses 54 collèges ainsi que 5 bâtiments administratifs.*

*Parmi ces 54 collèges, 6 (Racan, Savigné sur Lathan, Preuilly sur Claise, Richelieu, Grand Pressigny, Nouâtre) sont actuellement chauffés au fioul lourd. Afin de réduire l'empreinte carbone du Département, il a été décidé de remplacer ces chaudières au fioul lourd par des chaudières biomasse.*

*Un premier travail a été mené avec l'ALEC 37 qui met en avant la possibilité de raccorder d'autres bâtiments notamment communaux et ainsi créer sur un ou plusieurs sites parmi les collèges identifiés des mini-réseaux de chaleur urbains bois*

*Ce type de projet dans des territoires ruraux est de nature à encourager le développement de la filière bois énergie en créant de la demande. Il nécessite une action coordonnée.*

*Le Montant du projet est estimé à 1 M€ HT, dont 0.300 M€ à la charge de la Région et 0.700 M€ pour le Département.*

## **3. Acquisition et aménagement de l'étang d'Assay**

Il est ajouté un article VII-3 rédigé comme suit :

*Ce site naturel d'environ 45 ha dont près de 35 ha en eau est inscrit au schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles d'Indre-et-Loire comme site d'importance majeur pour l'avifaune. Il est aussi à ce titre identifié comme zone écologique majeur par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.*

*Il est reconnu également par l'ensemble des associations naturalistes de Touraine (SEPANT, LPO, CEN, Caudalis, SHT). Son acquisition permettra une maîtrise foncière publique de ce site actuellement privé afin de préserver la biodiversité, de l'ouvrir au public et d'y réaliser des actions d'éducation à l'environnement. Par ailleurs, ce site est positionné à 100 m de la voie verte Chinon-Richelieu financée par la Région et le Département et permettra ainsi d'agrémenter encore un peu plus cet itinéraire cyclable.*

*Un projet global d'aménagement via un plan de gestion en coordination avec tous les acteurs sera à réaliser.*

*Le coût est estimé à 1 M€ HT. 0.250 M€ sont attendus de la Région. Un financement est attendu du FEADER, de l'AELB et de la Communauté de communes, le solde sera à la charge du Département.*

## **ARTICLE VIII – EQUIPEMENTS STRUCTURANTS POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **1. Cité Royale de Loches : parcours scénographique**

Le dernier alinéa de l'article VIII-1 est modifié comme suit :

*Le montant des aménagements de la nouvelle scénographie de la Cité Royale de Loches est augmenté à 1.100 M€ HT et sera financé à parité entre la Région et le Département (0.550 M€ chacun).*

### **2. Cité Royale de Loches : mise en valeur touristique et patrimoniale du donjon et du logis**

Le dernier alinéa de l'article VIII-2 est modifié comme suit :

*Ces éléments de patrimoine nécessitent d'assurer leur préservation et leur attractivité. Les travaux à envisager portent tout sur le bâti, notamment liés à la dégradation des remparts.*

*Le programme des interventions est estimé à 1 700 000 € HT avec un financement à hauteur de 0.300 M€ pour la Région et de 0.360 M€ pour le Département, cofinancé avec la DRAC et la ville de Loches.*

### **3. Mise en lumière de la forteresse de Chinon**

Il est ajouté un article VIII-3, rédigé comme suit :

*La forteresse de Chinon est un monument incontournable du Sud-est de la Touraine. Jonché sur un promontoire rocheux et surplombant la Ville de Chinon et la vallée de la Vienne, ce monument, propriété du Département, accueille environ 135 000 visiteurs par an.*

*Dans un souci de mise en valeur lumineuse de site et de sobriété énergétique, le Département s'est engagé dans une mise en lumière scénographique du site permettant d'apprécier les différentes particularités architecturales de la forteresse.*

*Le montant de l'opération est estimé à 0.650 M€, dont 0.320 M€ pris en charge par la Région et 0.330 M€ pour le Département.*

### **4. Dispositif de réalité augmentée pour les visites de Chinon et Loches**

Il est ajouté un article VIII-4 rédigé comme suit :

*Le dispositif offrira une visite virtuelle des salles de la forteresse de Chinon et des deux monuments de la cité royale de Loches (donjon et logis).*

*Cette solution originale de mise en valeur de sites culturels, monuments et musées, grâce aux nouvelles technologies et à la réalité augmentée, est déjà exploitée en France avec succès dans plusieurs sites majeurs du patrimoine national.*

*Ce système permettra ainsi pour le gestionnaire du site et pour les publics de bénéficier d'un ensemble de services :*

- *Accueillir et équiper tous les publics (français et étrangers, publics avec handicaps, publics scolaires, etc.) avec un outil de visite intuitif et accessible à tous*
- *Géolocaliser et orienter le visiteur in situ*
- *Guider le visiteur dans son parcours de visite et le renseigner sur les éléments déjà vus/à voir*
- *Augmenter l'expérience culturelle in situ par la Réalité Augmentée, l'interactivité et les multimédias :*
  - o *Permettre de voir l'invisible : le passé disparu, les espaces fermés à la visite, les intérieurs d'objets, etc.*
  - o *Permettre d'interroger le visible : collections d'œuvres exposées, éléments de décors et d'architecture toujours présents, etc.*
- *Enregistrer les comportements et en déduire les usages par le biais d'analyses statistiques permettant une gestion dynamique du site (connaissance des publics, gestion des flux, modification des parcours, évolution de la scénographie, etc.)*
- *Connaître les publics et les fidéliser grâce aux outils numériques de communication (messagerie électronique, réseaux sociaux, etc.)*
- *Proposer des services additionnels (information, communication, e-commerce, etc.) au profit de l'institution*
- *Permettre la promotion touristique et inviter les publics à visiter d'autres sites*

*Le service sera évolutif et pourra être mis à jour en fonction des événements culturels et de la programmation culturelle du site (exposition temporaire, évolution de la scénographie permanente, privatisation événementielle, etc.).*

*La mise en œuvre est prévue en 2018-2019 pour un montant de 1 M € HT, la Région apportera une subvention de 0.6 M€ et le Département financera le solde (soit 0.4 M€).*

## **5. Fonds pour la sauvegarde des Monuments Historiques des petites communes**

Il est ajouté un article VIII-5, rédigé comme suit :

*La Région et le Département ont souhaité s'engager aux côtés de l'État pour financer les travaux de rénovation des bâtiments inscrits ou classés des petites communes.*

*Les deux collectivités contribueront à hauteur de 0.200 M€ chacune à ce fonds. Pour le Département les contributions seront prises sur la Dotation de solidarité rurale et les aides au patrimoine architectural.*

## **6. Aménagement de la restauration scolaire du Lycée BAYET de Tours**

Il est ajouté un article VIII-6, rédigé comme suit :

*Etant confronté à un problème ancien de restauration scolaire au collège Lamartine à Tours, le Département a demandé au lycée BAYET, proche de quelques centaines de mètres, la possibilité d'accueillir les 130 demi-pensionnaires actuels du collège.*

*Dès la rentrée 2018, les collégiens déjeuneront donc sur le site du lycée Bayet. Une convention quadri-partite (Région, Département, Lycée, Collège) fixe les conditions de cette mutualisation temporaire.*

*Afin d'améliorer les conditions d'accueil des collégiens à plus long terme, des ajustements sont à réaliser dans le programme de travaux prévu par la Région.*

*Cette action consiste donc à valoriser les travaux que va entreprendre la Région pour permettre aux collégiens de Lamartine de déjeuner dans de bonnes conditions.*

*La part de la Région s'élève à 0.150 M€.*

## **7. Maison de la ruralité et de la forêt**

Il est ajouté un article VIII-7, rédigé comme suit :

*Grâce à un taux de boisement de 24,4 % et des massifs forestiers d'importance (forêts domaniales de Loches, d'Amboise ou de Chinon, massif forestier du Nord-ouest Touraine), la forêt en Indre-et-Loire représente une économie rurale à développer.*

*Les acteurs de la forêt (Centre Régional de la Propriété Forestière, le syndicat des forestiers privés, ... ) ont décidé de se regrouper au sein d'un même lieu, la maison de la ruralité et de la forêt pour en faire un espace d'accueil et de démonstration afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt (biodiversité, emploi, rôle social, ...)*

*Ce projet est estimé à 0.400 M€ HT, dont 0.100 M€ seront financés par la Région au titre de la convention Région-Département*

## **8. Opération « Vues sur Loire »**

Il est ajouté un article VIII-8, rédigé comme suit :

*En partenariat avec la mission Val de Loire – Patrimoine mondial de l'UNESCO, qui va initier un appel à manifestation d'intérêt sur la mise en valeur des points de vue sur la Loire, le Département souhaite mener à bien une opération visant à :*

- Amplifier la dynamique Loire à Vélo en révélant sur le parcours des sites singuliers*
- Insérer des structures résolument contemporaines dans un paysage à haute valeur patrimoniale*
- Activer les ressources territoriales (contrepartie et accompagnement des acteurs du territoire)*
- Diversifier les centres d'intérêts touristiques en rendant attractives les boucles cyclables pour mieux répartir le flux touristique*
- Prescrire la mise en valeur de points de vues aujourd'hui peu qualifiés*

*Cette opération serait menée à bien via un concours international de maîtrise d'œuvre avec comme maître d'ouvrage le Département en partenariat avec les collectivités locales.*

*Le montant des travaux de ce projet est estimé à 2 M€ HT, la Région apportera 1,1 M€ et le Département 0.900 M€.*

## **ARTICLE IX - LOGEMENTS SPECIFIQUES**

### **1. Fonds d'adaptation logements sociaux pour les personnes âgées**

L'avant dernier alinéa de l'article IX-1 est modifié comme suit :

*Le fonds d'intervention représente un montant de 0.5 M€ abondé à parité par la Région et le Département.*

## **2. Logements à destination des jeunes : Loches et Chinon**

L'article IX-2 est complété comme suit :

*Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Loches Sud Touraine a confié à Val Touraine Habitat la construction de ses nouveaux locaux intégrant un foyer de 8 logements à destination des jeunes. Pour cette opération, la Région apportera une subvention de 0.080 M€ à hauteur maximum de 30 % du montant des travaux et de 10 000 € par logement.*

*Val Touraine Habitat souhaite réhabiliter 20 logements de son foyer Descartes à de Chinon à destination des jeunes. Pour cette opération, la Région apportera une subvention de 0.200 M€ à hauteur maximum de 30 % du montant des travaux et de 10 000 € par logement.*

## **ARTICLE X – TRANSPORT-INTERMODALITE**

### **1. Aménagement de sécurité multimodal aux abords du lycée/collège de Loches et d'Amboise**

Le dernier alinéa de l'article X-1 est modifié comme suit :

*Ces deux cités scolaires qui regroupent des lycées et des collèges connaissent des situations accidentogènes qu'il apparait nécessaire de lever par des aménagements permettant de hiérarchiser les différents flux de déplacement (piétons, vélo, autocars et automobiles) afin de sécuriser l'ensemble des usagers des sites.*

*Pour les aménagements aux abords de la cité scolaire de Loches, les travaux sont estimés à 1.150 M€ HT et à 0.500 M€ HT pour ceux de la cité scolaire d'Amboise. La Région apportera un financement respectivement de 0.384 M€ et 0.125 M€ à parité avec le Département.*

### **2. Développement d'une offre de mobilité pour les personnes âgées (Wimoov)**

Il est ajouté un article X-2, rédigé comme suit :

*Une plateforme Wimoov est un lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de solutions de mobilité adaptées aux besoins de tous les publics en situation de fragilité. De par son implantation locale et sa modularité, elle joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des territoires, dont elle vient compléter les dispositifs existants.*

*Montant de l'opération : 0.120 M€, dont 0.050 M€ de subvention régionale, 0.065 M€ de subvention départementale et le solde sera pris en charge par le FEADER.*

**ARTICLE XI - LITIGES**

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait à Orléans en deux exemplaires, le

Le Président du  
Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Le Président du  
Conseil régional du Centre-Val de Loire

Jean-Gérard PAUMIER

François BONNEAU

Domaine	Projet	Maître d'ouvrage	Montant estimé de l'opération	Part Région	Part Dept
THD/ Numérique	Aménagement numérique	Val de Loire Numérique	250 000	3 019	6 354
	Fonds de soutien à la transformation numérique		1 500	750	750
<b>Sous total</b>			<b>251 500</b>	<b>3 769</b>	<b>7 104</b>
Santé	Hébergement personnes âgées (espace maladies neuro-dégénératives et technologies pour l'autonomie)	EHPAD		2 625	7 837
	Etablissement pluri-hébergements innovant		12 000	2 000	9 000
<b>Sous total</b>			<b>12 000</b>	<b>4 625</b>	<b>16 837</b>
Véloroutes / Tourisme	Voies vertes Cher à vélo > Section Bléré - Azay	Département de l'Indre et Loire	810	324	177
	Voies vertes Cher à vélo - Section Azay - Tours	Département de l'Indre et Loire	1 166	466	234
	Voies vertes Amboise - Chenonceau	Département de l'Indre et Loire	1 243	620	623
	Voie verte Richelieu	Comcom du Pays de Richelieu	1 850	300	300
	Voie verte - Liaison Langeais Cinq-Mars-La-Pile	Département de l'Indre et Loire	380	190	190
	Entretien de la Loire à vélo	Département de l'Indre et Loire	430	215	215
	Installation de bornes à recharge rapide pour vélos électriques le long de la Loire à Vélo et du Cher à Vélo	Département de l'Indre et Loire	450	250	200
	Développement de l'autopartage via véhicules électriques entre sites touristiques	A définir	211	122	89
	Mise en place d'un réseau WIFI territorial en collaboration avec le Département 41	SMO Val de Loire Numérique	500	250	250
	Plan qualité tourisme	ADT Touraine	240	120	120
	Promotion de la marque Touraine	ADT Touraine	180	120	60
	Domaine de Candé : mise en valeur touristique du lieu	Département de l'Indre et Loire	2 600	800	1 800
	Liaison douce Lac de Rillé (Camping Huttopia) - base de loisirs départementale de Hommes - Channay-sur-Lathan	Département de l'Indre et Loire	550	230	220
	Développement de nouvelles voies vertes(dont Sud Touraine Berry)	Département de l'Indre et Loire	1 500	600	300
<b>Sous total</b>			<b>12 110</b>	<b>4 607</b>	<b>4 778</b>
Transition énergétique et écologique	Aménagement du Cher (aménagement de biefs)	Département de l'Indre et Loire	800	160	640
	Mise en œuvre de mini-réseaux de chaleur urbains bois dans plusieurs communes permettant de raccorder des bâtiments départementaux et municipaux	Département de l'Indre et Loire	1 000	300	700
	Acquisition et aménagement de l'étang d'Assay	Département de l'Indre et Loire	1 000	250	750
<b>Sous total</b>			<b>2 800</b>	<b>710</b>	<b>2 090</b>
Equipement structurant	Cité royale de Loches : parcours scénographique	Département de l'Indre et Loire	1 100	550	550
	Cité royale de Loches : travaux de mise en sécurité des remparts	Département de l'Indre et Loire	1 700	300	360
	Mise en lumière de la forteresse de Chinon	Département de l'Indre et Loire	650	320	330
	Dispositifs de réalité augmentée (histopad) pour les visites des monuments (Chinon, Loches)	Département de l'Indre et Loire	1 000	600	400
	Fonds pour la sauvegarde des Monuments Historiques des petites communes	Communes	400	200	200
	Aménagement restauration scolaire Lycée Bayet de Tours	Région		150	
	Maison de la Forêt et de la Ruralité	A définir	400	100	
Opération "Vues sur Loire"	Département de l'Indre et Loire	2 000	1 100	900	
<b>Sous total</b>			<b>7 250</b>	<b>3 320</b>	<b>2 740</b>
Logements spécifiques	FJT de Bléré	Comcom Bléré Val de Loire	350	90	0
	FJT de Loches	Val Touraine Habitat	A chiffrer	80	0
	FJT de Chinon	Val Touraine Habitat	A chiffrer	200	0
	Fonds pour adaptation logement personnes âgées	Organismes HLM	500	250	250
<b>sous total</b>			<b>850</b>	<b>620</b>	<b>250</b>
Mobilité et intermodalité	Aménagements de sécurité multimodale aux abords lycée/collège de Loches	Département d'Indre-et-Loire	1 150	384	384
	Aménagements de sécurité multimodale aux abords lycée/collège d'Amboise	Département d'Indre-et-Loire	500	125	125
	Développement d'une offre de mobilité pour les personnes âgées (Wimoov)	Département de l'Indre et Loire	120	50	65
<b>Sous total</b>			<b>1 770</b>	<b>559</b>	<b>574</b>
<b>Total</b>			<b>288 280</b>	<b>18 210</b>	<b>34 373</b>

M. le Président. – La séance est levée, on va déjeuner, François doit partir à 13h45.

**La séance est levée à 12 H 15.**

Le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded initial 'J' followed by a long, horizontal stroke that tapers to a point on the right.

Jean-Gérard PAUMIER